

Etudes démographiques, n° 41

Vieillessement actif en Europe

Volume 1

Dragana Avramov et Miroslava Maskova

Direction Générale III – Cohésion sociale

Editions du Conseil de l'Europe

Edition anglaise:

Active ageing in Europe – Volume 1

ISBN 92-871-5240-3

Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, Internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division des Editions, Direction de la communication et de la recherche.

Editions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

ISBN 92-871-5457-0

© Conseil de l'Europe, septembre 2004

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Avant-propos

Le Conseil de l'Europe produit des études démographiques suivant une tradition déjà ancienne et les travaux du Comité européen sur la population contribuent à éclairer les rapports entre la politique sociale et les questions démographiques en Europe. Les résultats de ces analyses sont publiés dans la série des «Études démographiques», qui traite notamment de sujets comme les courants migratoires, les minorités nationales, les changements démographiques et les marchés du travail, le vieillissement des populations européennes et les conséquences démographiques des transitions économiques. Ces publications procurent l'information de base pour l'application de la stratégie du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale : une conception intégrée des politiques pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en élargissant l'accès aux droits sociaux dans des domaines comme l'emploi et la formation, la santé, la protection sociale, le logement, l'éducation et les services sociaux.

Le présent ouvrage part du constat de l'évolution de la pyramide des âges dans les pays européens. Celle-ci se caractérise par une augmentation du nombre des personnes âgées, associée à une diminution de la population juvénile et de la population active. Il fait ainsi le point sur les différences enregistrées entre les pays d'Europe en matière de démographie. Les auteurs remarquent que, par suite de l'amélioration des conditions de vie et de l'efficacité des politiques sociales et de santé, la majorité des personnes âgées les plus jeunes en Europe accèdent au troisième âge en assez bonne santé et dans une situation de relative sécurité matérielle. Elles soulignent également que, malgré l'abaissement de l'âge effectif de la retraite, seule une minorité de personnes âgées occupe son temps libre de façon active. Les auteurs examinent les différentes approches retenues par les politiques publiques, ainsi que les réponses individuelles à cette évolution de la société, et elles présentent un large éventail de propositions visant à l'élaboration de stratégies de vieillissement actif dans les domaines de l'emploi, de la santé, des loisirs et de la cohésion sociale.

Je tiens à remercier les auteurs, Dragana Avramov et Miroslava Maskova, de leur travail qui est à l'origine de la vaste étude approfondie publiée dans le présent volume. Mes plus vifs remerciements vont aussi au Comité européen sur la population dont l'examen attentif des versions successives de ce document a garanti la haute qualité du résultat final.

Gabriella Battaini-Dragoni
Directrice Générale de la Cohésion sociale

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
Note de synthèse (<i>Dragana Avramov</i>)	9
 Chapitre 1	
Réunir les conditions du vieillissement actif (<i>Dragana Avramov</i>)	13
1.1. Introduction	13
1.2. Longévité, retraite et vieillissement actif	13
1.2.1. Défis et controverses	14
1.2.2. L'espérance de vie	16
1.2.3. L'âge de la retraite	20
1.2.4. Les valeurs sociétales fondamentales du vieillissement actif	25
1.3. Le discours politique en matière de vieillissement actif	25
1.3.1. Le vieillissement actif conçu comme un moyen de construction sociale	27
 Chapitre 2	
La démographie du vieillissement : similitudes et différences entre les pays européens (<i>Miroslava Maskova</i>)	31
2.1. Introduction	31
2.2. Les dynamiques du vieillissement démographique	32
2.3. Le vieillissement démographique en Europe	35
2.3.1. La situation actuelle	35
2.3.2. La conjoncture démographique en 2000-2050	37
2.3.2.1. Hypothèses et projections	37
2.3.2.2. L'espace européen	40
2.3.2.3. Variations par pays	41

2.4. Les tendances en effectif absolu des groupes d'âge de la population âgée en 2000-2050	45
2.4.1. L'espace européen	45
2.4.2. Variations par pays	49
2.4.2.1. Le groupe d'âges des 50-64 ans	49
2.4.2.2. Le groupe d'âges des 65-79 ans	51
2.4.2.3. Le groupe d'âges des 80 ans et plus	53
2.5. Les rapports de masculinité dans les groupes d'âges de la population âgée	55
2.5.1. La situation actuelle	56
2.5.2. Les tendances en 2000-2050	58
2.6. Les rapports de dépendance	62
2.6.1. Le rapport de dépendance entre les grands groupes d'âge	62
2.6.1.1. La dépendance des personnes âgées	62
2.6.1.2. La dépendance démographique des jeunes	64
2.6.1.3. Le rapport de dépendance globale	64
2.6.2. Le rapport de dépendance effective	67

Chapitre 3

Profil de l'activité des personnes âgées (Dragana Avramov)	71
3.1. Introduction	71
3.2. Le vieillissement actif envisagé comme un domaine de recherches ..	73
3.3. Théories et stratégies	75
3.4. Les sources de données	77
3.5. Les domaines d'activité des personnes âgées	78
3.5.1. Le travail rémunéré	79
3.5.2. La retraite anticipée	81
3.5.3. Activités préférées et satisfaction apportée par la retraite	83
3.5.4. Les soins prodigués à autrui	86
3.5.5. Les activités domestiques	88
3.5.6. Prendre soin de soi	89
3.5.7. Les loisirs	90
3.5.7.1. Les loisirs passifs	93
3.5.7.2. Les loisirs actifs	94

3.6. Retraite, temps affranchi des contraintes et style de vie actif	99
3.6.1. Les facteurs déterminants de l'activité des personnes âgées ...	100
3.7. Barrières sociales entravant le vieillissement actif et accroissement des opportunités	103
Chapitre 4	
Conclusions et implications politiques	107
4.1. En guise de conclusion (<i>Dragana Avramov et Miroslava Maskova</i>) ...	107
4.2. Implications politiques (<i>Dragana Avramov</i>)	111
4.2.1. Les conséquences du vieillissement inactif pour les individus ...	111
4.2.2. Les conséquences du vieillissement inactif sur les politiques publiques	112
4.3. Les implications de la recherche à venir	114
4.3.1. L'étude des meilleurs usages	114
Références	117
Annexe 1: Choix de tableaux	125
Liste des tableaux	159
Liste des graphiques	161
Les auteurs	164
Parus dans la même collection	165

Note de synthèse

Dragana Avramov

I. Origine de la présente étude

L'étude sur le *Vieillessement actif en Europe* a été entreprise dans le cadre du calendrier de travail 2002 du Comité européen sur la population (CAHP) du Conseil de l'Europe. Elle trouve son origine dans la décision, prise par le CAHP, d'aborder le vieillissement démographique comme un facteur qui continuera à façonner l'avenir de l'Europe.

Les auteurs de ce rapport ont tenu compte, lors de sa rédaction, du mandat et des recommandations des membres du Groupe de travail sur le vieillissement actif, présidé par M. Richard Gisser.

II. Situation de référence de la présente étude

La proportion croissante de personnes âgées au sein de la population européenne peut être considérée comme un résultat positif, dû à l'amélioration des conditions de santé et de vie, ainsi qu'à l'application de politiques sociales et de santé publique efficaces. On peut également y voir une conséquence logique de l'évolution démographique actuelle, caractérisée notamment par une baisse de la fécondité et une augmentation de l'espérance de vie.

Ce rapport s'attache essentiellement à étudier les imbrications entre le vieillissement de la population, envisagé comme un processus démographique qui appelle une adaptation politique et institutionnelle, et le vieillissement des individus, évolution chronologique qui doit être associée à un mode de vie actif de ces personnes à mesure qu'elles prennent de l'âge.

III. Structure de l'étude

Dans un premier temps, les auteurs exposent les caractéristiques essentielles des processus démographiques et sociaux qui sous-tendent le vieillissement de la population et la situation d'activité des personnes âgées en Europe ; ils passent en revue les principes normatifs véhiculés par le discours ambiant sur le vieillissement actif. Ils identifient ensuite les points communs et les différences présentés par la démographie des pays européens en rapport avec la mutation de la pyramide des âges et la dépendance des personnes âgées. Une troisième partie est consacrée aux répercussions des politiques publiques

et des stratégies individuelles sur les personnes âgées du point de vue du travail rémunéré, des retraites, des activités domestiques, du fait de prendre soin de soi, des soins prodigués à autrui, ainsi que des loisirs actifs et passifs. Les conclusions et les implications politiques sont présentées à deux niveaux : les conséquences du (faible) degré actuel d'activité des personnes âgées pour, d'une part, la société et, d'autre part, les personnes âgées elles-mêmes.

IV. Principales conclusions et implications politiques

Notre analyse nous conduit à considérer que le vieillissement actif est le symbole d'une série de valeurs et de normes généralement admises par les actes normatifs à l'échelon international et national, mais qu'il reste encore à le traduire dans la pratique sous forme de politiques publiques intégrées fondées sur la connaissance et à obtenir son acceptation comme mode de vie par la plupart des personnes âgées. L'absence de politiques, de mesures et de services destinés à encourager efficacement leur activité est en totale contradiction avec le vieillissement démographique déjà constaté, qui devrait de surcroît s'accroître au cours des cinquante prochaines années.

- L'espérance de vie s'est accrue tout au long du XX^e siècle et les causes de décès sont largement passées des maladies infectieuses à la dégénérescence due au vieillissement. De ce fait, les personnes âgées les plus jeunes, de 65 à 75 ans, atteignent le troisième âge dans un état de santé relativement satisfaisant et la majorité de la population âgée vit dans des conditions matérielles marquées par la sécurité des revenus. Les plus âgés bénéficient cependant d'une santé et d'un profil socioprofessionnel moins favorable, par suite du vieillissement de chaque personne et de la disparité des destins individuels des générations les plus anciennes.
- Dans cet intervalle, l'âge légal de la retraite est resté inchangé dans la plupart des pays européens, tandis que l'âge atteint de facto au moment de la retraite a même diminué pour les hommes au cours des années 1970, 1980 et 1990. L'âge effectif de la retraite pour les femmes a augmenté, bien qu'il demeure très inférieur à l'âge légal et que l'inactivité économique reste extrêmement élevée parmi les femmes âgées dans de nombreux pays d'Europe.

Les études montrent que les années de retraite ne sont une période d'activité que pour une petite minorité de personnes, qui continuent à faire partie de la proportion d'actifs, contribuent aux tâches ménagères et prennent soin des autres de manière active ou participent activement à la vie communautaire sous forme de bénévolat ou d'activités de loisirs.

- La retraite progressive n'est pas encore très répandue. Globalement, la proportion de personnes travaillant au-delà de l'âge légal de la retraite est extrêmement faible dans l'ensemble des pays européens.

- Les études consacrées à l'emploi du temps des personnes âgées révèlent une prédominance des activités de loisirs à domicile et une absence d'utilisation active du surcroît de temps libre qu'offre la retraite. Les données indiquent que les personnes d'âge supérieur consacrent la plus grande partie de leur existence à prendre soin d'elles, sous forme de soins corporels, de sommeil ou de repos et de loisirs (passifs), principalement en regardant la télévision.
- On ne dénote encore aucune évolution nette vers une plus grande égalité entre hommes et femmes parmi les personnes âgées, en particulier en matière de tâches ménagères.

Au cours des quinze prochaines années, la population européenne entrera dans une nouvelle phase de vieillissement, qui se caractérisera non seulement par l'augmentation en proportion et en nombre des personnes âgées, mais également par la diminution de l'effectif des jeunes et de la population en âge de travailler. Ce vieillissement se traduira également par la modification du poids relatif des grands groupes d'âges.

- Le vieillissement de la population représente le phénomène démographique marquant de ce tournant du XXI^e siècle en Europe. Le rythme actuel et escompté de ce vieillissement varie cependant considérablement d'un pays à l'autre. Il traduit des contextes démographiques très différents, déterminés par le déclenchement, à des dates diverses, de la transition démographique et l'évolution du poids des facteurs de vieillissement au cours du XX^e siècle.
- Ni les Etats d'économie de marché avancée en Europe, ni les pays en transition ne constituent des groupes homogènes. Ils présentent d'importantes différences, tant du point de vue de la protection sociale qu'ils offrent à leurs citoyens, qu'en matière de démographie.
- La surmortalité masculine devrait maintenir, dans l'ensemble des pays, une prévalence des femmes parmi les personnes âgées. Cette prévalence féminine varie cependant d'un pays à l'autre, en fonction de l'ampleur de la surmortalité masculine.

Les principales implications politiques peuvent se résumer de la façon suivante :

- L'avenir démographique de l'ensemble des pays européens présente les mêmes caractéristiques essentielles, qu'ils connaissent une économie de marché avancée ou traversent une période de transition : le vieillissement de la population se poursuivra en s'accéléralant au cours des prochaines décennies et un nombre croissant de personnes vivront de plus en plus longtemps seules. Ces deux tendances exigeront une forte adaptation de la société en matière de travail, de vie familiale et de protection sociale. Si

l'on envisage de faire du vieillissement actif un objectif visé par une politique publique cohérente en vue d'améliorer le rôle social et la capacité d'autonomie des personnes âgées, ainsi que la qualité de vie de tous les citoyens dans les sociétés vieillissantes, il serait préférable de privilégier le rôle d'intermédiaire de l'Etat plutôt que son désengagement, ce qui représenterait une avancée vers des politiques et des mesures pratiques plus favorables aux citoyens.

- Jusqu'à présent, un niveau de protection sociale élevé s'est avéré nécessaire pour compenser la pauvreté de revenu d'un grand nombre de personnes âgées et contribuer à réduire l'inégalité des chances entre les générations. Le marché du travail s'est, à ce jour, révélé insuffisant pour fournir à l'ensemble des personnes âgées un «mode de vie minimum acceptable»¹.
- La tendance à une retraite anticipée bien antérieure à l'âge légal coïncide avec des facteurs tels que les désillusions des personnes âgées à l'égard de leur activité professionnelle, l'intérêt des employeurs à écarter du marché du travail les employés les plus âgés, moins qualifiés ou plus chers que le personnel plus jeune, ainsi que la nécessité où se trouvent des familles de puiser dans ce réservoir de parents en retraite anticipée, afin qu'ils prennent personnellement soin à la fois des petits-enfants et des parents plus âgés.
- La vieillesse est une période inscrite dans le cours normal d'une vie. Les conditions de vie dépendent largement du parcours personnel de chacun, qui est un mélange de chances et de choix en matière de santé, d'éducation, de travail, de vie familiale, de personnalité et d'environnement socioculturel, dans lequel les opportunités ont été plus nombreuses ou au contraire restreintes. Il est de ce fait indispensable de recourir à des moyens plus efficaces pour répartir les risques inhérents à la concurrence qui règne dans le monde du travail, au lien qui existe entre la faiblesse des revenus et l'ampleur des besoins, au stress généré par l'univers professionnel, ainsi qu'au temps considérable qu'il est nécessaire de passer sur son lieu de travail et de consacrer à sa famille tout au long de son existence.

1. En 1984, le Conseil des ministres de l'Union européenne a défini les individus en situation de pauvreté comme des « personnes, familles et groupes de personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si limitées qu'elles les excluent du mode de vie minimum acceptable dans les Etats membres où ils vivent ».

Chapitre 1

Réunir les conditions du vieillissement actif

Dragana Avramov

1.1. Introduction

Les questions et les problèmes abordés ici concernent l'interconnexion existant entre le vieillissement de la population, phénomène démographique qui requiert une adaptation politique et institutionnelle, et le vieillissement individuel des personnes, qui doit s'accompagner d'un mode de vie actif à mesure qu'elles avancent en âge.

Le présent rapport vise avant tout à permettre de mieux comprendre les processus associés au vieillissement de la population et à l'élaboration d'une politique sociale, en abordant des questions d'actualité telles que la longévité, la retraite et le discours politique en matière de vieillissement actif. Nous soulignerons ensuite les principales caractéristiques des similitudes et des différences, entre les pays, de la dynamique du vieillissement démographique, ainsi que ses causes profondes et ses conséquences attendues. Nous accorderons une attention particulière à l'analyse du rapport de dépendance démographique classique et du rapport de dépendance effective, qui tient compte de la proportion de population active et inactive à tout âge. Le troisième chapitre établira le profil de l'activité des personnes âgées parmi le large éventail à leur disposition, depuis le travail rémunéré, les activités et soins à domicile, jusqu'aux loisirs actifs et passifs. Nous analyserons ce que font véritablement les personnes âgées, comment elles vivent et si elles sont satisfaites de leur destin, ainsi que ce qu'elles feraient si l'équation marché du travail/retraite leur laissait véritablement le choix. Le quatrième chapitre tirera les conclusions de ces éléments et en déterminera les implications sur la politique publique et les besoins en études ultérieures.

1.2. Longévité, retraite et vieillissement actif

Les dernières décennies du XX^e siècle ont été marquées par une disparité entre, d'une part, l'accroissement de la longévité, l'amélioration de la santé, notamment du troisième âge, le glissement des générations vers un niveau d'études supérieures acquis par les actifs âgés et les retraités dans leur jeunesse et, d'autre part, une tendance au départ à la retraite anticipé. Durant cette même période, le discours politique a mis l'accent sur l'idée d'activité

des personnes âgées, destinée à compenser le vieillissement actuel de la population et l'accélération prévue de l'accroissement, en nombre et en proportion, de ces mêmes personnes âgées en Europe au cours des premières décennies du XXI^e siècle. La poursuite d'une politique efficace de vieillissement actif est associée à une dimension sociétale, liée à la prolongation de la vie professionnelle, à l'activation des personnes âgées inactives et à la fourniture d'un environnement propice à une vie saine, à une sécurité de revenu et à une protection sociale généralisée. Elle devrait également approfondir une approche fondée sur les droits des personnes âgées, qui reconnaît leurs capacités, leurs besoins et leurs préférences.

1.2.1. Défis et controverses

L'augmentation du nombre de personnes âgées, conséquence de l'allongement de l'espérance de vie, qualifié de vieillissement «par le sommet de la pyramide des âges» de la population (on parle également de «grisonnement» de la population) est généralement perçue par les universitaires et les décideurs politiques comme une avancée sociale; il est toutefois admis que les progrès de la longévité imposeront de nombreuses adaptations institutionnelles et sociales, qui auront des répercussions sur l'existence des citoyens de tous âges.

Il est indéniable que les sociétés modernes adaptent progressivement leurs politiques économiques et sociales à l'évolution de la pyramide des âges de leur population. Mais cette adaptation aux conséquences du vieillissement pourrait bien se révéler insuffisante, notamment à long terme, et les politiques soucieuses de la population devraient également s'attaquer aux facteurs déterminants du vieillissement de la population associé à la faiblesse de la fécondité.

La baisse de la fécondité, qualifiée de cause du «vieillessement par la base de la pyramide des âges» de la population (on parle également de «déjeunissement»), fait l'objet d'une importante controverse dans les milieux politiques et la recherche. Depuis la forte baisse de fécondité enregistrée dans les pays d'économie de marché avancée au cours des années soixante et soixante-dix (et dès les années cinquante dans certains pays d'économie planifiée), les démographes ont systématiquement documenté ses répercussions sur la pyramide des âges. On peut y voir une conséquence de l'émancipation des femmes ou de l'incompatibilité entre leur activité professionnelle et la vie de famille; cette baisse peut également être interprétée comme le produit d'un désir d'accomplissement de soi, ressenti autant par les femmes que les hommes, ou le résultat d'un «rétrécissement de la paternité», forme de renoncement des pères à un rôle parental actif (NIEPS, 2000). Bien que les paradigmes explicatifs ne manquent pas (voir par exemple Pinelli et autres 2001; Palomba, 2002), les chercheurs ne sont pas encore parvenus

à établir le rapport entre la réalisation sociale, le nombre d'enfants souhaité par les femmes et l'augmentation de la participation des hommes aux tâches ménagères. Le consensus est encore plus limité sur les moyens politiques, si moyen il y a, qui peuvent ou doivent être employés pour influencer sur les taux de fécondité.

Les études parviennent à la conclusion que des politiques sociales bien définies et intégrées paraissent atténuer l'incompatibilité partielle entre la vie professionnelle et familiale. L'amélioration de la place des femmes sur le marché du travail et l'adoption de politiques et de mesures nettement favorables à la famille permettent d'élever plus facilement des enfants et donnent aux femmes la possibilité d'avoir le nombre d'enfants qu'elles désirent. L'évolution de l'échelle des valeurs propre à la constitution de la famille, tant du point de vue personnel que dans la société elle-même, a des répercussions sur les rapports entre hommes et femmes. Ces derniers ne dépendent toutefois pas uniquement de cette évolution, mais également du renforcement de la protection sociale et de l'aide de l'Etat, sous forme de revenu versé et de fourniture de services sociaux. Les politiques familiales ont besoin de temps pour produire leurs effets et exigent que l'Etat leur consacre des moyens importants.

Certains milieux politiques, notamment au cours des années quatre-vingt-dix, avaient envisagé l'immigration comme un possible remède miracle contre le vieillissement de la population en Europe. Faire appel à l'immigration pour empêcher la baisse des effectifs démographiques et la diminution de la population en âge de travailler, ainsi que pour compenser le vieillissement général de la population dans les pays ou les régions présentant un taux de fécondité déficitaire, peut sembler une solution aisée à première vue. Le très médiatisé rapport des Nations Unies sur le renouvellement de la population par les migrations (*UN report on replacement migration (2000)*) a cependant confirmé les résultats des précédents scénarios envisagés en matière démographique, lesquels ne voyaient pas dans l'immigration un remède au vieillissement de la population, puisque l'âge moyen des immigrés est à peine légèrement inférieur à celui des populations autochtones et que leur taux de fécondité, plus élevé au départ, tombe rapidement. Le vieillissement des populations immigrées et autochtones impose l'arrivée d'immigrants toujours plus nombreux pour les remplacer et compenser cette évolution démographique. Seule une immigration massive parviendrait à ralentir ou à enrayer ce processus de vieillissement, mais elle entraînerait une augmentation phénoménale de la population. L'immigration ne saurait constituer un moyen de stopper le vieillissement démographique; elle représente un processus social, source à la fois d'effets positifs et de difficultés, et exige une adaptation de la société pour permettre l'intégration socio-économique des travailleurs étrangers et de leurs familles, ainsi que l'émancipation culturelle à la fois des populations immigrées et autochtones.

Bien que la recherche se soit beaucoup intéressée aux causes et aux conséquences du vieillissement de la population dans la deuxième moitié du XX^e siècle, ce n'est qu'au cours de ces dernières décennies, lorsque ce processus connaissait un état d'avancement certain et qu'il avait déjà commencé à entraîner une profonde modification des modèles de redistribution des ressources publiques, que la question du vieillissement est devenue une importante «construction sociale» à l'échelon européen.

1.2.2. L'espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance s'est considérablement accrue au cours du XX^e siècle dans les pays d'Europe dotés du système de protection sociale le plus avancé. Elle est ainsi passée en Suède de 50 ans en 1900, à 75 ans pour les hommes et 80 ans pour les femmes en 2000. L'allongement de l'espérance de vie à l'âge de 60 ans est nettement inférieur à l'exemple suédois, en particulier pour les hommes, mais elle demeure néanmoins importante: elle s'est en effet accrue de trois ans (en passant de douze à quinze ans) pour les hommes et de sept ans (en passant de treize à vingt ans) pour les femmes.

L'espérance de vie continuera probablement à augmenter, jusqu'à atteindre le degré de longévité propre à l'espèce humaine. Il est actuellement estimé à 91 ans en moyenne (Duchêne et Wunsch, 1986). Alors que les auteurs s'accordent sur un accroissement supplémentaire de la longévité humaine à l'avenir, ils ne parviennent pas à déterminer avec exactitude le rythme de cette évolution. On peut considérer, d'une part, que ces limites «naturelles» ne seront probablement pas atteintes dans un futur proche, car certaines pratiques comportementales y sont peu favorables (tabagisme, pollution de l'environnement, inactivité, comportements à risque et mauvaise alimentation). La promotion d'une existence, d'un cadre professionnel et de modes de vie plus sains permettrait néanmoins d'accroître de façon substantielle cette espérance de vie. D'autre part, on peut estimer que de nouvelles découvertes scientifiques, capables de ralentir le processus de sénescence par une manipulation génétique directe ou par des interventions indirectes (physiologiques), stimuleraient considérablement l'allongement de l'espérance de vie.

La modernisation se caractérise par une extension révolutionnaire de l'espérance de vie, dans laquelle les causes de décès sont très largement passées de facteurs externes (c'est-à-dire les maladies infectieuses) à des facteurs internes (c'est-à-dire la dégénérescence due à la sénescence²). Comme un nombre de plus en plus important de personnes sont protégées ou traitées avec succès contre les maladies infectieuses même à un âge supérieur, elles sont exposées au vieillissement sous la forme d'une régression progressive et

2. La sénescence est la régression progressive et généralisée des fonctions corporelles qui conduit au décès.

généralisée qui aboutit finalement au décès. Cette évolution comporte ainsi le risque de voir ce gain d'années supplémentaires n'être pas exempt d'invalidité, mais représenter au contraire une phase de fragilité et de déficiences accrues. L'avis des experts et les conclusions de la recherche en la matière sont controversés.

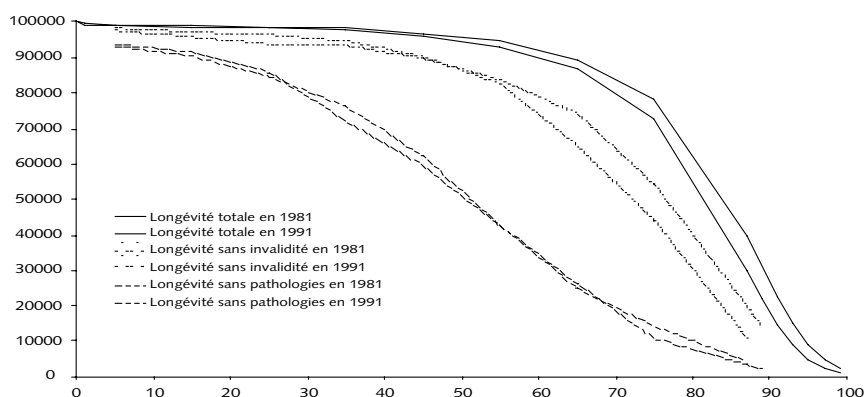
La communauté scientifique n'est pas encore parvenue à déterminer uniformément si les années gagnées par l'allongement de l'espérance de vie correspondaient à une période de bonne santé ou s'accompagnaient au contraire d'une dégradation de l'état de santé et d'une augmentation des pathologies: certains considèrent que la fragilité accrue des personnes d'âge supérieur en est le corollaire, tandis que d'autres adoptent une position inverse. De fait, la thèse selon laquelle ce gain d'années s'est fait au détriment de la qualité de vie repose sur une argumentation convaincante (par exemple Kramer, 1980; Olshansky et autres, 1991), à laquelle s'oppose l'affirmation d'une limitation de la morbidité sénescence aux dernières années de l'existence (par exemple Dupâquier, 1997; Fries, 1989; Robine et autres, 2002). Les études récentes avancent des arguments en faveur de ces deux points de vue, mais la réalité sociale s'avère moins dichotomique et témoigne d'une combinaison de processus qui affectent de diverses manières la population hétérogène des personnes âgées. L'allongement de l'espérance de vie au cours du XXe siècle s'est en effet accompagné d'une concentration de la morbidité sur les âges supérieurs, qui entraîne une double tendance: le troisième âge jouit d'un meilleur état de santé et conserve de plus en plus ses capacités, tandis que le quatrième âge, qui ne souffre ou ne meurt plus de maladies infectieuses mais est confronté au processus de dégénérescence de la sénescence à un âge très avancé, connaît une situation de fragilité accrue. Parallèlement, une grande partie des nouvelles générations de personnes âgées a acquis dans sa jeunesse un niveau d'études plus élevé, a bénéficié des avantages de la société d'abondance moderne et a connu des conditions de vie moins difficiles ou moins éprouvantes au cours de son existence.

Les éléments d'appréciation permettent de déduire que l'état de santé de la grande majorité du troisième âge est satisfaisant ou s'est amélioré dans les Etats-providence avancés; le principal problème est celui de la situation de dégénérescence qu'entraîne la sénescence chez les personnes du quatrième âge et qui touche une part importante de la population (Dooghe, 1998; REVES, 1993).

Plusieurs séries d'indicateurs d'une espérance de vie en bonne santé révèlent les points communs et les différences entre les Etats européens, qui se caractérisent par l'évolution historique propre à chacun d'eux; ils sont exposés dans le tableau présenté en annexe 1.1.

Une étude française a démontré que le récent allongement de l'espérance de vie allait de pair avec une augmentation de l'espérance de vie sans pathologie, tandis que l'espérance de vie sans affection chronique demeurait constante (Robine et autres, 1996), ce qui indique une association entre la baisse de la mortalité et l'accroissement de la prévalence des affections chroniques, ces dernières étant cependant, en moyenne, moins graves et moins souvent invalidantes (graphique 1.1.).

Graphique 1.1. – Longévité sans pathologie et longévité sans invalidité (modèle de l'OMS de 1984) des femmes en France, pour la période 1981-1991



Source: Robine, Morniche, Cambois (1996).

Tandis que les effets protecteurs de la culture moderne ont procuré des moments de détente, qui ont maintenu en vie les personnes génétiquement moins résistantes aux risques environnementaux, ils leur ont également permis de mener une vie saine et active au sein de la société. Dans l'ensemble, la majorité des personnes âgées de 65 à 75 ans parviennent au troisième âge dans un état de santé et une situation matérielle relativement satisfaisants.

Dans les pays en transition vers l'économie de marché, les changements politiques et sociaux survenus au cours des dix dernières années du XX^e siècle se sont accompagnés d'une détérioration des conditions de vie d'une grande partie de la population. Il est généralement admis que le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché a entraîné, notamment, une polarisation de la société. L'émergence de la nouvelle économie coïncide avec une accentuation des disparités de revenu entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres de la population. L'absence de travail, les bas salaires, la modicité des retraites et la faiblesse des budgets alloués aux services publics, y compris la santé et l'éducation, génèrent une pauvreté de plus en plus présente dans

de nombreux pays en transition. Or, le peu de moyens consacrés à l'éducation en particulier hypothèque l'avenir, en créant une situation propice à la perpétuation de la pauvreté. La situation décrite par les études consacrées à ces pays en général, et tout spécialement celles menées par la Banque mondiale et le Conseil de l'Europe, peut être résumée de la façon suivante: la mise en œuvre des systèmes et programmes de politiques sociales se heurte à leur caractère restrictif, à la faiblesse de leurs avantages réels et à l'insuffisance des moyens alloués par l'Etat. L'examen rigoureux de ces derniers montre qu'ils consistent davantage à soulager la misère qu'à affirmer un droit social. En outre, le ciblage de l'aide sociale est inadapté et le versement de revenus ne concerne qu'une fraction réduite des nécessiteux. Les personnes âgées représentent sans aucun doute un groupe à risque de situation défavorisée généralisée.

Les effets cumulés de ces tendances négatives, auxquels s'ajoute la transition vers l'économie de marché, ont eu des répercussions sur, notamment, la diminution de l'espérance de vie et l'augmentation de la mortalité au sein de la population en âge de travailler, en particulier chez les hommes. Alors qu'au début des années soixante leur espérance de vie à la naissance était à peine inférieure de deux à trois ans à celle des pays d'économie de marché les plus avancés, elle était au début des années quatre-vingt-dix dans les pays d'Europe centrale et orientale de dix ans moindre que celle des pays d'Europe du Nord (Conseil de l'Europe, 2000). A titre d'exemple, l'espérance de vie à la naissance en Fédération de Russie a atteint son plus haut niveau pour les hommes en 1960, à 64 ans, et pour les femmes en 1970, à 73 ans. Or, en 1995, elle était descendue à 58 ans pour les hommes et 72 ans pour les femmes. Une légère amélioration a été enregistrée au tournant du siècle, qui marque peut-être une inversion de cette tendance négative.

La durée de vie varie nettement au sein même des pays en transition et certains d'entre eux affichent une espérance de vie à la naissance nettement plus élevée que les autres, notamment la Slovénie et la République tchèque. Depuis leur transition, ils connaissent néanmoins dans leur quasi-totalité une accélération de la baisse de la fécondité, qui se situe à des niveaux extrêmement faibles.

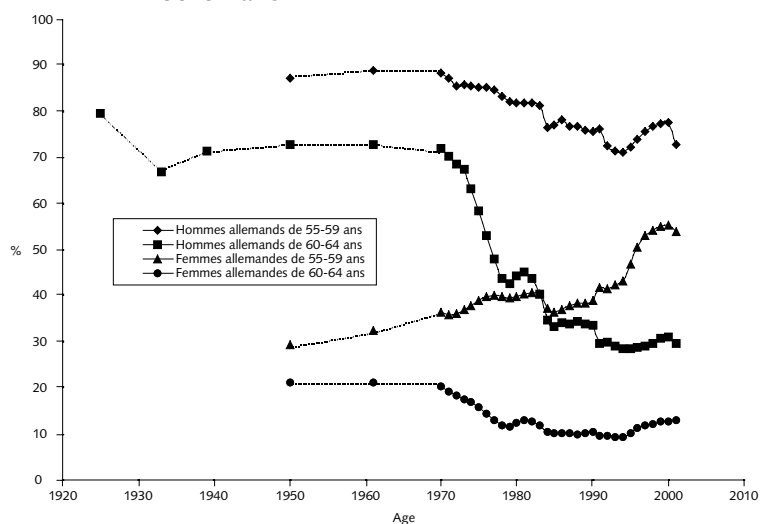
Ni les pays d'économie de marché les plus avancés, ni les pays en transition ne constituent des groupes homogènes sur le plan de la protection sociale qu'ils offrent et des caractéristiques démocratiques qu'ils présentent. On continue à observer une grande diversité dans les formes prises par l'engagement de l'Etat en matière de protection sociale, de choix des domaines prioritaires et de préférence des groupes cibles, ainsi que dans les montants des fonds publics consacrés aux personnes âgées. L'allongement de l'espérance de vie diffère selon les pays et certains d'entre eux ont même enregistré un renversement temporaire de leur tendance à l'augmentation de la longévité lors des périodes d'agitation qu'ils ont traversées. L'accroissement général de la longévité reste néanmoins l'une des plus belles réalisations du XX^e siècle.

1.2.3. L'âge de la retraite

La société pré-moderne ne connaissait pas de système de retraite, au sens de situation sociale comportant le versement de fonds publics. Les individus travaillaient jusqu'à leur mort ou aussi longtemps que leur permettait leurs facultés physiques. La solidarité entre les générations se limitait au cercle familial. L'âge légal à la retraite a été défini pour la première fois en Allemagne par le régime de retraite et d'invalidité mis en place par Bismarck en 1891; il était alors fixé à 70 ans, un seuil rarement dépassé à cette époque. En 1913, il fut abaissé à 65 ans, âge repris ensuite par la plupart des pays industrialisés (Jacobs et autres, 1991). L'âge légal à la retraite n'est passé à 67 ans pour les deux sexes que tout récemment, dans certains pays d'Europe du Nord (par exemple au Danemark, en Islande et en Norvège).

Entre le début du XXe siècle et 1970 environ, l'âge à la retraite pour les hommes se situait autour de 65 ans dans la plupart des pays européens. Il n'a cessé de diminuer à partir des années soixante-dix. La situation des femmes est plus hétérogène, car leur taux d'activité croissant est parti de niveaux très inférieurs à ceux des hommes (graphique 1.2.). L'évolution de la proportion de femmes actives révèle d'importantes différences entre les pays. Ainsi, en 2001, seules 13 % des femmes de 60 à 64 ans en Allemagne et en France travaillaient encore, alors qu'elles n'étaient pas moins de 52 % en Suède à occuper un emploi rémunéré (voir les données de l'OCDE de 2002).

Graphique 1.2. – Proportion d'actifs en Allemagne chez les hommes et les femmes, dans les groupes d'âges de 55-59 ans et 60-64 ans



Source: calculs effectués par nos soins à partir des données de l'OCDE (Avramov, 2002).

Les tendances dessinées par l'âge légal et l'âge de fait à la retraite traduisent certaines ambiguïtés sociales importantes. De nombreux pays européens ont appliqué au cours des dernières décennies des politiques qui autorisaient, encourageaient, voire imposaient les départs en préretraite. Elles ont eu pour conséquence à la fois de réduire davantage la proportion d'actifs parmi les hommes de plus de 65 ans et de faire fortement chuter la part des 55-64 ans exerçant une activité rémunérée.

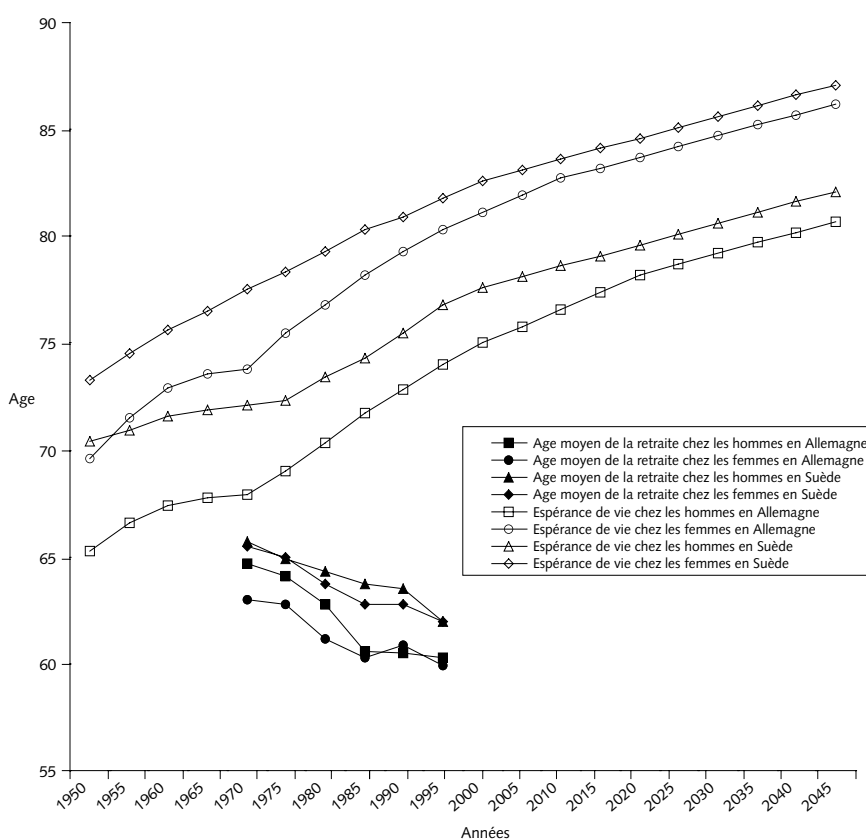
Les régimes de retraite anticipée ont souvent été mis en place en vue de favoriser l'emploi des jeunes. Dans la pratique cependant, ils ont non seulement échoué dans leur objectif politique, combattre l'exclusion des jeunes sur le marché du travail, mais encore généré une diminution de plus en plus forte de la proportion d'actifs et l'éviction des adultes plus âgés du monde du travail; cette situation s'est produite alors même que l'état de santé, le niveau d'études et les systèmes de support technologique s'améliorent de jour en jour et permettent à la plupart des personnes âgées de travailler jusqu'à un âge bien plus avancé que par le passé (Laczko et Phillipson, 1991; Schultz et autres, 1991; Worsley, 1996). Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que les régimes de retraite anticipée, justifiés initialement par la nécessité de créer des emplois en faveur des jeunes qui arrivaient sur le marché du travail et de remplacer de coûteux salariés âgés (du fait du système de rémunération à l'ancienneté) par des jeunes sans emploi, se sont révélés inefficaces et extrêmement onéreux pour la société. La mise à l'écart de la main-d'œuvre âgée s'est faite, à long terme, aux dépens des finances publiques. L'échec de ces politiques de retraite anticipée est en grande partie dû à l'attitude du secteur privé, qui a profité de cette occasion pour procéder à des restructurations et à des compressions de personnel, au lieu de remplacer ses employés les plus âgés par de plus jeunes. Très peu de nouveaux emplois ont en fin de compte été créés au profit des jeunes adultes grâce aux systèmes de préretraite proposés aux salariés les plus âgés et le coût des restructurations économiques effectuées par le secteur privé a en partie été supporté par le secteur public.

Outre une inactivité économique excessivement élevée des personnes de 55 à 59 ans, on observe également dans de nombreux pays un chômage supérieur à la moyenne chez les salariés âgés. De fait, les chiffres du chômage révèlent également «l'âgisme» du marché du travail. Tandis que le taux de chômage³ dans les quinze pays de l'UE atteint 10 % pour les hommes et 13 % pour les femmes, il passe pour les hommes et femmes de 55 à 59 ans respectivement à 14 et 16 % (selon nos propres calculs, effectués à partir de la base de données du Panel des ménages de la Communauté européenne - PCM).

3. Le taux de chômage est ici calculé sous la forme d'un pourcentage de chômeurs au sein de la population active et des personnes à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire sans emploi. La population inactive n'est pas comptabilisée.

La perception biologique et sociétale du vieillissement a évolué dans des directions opposées. Les chiffres de l'Allemagne et de la Suède illustrent clairement la tendance observée dans les pays industrialisés en général, c'est-à-dire un allongement marqué de l'espérance de vie et un net abaissement de l'âge à la retraite (graphique 1.3.).

Graphique 1.3. – Evolution de l'espérance de vie à la naissance et de l'âge moyen à la retraite en Allemagne et en Suède



Source: graphique réalisé à partir des données tirées de Gendell, 1998 et Nations Unies, 2001.

La proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus qui continuent à exercer une activité professionnelle est extrêmement faible. Les données des pays de l'Union européenne révèlent que cette proportion représente 15 % des hommes et 4 % des femmes dans les pays d'Europe du Nord, tandis qu'elle passe respectivement à 12 % et 3 % en Europe du Sud. Dans les

pays d'Europe occidentale, la part d'actifs tombe à 7 % pour les hommes et 2 % pour les femmes. La quasi-totalité des personnes de 65 ans sont à la retraite et, parmi celles qui approchent de l'âge légal, les 60-65 ans, une minorité uniquement exerce encore une activité professionnelle. Seuls 26 % des hommes et 9 % des femmes de 60 à 65 ans sont en effet dans ce cas (tableau 1.1.).

Tableau 1.1. – Pourcentage d'actifs chez les hommes et les femmes dans les pays de l'Union européenne, par région et par groupe d'âges

Groupe d'âges	Europe du Nord		Europe du Sud		Europe occidentale		UE	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
60-64	39,8	14,2	33,2	9,5	17,4	6,9	26,4	9,0
60+	15,4	4,3	12,1	3,4	6,7	1,9	10,1	2,8
65+	6,3	1,6	4,2	1,5	2,4	0,5	3,7	1,0

Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

Les personnes du troisième âge s'avèrent ainsi sous-employées dans les sociétés modernes, soit par le maintien d'un âge obligatoire à la retraite, peut-être justifié dans les premiers temps de la révolution industrielle mais très largement obsolète aujourd'hui, dans une ère postmoderne d'évolution technologique, soit par l'introduction de régimes de retraite anticipée volontaire ou obligatoire, qui équivalent à mettre au chômage des adultes en bonne santé et productifs. La quasi-totalité des études ou des conférences de politique démographique consacrées au vieillissement de la population recommandent aux gouvernements de reculer l'âge de la retraite (par exemple Cliquet et Nizamuddin, 1999; Cliquet et Vanden Boer, 1989; Legaré et Desjardins, 1988; Lesthaeghe et autres, 1998; Schultz et autres, 1991).

La nécessité d'allonger l'âge officiel et l'âge de facto à la retraite par des mesures incitatives adéquates, tout en tenant compte de la diversité des besoins et des capacités entre les personnes et de leur variabilité chez un même individu, constitue l'une des principales conclusions des séminaires du *Network for Integrated European Population Studies* (NIEPS – Réseau d'études démographiques européennes), consacrés au vieillissement, à la solidarité entre les générations et à la vulnérabilité liée à l'âge, et récemment organisés par onze instituts nationaux de démographie en Europe (NIEPS, 2001; 2002). Les études de simulation révèlent également que l'allongement de l'âge à la retraite a un effet positif sur les dépenses publiques (Bogaert et Festjens, 1993) et permet de maintenir l'offre d'actifs dans les décennies à venir (Blanchet et Marchand, 1991). Il convient de préciser à ce propos que la 2^e Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement (Madrid,

8-12 avril 2002) a considéré que «les personnes âgées doivent avoir la possibilité d'exercer une activité professionnelle satisfaisante et productive aussi longtemps qu'elles le souhaitent et qu'elles en ont la capacité».

On peut certes soutenir que l'allongement de l'âge légal à la retraite, lorsqu'il s'agit d'une mesure partielle et segmentée, peut contrebalancer les efforts de réduction du chômage des jeunes. Le discours politique rappelle systématiquement la nécessité de fournir du travail aux jeunes sans emploi, aux femmes de tous âges dépourvues d'activité et aux personnes âgées; mais il reste discret sur la définition de normes et de stratégies intégrées, destinées à concerner efficacement une large assise démographique. Il est clair qu'il convient d'aborder la matrice travail/chômage/inactivité en concevant un nouveau modèle de travail applicable à l'ensemble des groupes d'âges dans le cadre d'une politique prenant en compte le travail et la famille, les réseaux amicaux et sociaux et le contexte politique des retraites.

La controverse suscitée par la nouvelle conjoncture démographique et la politique adoptée à l'égard des personnes âgées présente une autre dimension: le caractère uniforme de l'âge obligatoire de la retraite. Cette politique va en effet à l'encontre des données actuelles de la science sur la variabilité du processus de vieillissement physique et mental de chaque individu (Schmähl, 1989). Il est de ce fait indispensable de tenir compte non seulement de l'amélioration constatée de l'état de santé et du niveau d'études de la population, mais également de la diversité du potentiel biologique de chacun à un âge supérieur, afin d'élaborer des politiques souples et diversifiées en matière de retraite et d'activité professionnelle des personnes âgées.

Cette tâche s'avère difficile, et ce pour plusieurs raisons. Rappelons en premier lieu que le discours politique dominant dans les démocraties modernes répugne à admettre l'idée d'une variabilité dans certaines sphères de la vie sociale et dans certaines phases de l'existence des individus. Il semble que les différences entre les montants des cotisations et des prestations au cours des années d'activité professionnelle soient plus acceptables que les disparités entre les pensions de retraite versées aux personnes de 65 ans et plus. Dans certains pays (par exemple en Belgique), le système des pensions comprend à la fois un plafond, fixé indépendamment du niveau des cotisations calculées sur la base des revenus et versées durant la vie active, et une interdiction de facto de percevoir davantage qu'un faible revenu professionnel après un départ à la retraite. La perception d'un revenu destiné à compléter une pension de retraite entraîne la perte de tout ou partie des droits à pension pendant toute la durée de l'obtention de ce revenu supplémentaire. Il convient également de tenir compte de la complexité des facteurs de l'âge à la retraite pour une deuxième raison, qui concerne les personnes elles-mêmes. Un grand nombre d'entre elles, en particulier lorsqu'elles parviennent à un âge supérieur, peuvent avoir du mal à déterminer seules leur

capacité à exercer une activité rémunérée régulière. Choisir de dépasser l'âge moyen à la retraite ne saurait être une décision exclusivement individuelle. Il pourrait être utile que la société fixe des procédures de sélection raisonnables, qui permettent de combiner les aspirations de chacun et l'intérêt général en la matière.

La contradiction entre les processus démographiques et les politiques publiques transparaît dans la tendance à un départ à la retraite anticipé et au maintien d'un âge légal uniforme de la retraite, qui méconnaît la variation du vieillissement entre chaque individu.

1.2.4. Les valeurs sociétales fondamentales du vieillissement actif

La notion de vieillissement actif est une réponse à certaines controverses propres à l'augmentation de la longévité et à la modification de la perception des personnes âgées et de leur place dans la société, ainsi que des attentes de cette dernière à leur égard. Cette notion découle de l'idée que chacun devrait mener une existence active satisfaisante, y compris à un âge avancé, que ce soit en travaillant plus longtemps s'il en est capable et en éprouve l'envie ou en étant productif pendant sa retraite par l'exercice d'activités qui ne génèrent pas nécessairement de revenus. Le vieillissement actif repose également sur le présupposé que la vie active est associée de façon positive à d'autres valeurs fortement appréciées d'un point de vue éthique puisque, notamment, elle assure une autonomie personnelle, s'avère bonne pour la santé, procure des satisfactions et offre une qualité de vie dans la plupart des cas.

1.3. Le discours politique en matière de vieillissement actif

La notion de vieillissement actif fait référence à une existence active menée par les personnes âgées dans les différents domaines de leur vie personnelle, familiale, sociale et professionnelle. Elle est liée à l'activité des personnes dans les dernières périodes de leur existence.

On considère le vieillissement actif comme un mélange d'éléments sociaux et individuels:

- une présence ininterrompue sur le marché du travail;
- une participation aux tâches domestiques, qui incluent le ménage et les soins prodigués à autrui;
- une participation active à la vie de la collectivité, y compris par l'exercice d'activités bénévoles et non rémunérées;
- la pratique de loisirs actifs, sous forme de centres d'intérêts, de sport, de voyages et d'activités créatives.

Certains acteurs politiques se soucient principalement du moyen d'occuper activement le surcroît de temps libre que procure le départ à la retraite (par exemple l'Organisation mondiale de la santé); d'autres s'intéressent surtout à l'aspect économique que représente l'activité professionnelle des retraités (par exemple l'OCDE, la Commission européenne). Ces dernières années, la seconde préoccupation a pris le pas sur la première. Face à la contradiction entre l'allongement de la durée de vie et la précocité de l'âge à la retraite, les experts et les responsables politiques proposent souvent une série de solutions techniques. En réalité, les choix à faire sont éminemment politiques et les réformes exigeront sans doute encore l'élaboration d'une politique informée, fondée sur la connaissance de cette question.

Des valeurs telles que la santé, la participation et la sécurité représentent des désirs profonds des êtres humains. Chacun aspire à vivre en bonne santé aussi longtemps que possible, à prendre part à des activités librement choisies et à disposer d'une sécurité de revenu pour ses vieux jours. Mais la réalisation de ces aspirations s'avère coûteuse pour la société: les soins médicaux et les emplois en milieu protégé sont chers, le travail bénévole fourni gracieusement par les personnes âgées a lui-même un coût pour la société et la sécurité de revenu des personnes âgées fait peser sur le contribuable une charge financière considérable. Les politiques visant à promouvoir la participation des personnes âgées, en les encourageant ou en les contraignant à travailler plus longtemps et à prendre leur retraite plus tard, apparaissent indispensables pour les finances publiques. De nombreuses enquêtes révèlent toutefois que les projets de réforme de la sécurité sociale qui obligeraient les personnes âgées à renoncer à plusieurs années de retraite et à repousser la perception de leur pension de retraite à un âge plus avancé ne séduisent pas la majeure partie de la population. Etre dispensé de travail pendant ses vieux jours et bénéficier d'un revenu assuré par le versement de fonds publics représente un droit social essentiel qui, dans les Etats-providence, est incorporé dans les institutions sociales comme un droit acquis.

En outre, les employeurs ne sont pas encore suffisamment incités à investir dans les travailleurs âgés pour améliorer leur compétitivité sur le marché du travail classique. L'économie mondiale a, au contraire, légitimé leur licenciement, leur cantonnement à des emplois temporaires ou leur départ à la retraite. Toutes ces stratégies économiques, qui ont entraîné le chômage, l'emploi précaire et la retraite anticipée des employés âgés dans les dernières décennies du XX^e siècle, ont obligé l'Etat à intervenir pour sortir un grand nombre de personnes âgées d'une situation de pauvreté. Les régimes d'assurance-chômage se sont jusqu'ici révélés incapables de leur assurer un niveau de vie décent. De fait, 30 % des ménages âgés de l'Union européenne demeureraient dans un état de précarité de revenu s'ils ne bénéficiaient pas de prestations complémentaires, qui complètent leur pension de retraite et

les revenus insuffisants tirés de leur travail et de leur patrimoine. Grâce au versement des allocations sociales, leur proportion tombe à 22 % (Avramov, 2002).

La controverse entre individu et société, secteur privé et secteur public, soulevée par l'allongement de l'âge à la retraite exigera sans doute de recourir à un mélange d'incitations, de pressions, de campagnes et d'actions de sensibilisation du public, ainsi que de procéder à de nombreuses négociations entre les employeurs, les syndicats, l'ensemble des décideurs politiques et les citoyens.

Les efforts consacrés par les démographes à dédramatiser le débat sur le vieillissement de la population consistent souvent à redéfinir la catégorie des personnes âgées et à reculer le seuil admis de la vieillesse. Cet exercice montre combien les rapports de dépendance économique des personnes âgées peuvent être considérablement modifiés en fonction des différentes simulations retenues. Cependant, alors qu'il existe de nombreuses possibilités de scénarios démographiques, qui permettent de réaliser à quel point les rapports de dépendance économique des personnes âgées changent selon les limites d'âge retenues, ils ne nous apprennent rien ou fort peu de chose sur la capacité d'évolution des rapports de dépendance effective. De fait, les implications sociales de ces scénarios devraient également s'attacher à déterminer, d'une part, s'il existe actuellement des emplois réellement disponibles pour les personnes âgées et comment les leur rendre accessibles à l'avenir dans une économie mondialisée et, d'autre part, si un travailleur âgé est aujourd'hui en position de force pour négocier avec un employeur et combien il devra l'être dans les prochaines années. De nombreuses approches techniques et idéologiques retenues pour favoriser l'activité des personnes âgées partent du principe que le travail est disponible et que tout employé âgé dispose des atouts et des compétences nécessaires pour se montrer compétitif dans la négociation des conditions de travail de son choix.

1.3.1. Le vieillissement actif conçu comme un moyen de construction sociale

La dimension de politique sociale attribuée à la notion de vieillissement actif a pris de l'importance ces dernières années, mais elle est depuis longtemps répandue au sein de la communauté scientifique. Dès 1961, un ouvrage paru sous la direction de Kleemeier attirait l'attention sur l'importance de l'exercice d'une activité dans l'existence des personnes âgées. Au cours des années soixante-dix, la notion de vieillissement actif était couramment utilisée en gérontologie (par exemple Balies, 1970; Mayence et autres, 1977). Bien que dans les premières recherches et publications cette notion fit largement référence aux activités pratiquées pendant la retraite, elle englobait également les activités économiques des personnes âgées. Ainsi, les auteurs de l'ouvrage « *Un 3^e âge actif* » (Mayence et autres, 1977) préconisaient une réduction

progressive du temps de travail aux âges supérieurs, au lieu d'un arrêt brutal de toute activité professionnelle, et considéraient que chacun devait avoir la liberté et la possibilité de continuer à travailler au-delà de l'âge légal actuel de la retraite si tel était son choix et qu'il était en mesure de le faire.

Plusieurs auteurs de la publication collective «*Productive Ageing*», («*Le vieillissement productif*», sous la direction de Butler et Gleason, 1985) prennent position en faveur d'une intégration économique continue des employés âgés, bien au-delà de l'âge à la retraite qui prévalait alors. Ils estiment qu'un grand nombre de personnes de plus de 60 et 65 ans peuvent en réalité continuer à travailler et apporter leur contribution à la collectivité. Selon eux, la majorité des personnes âgées sont en bonne santé et mènent une existence indépendante. Leurs facultés cognitives semblent décliner dans une moindre proportion et de façon plus tardive que ne le signalaient les premières études et suffisent amplement à exercer la plupart des activités professionnelles. Ces facultés légèrement amoindries et les défis que représente l'introduction des nouvelles technologies sont compensés par la richesse de leur expérience, leur sagesse, leur compréhension des rapports sociaux et même, dans bien des cas, une plus grande motivation professionnelle. Les capacités des personnes âgées ne sont pas uniquement déterminées par leur patrimoine génétique («*senescing*»), mais également par leur environnement social («*eldering*») et par les choix personnels d'activité ou de passivité qui forgent leur existence à un âge avancé («*geronting*») (Birren, 1985). La santé, l'éducation et la motivation déterminent plus sûrement les facultés physiques et mentales tout au long de la durée de vie que l'âge en tant que tel.

La notion de vieillissement actif a été adoptée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à la fin des années quatre-vingt-dix, pour exprimer une idée plus large que le simple «*vieillessement en bonne santé*» et reconnaître l'intervention de facteurs autres que celui de la santé dans le processus de vieillissement (Kalache et Kickbusch, 1997). L'Organisation mondiale de la santé a défini le vieillissement actif comme «*l'optimisation des chances en matière de santé, de participation et de sécurité des personnes en vue d'améliorer leur qualité de vie à mesure qu'elles vieillissent*». Le terme «*actif*» fait référence à une participation constante à la vie sociale, économique, culturelle, intellectuelle et civique et ne se réduit pas à la seule capacité de pratiquer une activité physique ou de prendre part au monde du travail. Cela implique que la notion de vieillissement actif s'applique également aux personnes âgées ayant quitté un emploi rémunéré pour partir à la retraite, ainsi qu'à celles qui souffrent de maladie ou vivent avec un handicap. Comme on le sait, la définition de la santé retenue par l'OMS est, elle aussi, une notion étendue qui englobe aussi bien la santé physique et mentale que le bien-être social.

A l'échelon de l'Union européenne, la notion de vieillissement actif est considérée comme le prolongement de la vie active, matérialisé par le fait de travailler plus longtemps, un départ à la retraite plus tardif et un engagement dans des activités à caractère social, telles que le travail bénévole ou les soins prodigués à autrui que choisissent certains retraités, ainsi que la pratique d'une vie saine. Les approches destinées à favoriser l'activité des personnes âgées, et en particulier leur activité économique, se sont fortement répandues au cours des dernières années (par exemple Commission des Communautés européennes, 1999; 2002). La Communauté européenne souhaite mettre en place une politique de vieillissement actif, en oeuvrant pour maintenir les travailleurs âgés dans la population active, renforcer leur position sur le marché du travail et réinsérer ceux qui en sont actuellement écartés en améliorant leur employabilité.

Le Plan d'action international sur le vieillissement de 2002, adopté à Madrid par la deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies, vise à promouvoir énergiquement la participation active des personnes âgées dans la société et leur épanouissement. Une Conférence ministérielle sur le vieillissement a été organisée en septembre 2002 à Berlin, sur l'initiative du gouvernement fédéral allemand et avec la participation de la Commission économique pour l'Europe (UNECE), dans le cadre du programme international des Nations Unies pour les personnes âgées, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre les lignes directrices d'une politique en faveur des personnes âgées. La Déclaration ministérielle de Berlin, intitulée « *A Society for all Ages in the UNECE Region* » (« Une société pour tous les âges dans l'espace de l'UNECE »), juge prioritaire d'« accroître la participation des personnes âgées à la société et favoriser leur intégration et leur autonomie; promouvoir une croissance économique équitable et durable pour s'attaquer aux conséquences qu'implique le vieillissement de la population; renforcer la protection sociale afin qu'elle soit suffisante et durable pour les générations actuelles et à venir; encourager les marchés du travail à tenir compte du vieillissement et à tirer parti du potentiel que représentent les personnes âgées; promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie; favoriser la santé physique et mentale, et le bien-être à vie; assurer l'égalité d'accès à une protection sanitaire et sociale de haute qualité; intégrer une perspective « sexospécifique » dans toutes les actions concernant le vieillissement; soutenir les personnes âgées, leurs familles et leurs communautés dans les soins et l'assistance qui leur revient de dispenser; promouvoir la solidarité entre les générations » (paragraphe 8). Bien que cette déclaration des priorités soit un instrument normatif complet, elle ne s'étend pas sur la stratégie de mise en œuvre analytique, laissée à l'appréciation des autorités nationales. La Déclaration ministérielle de Berlin présente à nos yeux une dimension majeure, dans la mesure où les gouvernements

y affirment leur rôle prépondérant dans la réalisation des objectifs fixés. Ils reconnaissent l'importance d'une collaboration avec les autres dépositaires de cet enjeu, mais ne manifestent aucune intention de se désengager ou de déléguer à d'autres la responsabilité inhérente à des gouvernements perçus comme des acteurs clés de la politique sociale.

La Direction de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe élabore en ce moment le fondement analytique d'un projet pluridisciplinaire sur le vieillissement. La présente étude lancée par le Comité européen sur la population (CAHP), *Vieillessement actif en Europe*, jette les bases, d'une part, d'une recherche approfondie sur le vieillissement de la société et, d'autre part, d'une définition experte de normes et d'une politique en la matière.

Chapitre 2

La démographie du vieillissement: similitudes et différences entre les pays européens

Miroslava Maskova

2.1. Introduction

Le présent chapitre se concentre sur les aspects démographiques du vieillissement actuel de la population et de ses prochaines tendances en Europe. Il s'attache à décrire les similitudes et les différences présentées par les pays sur le plan du niveau de vieillissement, de l'évolution en nombre absolu des groupes d'âges de la population âgée et de leur répartition par sexe jusqu'en 2050. S'agissant de la notion de vieillissement actif, qui concerne, notamment, la promotion de l'activité des personnes parvenues à l'âge de la préretraite, nous ne nous intéresserons pas seulement aux personnes âgées (dont l'acceptation convenue désigne les personnes de 65 ans et plus), mais également au groupe d'âges des 50 à 64 ans. Ainsi, l'expression « population âgée » désignera ici les personnes de 50 ans et plus. L'ensemble des « personnes âgées » regroupe deux sous-catégories: le « troisième âge », c'est-à-dire le groupe d'âges des 65-79 ans, et le « quatrième âge », qui englobe la population des 80 ans et plus. Cette présentation se fonde sur les données issues de quarante-trois Etats membres et non-membres du Conseil de l'Europe, à l'exclusion d'Andorre, du Liechtenstein et de Saint-Marin. Les projections des Nations Unies, utilisées comme source de données pour la description des futures conjonctures démographiques, ne sont en effet pas disponibles pour ces derniers pays. Trois périodes seront examinées: 2000-2015, 2015-2030 et 2030-2050, de manière à fournir des précisions sur les glissements de génération qui influenceront sur le processus de vieillissement, ainsi que sur les effectifs et la répartition futurs de la population âgée. Comme le vieillissement actif est lié aux aspects à la fois individuels et sociétaux du vieillissement démographique, nous rendrons compte également de l'évolution des rapports de dépendance économique. L'objectif de ce chapitre est de donner un aperçu démographique des tendances du vieillissement dans les pays européens, tant à court terme qu'à long terme, afin de permettre la définition d'une politique du vieillissement actif.

2.2. Les dynamiques du vieillissement démographique

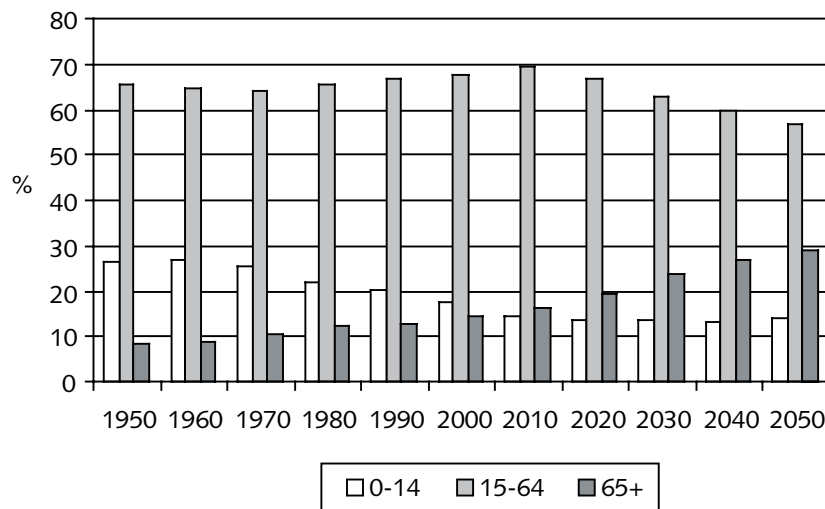
La pyramide des âges d'une population dépend de l'évolution antérieure et actuelle de la mortalité et de la fécondité, ainsi que du mouvement migratoire lorsqu'il est important. Le vieillissement démographique que révèle la part croissante des personnes âgées au sein de la population totale peut ainsi être le fruit soit d'un ralentissement de l'accroissement des jeunes, soit de l'accélération de l'accroissement des aînés. Le ralentissement relatif de l'accroissement numérique des jeunes est généralement dû à une baisse des taux de fécondité et de natalité; cette forme de vieillissement est désignée par le vocable de « vieillissement par la base de la pyramide des âges ». L'accélération de l'accroissement des personnes âgées est d'ordinaire la conséquence d'une diminution plus rapide du taux de mortalité chez les anciens que chez les jeunes; on parle alors de « vieillissement par le sommet de la pyramide des âges ». Ces deux types de vieillissement se manifestent rarement en même temps dans l'évolution historique des diverses populations et leurs implications sociales et économiques diffèrent également.

Les principaux changements du régime démographique sont associés au processus de transition démographique. Cette évolution progressive de la fécondité et de la mortalité, qui passent de taux élevés à des taux relativement faibles, est à l'origine d'une modification profonde de la pyramide des âges, qui s'achemine vers un vieillissement démographique. Au cours et surtout à l'issue de cette transition démographique, un nombre croissant de personnes atteignent un âge supérieur, par suite de la diminution de la mortalité tout au long de la durée de vie, et leur poids relatif au sein de la population totale augmente, du fait de la réduction du nombre d'enfants. La pyramide des âges perd alors l'aspect régulier qu'elle présentait avant la transition opérée. La proportion des enfants (0-14 ans) dans l'ensemble de la population décroît, tandis que le poids relatif de la catégorie des personnes en âge de travailler (15-64 ans) et des personnes âgées (65 ans et plus) s'intensifie. Ce type de vieillissement par la base a dominé en Europe et dans les autres régions développées du globe au XX^e siècle.

Une fois la transition démographique achevée, l'espérance de vie a continué à augmenter au-delà du seuil de 70 ans. Cet allongement est principalement conditionné par le recul de la mortalité dans les groupes d'âges supérieurs, car les possibilités de diminution supplémentaire de la mortalité des jeunes ont été progressivement presque épuisées. Selon les modèles de population stable, lorsque la fécondité demeure aux alentours ou en dessous du taux de remplacement des générations (2,1 enfants par femme) sur une longue période et que l'espérance de vie continue à croître par suite du recul de la mortalité des adultes et des personnes âgées, l'évolution de la mortalité devient la force motrice du processus de vieillissement. La nouvelle phase

du vieillissement démographique – le vieillissement par le sommet de la pyramide des âges – se développe, entraînant une hausse exponentielle en nombre et en proportion des personnes âgées (Myers, 1983). L'ensemble de la pyramide tend à adopter la forme d'un rectangle. Dans cette situation, la part des personnes âgées augmente au détriment non seulement de la proportion des enfants, mais également de la population en âge de travailler, qui diminuent toutes deux. Les tendances récentes de la fécondité, c'est-à-dire sa stabilisation en dessous du taux de remplacement des générations dans la quasi-totalité des Etats européens, ainsi que la forte et constante baisse de la mortalité des personnes âgées dans de nombreux pays, indiquent que le vieillissement de cette région du monde se développera à l'avenir principalement au sommet de la pyramide des âges.

Graphique 2.1. – Proportion des grands groupes d'âges dans l'ensemble de la population en Europe, 1950-2050



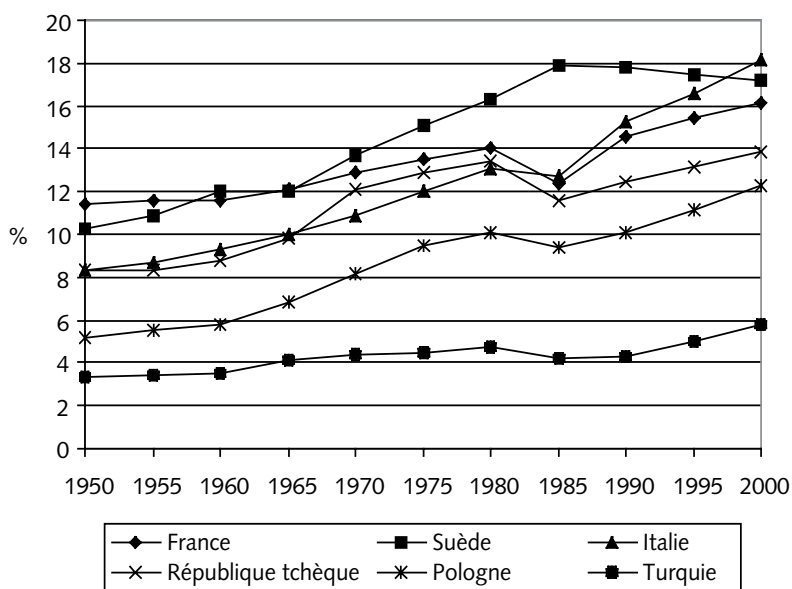
Source: Nations Unies, 2001a.

Remarque: l'Europe s'entend ici au sens de la classification régionale adoptée par les Nations Unies, c'est-à-dire à l'exception de la Turquie et des pays caucasiens.

L'évolution du vieillissement décrite ci-dessus est, dans une certaine mesure, simplifiée à l'extrême. Le vieillissement d'une population particulière ou d'une région tout entière peut en réalité être influencé par les fluctuations momentanées de l'ensemble des principaux déterminants de la pyramide des âges (fécondité, mortalité et mouvement migratoire). Ces variations entraînent des irrégularités dans la pyramide des âges, lesquelles influent, par leur déplacement au-delà des limites définies de la jeunesse et de la vieillesse, sur

le processus de vieillissement et son rythme, ainsi que sur la répartition des personnes âgées. Parmi les facteurs externes qui ont profondément affecté l'évolution de la fécondité et de la mortalité en Europe ou dans certaines de ses régions, et par conséquent le vieillissement de leur population au cours des cinquante dernières années, figurent notamment les deux guerres mondiales (les victimes des conflits, les taux de natalité plus faibles, en particulier lors de la Première Guerre mondiale). L'augmentation de la fécondité après la Deuxième Guerre mondiale – le baby-boom – a provoqué dans les années cinquante un accroissement temporaire de la proportion des enfants au sein de la population et, par voie de conséquence, un ralentissement du vieillissement dans plusieurs pays européens. Un second ralentissement a été enregistré dans la première moitié des années quatre-vingt, qui concernait essentiellement les pays d'Europe occidentale, centrale et orientale (graphique 2.2). Les cohortes numériquement réduites nées durant la Première Guerre mondiale, affaiblies encore par les décès occasionnés par leur présence sous les drapeaux au cours de la Deuxième Guerre mondiale, ont modifié la limite d'âge de 65 ans à l'époque. Conséquemment, la part des personnes âgées a même provisoirement diminué dans de nombreux pays européens.

Graphique 2.2. – Proportion de la population âgée de 65 ans et plus au sein de la population totale dans une sélection de pays, 1950-2000



Source: Nations Unies, 2001a.

Comme l'évolution démographique s'inscrit sur le long terme, certains de ces phénomènes auront également des répercussions sur les futures pyramides des âges. Alors que l'effet des générations restreintes nées pendant la Première Guerre mondiale s'est progressivement estompé, les enfants du baby-boom de l'après-guerre affecteront de manière décisive le cours prochain du processus de vieillissement. Leur passage de la catégorie d'âges actifs à celle des personnes âgées influera fortement sur l'évolution de l'effectif et du poids relatif des personnes âgées, ainsi que sur leur répartition par âge au cours des prochaines décennies. Dans certains pays, les pertes en vies humaines occasionnées par la Deuxième Guerre mondiale demeureront apparentes dans les rapports de masculinité des personnes âgées.

2.3. Le vieillissement démographique en Europe

2.3.1. La situation actuelle

L'Europe a connu dans la seconde moitié du vingtième siècle une forte progression du vieillissement de sa population. L'effectif absolu des personnes âgées a plus que doublé au cours des cinquante dernières années, passant de 46 à 112 millions de personnes, et leur poids relatif au sein de la population totale, qui était de 8 % en 1950, est passé à 14 % en 2000. L'Europe est restée la plus vieille des principales régions du monde. Le pourcentage de personnes âgées est en effet plus faible dans les autres pays développés: il était de 12,3 % de la population totale en Amérique du Nord et de 12,2 % en Australie et en Nouvelle-Zélande en 2000 (Nations Unies, 2001a).

La situation au sein des pays européens selon le niveau de vieillissement s'est considérablement diversifiée au tournant du siècle (tableau 2.1 et annexe 2.1). L'échelonnement de la transition démographique en constitue l'un des facteurs déterminants. On trouve ainsi, d'une part, des pays qui ont achevé leur transition démographique il y a plusieurs dizaines d'années et dont le vieillissement démographique se situe à un stade relativement avancé – la proportion des personnes âgées au sein de la population y dépassait les 10 % en 2000. La plupart des pays européens se rattachent à cette catégorie. Pour six Etats membres, d'autre part, la transition vers de faibles taux de mortalité et de fécondité n'a pris fin que récemment ou n'est pas encore parvenue à son terme. De ce fait, leur pyramide des âges demeure relativement jeune, avec une part des personnes âgées inférieure à 10 % de la population totale. On peut également ranger dans ce groupe « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». En Turquie, en Albanie et en Azerbaïdjan, la proportion des personnes de 65 ans et plus est même inférieure au seuil de 7 %, qui définit de manière conventionnelle pour les Nations Unies la « population âgée » (Nations Unies, 1956).

Tableau 2.1. – Répartition des pays européens selon la proportion des personnes âgées au sein de la population totale, 2000

Proportion de la population des 65 ans et plus dans la population totale (%)					
Moins de 10,0		10,0-14,9		15,0 et plus	
Albanie	5,6	Macédoine*	10,0	Finlande	15,0
Turquie	5,6	Irlande	11,2	Norvège	15,1
Azerbaïdjan	5,9	Chypre	11,4	Estonie	15,2
Arménie	9,4	République slovaque	11,5	Lettonie	15,2
Moldova	9,4	Islande	11,6	Suisse	15,4
Bosnie-Herzégovine ¹	9,9	Pologne	12,3	Autriche	15,5
		Malte	12,3	Portugal	15,6
		Croatie	12,5	Royaume-Uni	15,6
		Fédération de Russie	12,6	France	16,1
		Roumanie	13,5	Allemagne	16,2
		Bélarus	13,5	Bulgarie	16,3
		Pays-Bas	13,6	Belgique	16,7
		Yougoslavie	13,6	Espagne	16,9
		Lituanie	13,6	Suède	17,2
		Géorgie	13,6	Grèce	17,3
		République tchèque	13,9	Italie	18,2
		Ukraine ²	14,0		
		Slovénie	14,1		
		Luxembourg	14,3		
		Hongrie	14,7		
		Danemark	14,8		

Source: Conseil de l'Europe, 2001.

¹ Données provenant des Nations Unies, 2001a; ² données provenant du Conseil de l'Europe, 2002.

* Le terme « Macédoine » est utilisé dans les tableaux à titre descriptif et pour des raisons de convenance du lecteur.

La situation au sein du groupe des trente-sept pays européens qui ont déjà achevé leur transition est loin d'être homogène. Le poids relatif des personnes âgées dans la population varie d'un pays à l'autre, mais le contraste le plus marqué est probablement celui qui oppose l'Europe de l'Est et du Sud-Est (les anciens pays socialistes en transition) et le reste du continent. Dans la plupart des anciens pays socialistes, la proportion des personnes âgées au sein de la population se situe entre 10 % et 15 %, tandis qu'elle oscille entre 15 % et 18 % dans la majorité des pays d'Europe occidentale, septentrionale et méridionale. La faible part des personnes âgées dans le premier groupe peut s'expliquer principalement par l'achèvement plus tardif de la transition démographique dans la plus grande partie de cette région d'Europe et plus

encore par la différence de leurs taux de fécondité et de mortalité au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle, notamment ces trente dernières années. Dans les années soixante, l'Europe du Nord et de l'Ouest a entamé une deuxième transition démographique, qui a occasionné une chute considérable de la fécondité, passée en dessous du taux de remplacement de la population. Parallèlement, la mortalité des personnes âgées a progressivement commencé à diminuer de façon plus rapide. La combinaison de ces deux facteurs a provoqué un vieillissement intensif de la population (à l'exception de la première moitié des années quatre-vingt dans certains pays mentionnés plus haut).

L'indicateur conjoncturel de fécondité des anciens pays socialistes a néanmoins fluctué autour du taux de remplacement des générations (2,1 enfants par femme) dans les années soixante-dix et quatre-vingt, tandis que la mortalité de la population d'âge moyen et des personnes âgées stagnait ou empirait. Ces deux facteurs ont maintenu la proportion des personnes âgées à des niveaux relativement bas. Bien qu'un grand nombre de ces pays aient connu une très forte baisse de la fécondité au cours des années quatre-vingt-dix, son influence ne s'est pas encore fait sentir de façon prononcée dans les rapports de la pyramide des âges. En outre, les taux de mortalité des personnes âgées sont restés défavorables dans de nombreux pays en transition. Il existe cependant des distinctions entre les deux groupes spécifiés: la Bulgarie, par exemple, occupait en 2000 le sixième rang européen en matière de taux de vieillissement (les personnes âgées y représentaient plus de 16 % de la population totale), tandis que l'Irlande, l'Islande, Malte et Chypre se situaient à un niveau particulièrement bas de 11-12 %, grâce à des taux de fécondité plus élevés.

Les pays du sud de l'Europe ont récemment entamé le rythme de vieillissement le plus accéléré. Il est la conséquence d'un profond et rapide déclin de leurs taux de fécondité, devenus les plus bas d'Europe, et d'une longévité croissante depuis les années soixante-dix. L'Italie, l'Espagne et la Grèce enregistrent une progression de leur vieillissement parallèle au sommet et à la base de la pyramide des âges. Avec 18,2 % de personnes âgées, l'Italie occupait la première place européenne en 2000, suivie par la Grèce (17,3 %). Ils ont désormais devancé la Suède, qui était traditionnellement le pays le plus âgé (17,2 %).

2.3.2. La conjoncture démographique en 2000-2050

2.3.2.1. Hypothèses et projections

La future courbe de mortalité représente un facteur décisif, qui déterminera l'évolution ultérieure de la population des personnes âgées en nombre absolu, car celles qui entreront entre 2000 et 2050 dans la catégorie des 65 ans

et plus sont déjà nées. Un allongement supplémentaire de l'espérance de vie entraînera l'augmentation à la fois de l'effectif absolu et de l'effectif relatif du troisième et du quatrième âge. Le poids relatif des personnes âgées dans la population dépend également de la future évolution de la fécondité. Le taux de fécondité détermine le nombre ultérieur des naissances et, conséquemment, l'effectif du groupe d'âge des 0-14 ans. Sa diminution ou sa stabilisation au niveau actuel provoquerait une hausse de la proportion des personnes âgées au sein de la population; par ailleurs, l'augmentation du taux de fécondité élargirait la base de la pyramide des âges et ralentirait le processus de vieillissement «par la base».

La migration internationale est la troisième composante du mouvement général de la population susceptible d'influer à l'avenir sur le niveau et le rythme du vieillissement. Le solde migratoire positif ralentit le processus de vieillissement, car les migrants sont essentiellement des jeunes en âge de travailler. Cependant, si l'immigration prend la forme d'une vague migratoire limitée à une période donnée, elle peut au bout de quelque temps accélérer le vieillissement, lorsque ces immigrants deviennent à leur tour des personnes âgées. L'analyse du rôle des déterminants du vieillissement démographique a montré que la pyramide des âges actuelle (initiale) représentait un important facteur déterminant des futurs changements de la répartition par âge, en tant que miroir de l'évolution démographique passée (par exemple Valkovics, 1990). Son importance dépend de la durée de la période de projection – plus cette dernière est courte, plus son importance augmente. Même en 2050, la moitié environ de la population totale de chaque pays sera composée des survivants des générations présentes en 2000.

Nous avons choisi d'utiliser comme source de données pour la description du vieillissement futur en Europe une série de projections démographiques des Nations Unies établies sur la base des variantes moyennes, version revue et corrigée d'un document publié en 2000 (Nations Unies, 2001a, Nations Unies, 2001b). La variante moyenne est considérée par les experts des Nations Unies comme la plus plausible. Les projections couvrent une période de cinquante ans, de 2000 à 2050. Les hypothèses de fécondité, de mortalité et de mouvements migratoires avancées à l'appui des projections réalisées pour chaque pays dans le cadre de cette étude figurent en annexe 2.2. Sur le long terme et jusqu'en 2050, l'indicateur conjoncturel de fécondité devrait, selon les hypothèses avancées, croître dans l'ensemble des pays de la région, à l'exception de la Turquie et de l'Albanie. Les taux de fécondité ne devraient cependant pas permettre le renouvellement des générations. L'indicateur conjoncturel de fécondité est supposé atteindre le niveau de la descendance finale des femmes nées au début des années soixante ou, lorsque cette information fait défaut, 1,7 enfant par femme, si la fécondité actuelle est inférieure à 1,5 enfant par femme, ou 1,9 enfant par femme si la fécondité actuelle est

égale ou supérieure à 1,5 enfant par femme. En Turquie, l'indicateur conjoncturel de fécondité devrait diminuer et demeurer au taux de remplacement de 2,1 enfants par femme; on prévoit en Albanie qu'il se maintiendra au taux de remplacement actuel. S'agissant de la mortalité, l'espérance de vie à la naissance à la fois des hommes et des femmes est supposée progresser encore de façon constante tout au long de la période de projection dans l'ensemble des pays. Les pays présentant à l'heure actuelle d'importants écarts entre la mortalité masculine et féminine, ce qui est particulièrement le cas des anciennes républiques soviétiques et, dans une moindre mesure, des Etats d'Europe centrale, devrait voir la mortalité masculine diminuer plus rapidement que celle des femmes. Cette situation réduira l'écart entre l'espérance de vie des hommes et des femmes durant les cinquante prochaines années. Cette projection réalisée sur la base de la variante moyenne tient également compte de la voie qu'empruntera à l'avenir le mouvement migratoire international. Elle a été établie à partir des estimations des migrations internationales antérieures et d'une évaluation des prises de position politiques des pays à l'égard des futurs flux migratoires internationaux.

Les projections démographiques des Nations Unies permettent d'envisager les mouvements de la pyramide des âges dans les cinquante prochaines années. Il convient de garder à l'esprit que l'exactitude des projections démographiques diminue en général à mesure que la durée de la période examinée s'allonge, notamment lorsque la projection s'étend au-delà d'une génération communément considérée (environ 25-30 ans). Par ailleurs, l'ensemble des facteurs qui déterminent le mouvement de la pyramide des âges peuvent évoluer d'une manière différente de celle prévue dans la variante moyenne de la projection. Alors que la possibilité d'une future tendance ascendante de la fécondité semble se limiter au taux de remplacement des générations ou à un niveau légèrement supérieur (comme l'indique la variante supérieure des projections des Nations Unies), un débat animé oppose les démographes au sujet de l'évolution ultérieure de la mortalité. L'amélioration de la mortalité dépend à présent entièrement d'une réduction de la mortalité sénile. Les progrès récents et actuels de la médecine soulèvent pour l'avenir un certain nombre de questions: jusqu'où l'allongement de l'espérance de vie peut-il aller, quel âge limite peut atteindre l'être humain, etc. (Vallin et autres, 2001, et voir également les explications données au chapitre 1). Le mouvement migratoire est le processus le plus difficile à prévoir. Les flux migratoires sont plutôt instables; ils peuvent évoluer de façon très rapide, suivant les facteurs économiques ou politiques, en comparaison du processus de reproduction naturelle de la population. L'élargissement prévu de l'Union européenne peut ainsi influencer sur les flux migratoires à la fois à l'intérieur de l'Union et à partir des pays qui n'en sont pas encore membres. Il convient donc de garder à l'esprit l'ensemble de ces considérations sur l'exactitude et les limites des projections utilisées à la lecture des paragraphes suivants. Il est

clair, cependant, qu'elles donnent une meilleure illustration des tendances du vieillissement que les niveaux concrets des indicateurs de chaque pays relevés à des instants précis.

2.3.2.2. L'espace européen

L'espace européen devrait conserver sa place de plus vieille région du monde du point de vue démographique jusqu'au milieu du XXI^e siècle. Après 2030 en particulier, le vieillissement démographique de l'Europe évoluera probablement plus rapidement que dans les autres régions davantage développées de la planète (tableau 2.2.).

Tableau 2.2. – Proportion de la population de 65 ans et plus au sein de la population totale dans les principales régions les plus développées du monde en 2015, 2030, 2050

Région	Pourcentage des 65 ans et plus		
	2015	2030	2050
Europe ¹	16,4	22,1	27,6
Amérique du Nord	14,6	20,4	21,4
Australie/Nouvelle Zélande	15,1	20,2	22,5

Source: Nations Unies, 2001a.

¹ Y compris la Turquie, les républiques caucasiennes et Chypre.

Le tableau 2.3. indique clairement que le vieillissement démographique de l'Europe se poursuivra de manière très progressive au cours des cinquante prochaines années.

Tableau 2.3. – Répartition des âges par grands groupes d'âges en Europe, 2000-2050

Groupe d'âges	2000	2015	2030	2050
	Nombre relatif (%)			
0-14	18,6	15,0	14,5	14,7
15-64	67,5	68,6	63,4	57,7
65+	13,9	16,4	22,1	27,6
Population totale	100,0	100,0	100,0	100,0
	Nombre absolu (en milliers)			
0-14	150 000	120 231	112 527	105 710
15-64	546 302	549 321	493 236	414 194
65+	112 257	131 568	171 725	197 855
Population totale	808 589	801 120	777 488	717 758

	Indice d'accroissement (2000=100)			
0-14	100	80	75	70
15-64	100	101	90	76
65+	100	117	153	176
Population totale	100	99	96	89

Source: Conseil de l'Europe, 2001 ; Nations Unies, 2001b.

Dans un contexte général de légère diminution de la population totale, les personnes âgées représenteront le seul grand groupe d'âges qui devrait croître en nombre absolu (de 76 % pour la période 2000-2050). Le nombre d'enfants de moins de 15 ans, ainsi que la population en âge de travailler (15-64 ans) devraient, quant à eux, diminuer dans ce même intervalle (respectivement de 30 % et 24 %), par suite du maintien des taux de fécondité en dessous du niveau de remplacement des générations sur une longue période. L'accroissement numérique des personnes âgées évitera à la population totale une baisse démographique plus prononcée, occasionnée par les faibles taux de fécondité. Cette évolution se manifesterà au travers du poids relatif des grands groupes d'âges. Au cours des cinquante prochaines années, la proportion des personnes âgées au sein de la population totale doublera et passera de 14 % à l'heure actuelle à près de 28 %. La part des enfants continuera à décroître, en perdant quatre points supplémentaires. On prévoit par ailleurs une importante baisse du poids, notamment, de la population en âge de travailler au sein de la population totale (de dix points). La diminution de la population européenne dans son ensemble devrait intervenir après 2015. Dès les quinze prochaines années, le nombre des personnes âgées sera équivalent à celui des enfants en Europe et, en 2050, les personnes de 65 ans et plus seront probablement deux fois plus nombreuses que les enfants de moins de 15 ans.

2.3.2.3. Variations par pays

La répartition du nombre de pays selon leur proportion de personnes âgées donne une vue d'ensemble des différences nationales du futur vieillissement de l'Europe (tableau 2.4). Le vieillissement progressif de la population des pays européens dans les cinquante prochaines années se manifeste par le glissement des catégories présentant de plus faibles proportions de personnes âgées vers celles contenant une part importante de cette tranche de la population. Entre 2000 et 2015, le nombre de pays dans lesquels les personnes âgées devraient représenter plus de 15 % de la population totale passera de 16 à 28. Pour sept d'entre eux, cette proportion devrait dépasser les 20 % en 2015. Dans le même temps, seuls trois pays sont susceptibles de se maintenir en dessous du seuil de 10 %. La période 2015-2030 devrait

connaître d'importants mouvements. Alors qu'en 2015 les projections prévoient qu'aucun pays ne comptera plus de 25 % de personnes âgées au sein de sa population, cette proportion pourrait atteindre ou dépasser en 2030 le quart de la population dans dix Etats. Celle-ci pourrait même représenter 30 % dans un pays. En 2030, la moitié des pays d'Europe pourraient compter entre un cinquième et un quart de personnes âgées au sein de leur population et aucun Etat de l'espace européen ne devrait se situer en dessous du seuil de 10 %. On peut s'attendre à une poursuite de ce vieillissement progressif entre 2030 et 2050. Cette évolution pourrait aboutir à une situation dans laquelle un habitant sur quatre au moins d'une large majorité de pays serait âgé de 65 ans ou plus. Pour certains d'entre eux, ce rapport frôlerait ou dépasserait un habitant sur trois.

Tableau 2.4. – Répartition des pays européens selon la proportion de la population des personnes de 65 ans et plus au sein de la population totale en 2000-2050

Pourcentage des 65 ans et plus	Nombre de pays			
	2000	2015	2030	2050
Moins de 10,0	6	3	-	-
10,0-14,9	21	12	2	-
15,0-19,9	16	21	9	3
20,0-24,9	-	7	22	6
25,0-29,9	-	-	9	24
30,0-34,9	-	-	1	8
35,0 et plus	-	-	-	2

Source: tableau établi à partir des données fournies en annexe 2.1.

L'annexe 2.3 donne un aperçu plus détaillé de la future évolution du vieillissement dans chaque pays. Les pays y sont regroupés en fonction de leurs pourcentages de personnes âgées pour une série d'années retenues entre 2000 et 2050. Dans l'ensemble, ces données confirment que le vieillissement progressif affectera la quasi-totalité des pays de la région. Une importante diversité géographique subsistera néanmoins au cours des cinquante prochaines années en fonction du taux de vieillissement; elle ira même en s'accroissant. Alors que l'écart des variations de proportions de personnes âgées au sein de la population représentait 12,6 points en 2000, il augmentera progressivement jusqu'à 17,9 points en 2050 (à l'exclusion de la Turquie et de l'Albanie).

Selon les projections, la Turquie, l'Albanie et l'Azerbaïdjan demeureront des pays essentiellement jeunes dans les quinze prochaines années (avec une part des personnes âgées inférieure à 10 %). Leur vieillissement ne commencera

à se manifester de façon plus significative qu'après 2015 et même plus tard encore pour la Turquie. La Turquie et l'Albanie resteront les pays les plus jeunes de la région tout au long de la période de projection. En 2050, ils devraient compter 18 % de personnes âgées, c'est-à-dire un taux à peu près identique à celui de l'Italie aujourd'hui.

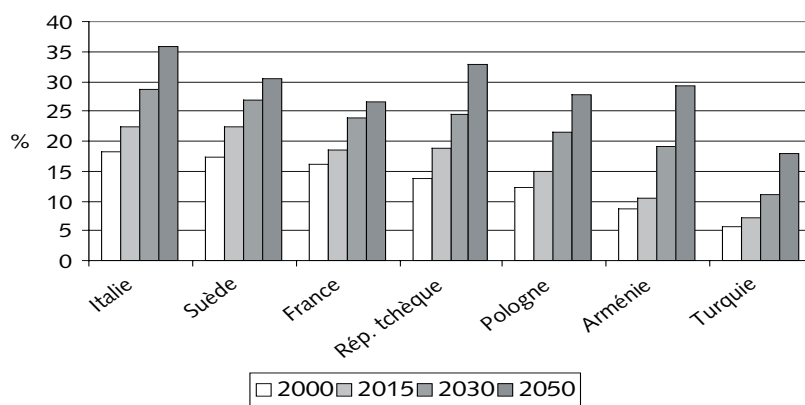
Le rythme du vieillissement présentera d'importantes variations entre les autres pays dans les quinze années à venir. Certains d'entre eux ne connaîtront qu'une évolution très modeste du vieillissement. Il s'agit principalement des pays européens plus jeunes du point de vue démographique. La Fédération de Russie, quelques autres républiques anciennement soviétiques, la Roumanie, la Yougoslavie et l'Irlande ne devraient pas enregistrer une augmentation supérieure à deux points de la part des personnes âgées. Celle-ci restera également limitée pour la Bulgarie et le Luxembourg. On peut néanmoins s'attendre à une forte augmentation de la proportion des personnes âgées (plus de quatre points au cours de la période concernée) dans les Etats en tête de la liste des pays les plus vieux: la Suède, l'Italie, l'Allemagne et d'autres encore (pour de plus amples détails sur les données par pays, voir l'annexe 2.1). Les hausses importantes enregistrées par la Suisse, la Finlande ou l'Autriche les conduiront à rejoindre les chefs de file européens en matière de taux de vieillissement en 2015. Dans ces derniers, la proportion des groupes d'âges de 65 ans et plus dépassera 20 % de la population. Certains des pays dans lesquels la part actuelle des personnes âgées est relativement faible (la République tchèque, la Slovaquie, la Croatie et les Pays-Bas) devraient également connaître un vieillissement substantiel, avec une augmentation probable de plus de quatre points.

Entre 2015 et 2030, les pays européens dans leur ensemble se caractériseront par un vieillissement intensif. Pour la majorité d'entre eux, l'augmentation absolue de la proportion des personnes âgées au sein de leur population devrait être plus importante que dans les quinze années précédentes. Au cours de cette même période, les projections attribuent la hausse la plus importante de la part des personnes de 65 ans et plus à la Bosnie-Herzégovine, l'Arménie, la Suisse et l'Autriche – environ 8-9 points – et l'augmentation la plus faible à la Roumanie, au Luxembourg, à l'Irlande, à la Turquie et à la Bulgarie – 3-4 points. Le rythme élevé et constant du vieillissement en Suisse, en Autriche et en Slovaquie modifiera encore le classement des pays les plus vieux en 2030; la Suisse (30,2 %) devrait ainsi ravir la première place à l'Italie (28,6 %), l'Autriche (27,9 %) se placer en troisième position et la Slovaquie (26,9 %) occuper la sixième place. Outre ces pays, l'Allemagne, la Suède, la Finlande, l'Espagne, la Grèce et la Belgique resteront en principe au nombre des dix premiers en 2030.

Dans la période de 2030 à 2050, les effets à long terme des taux de fécondité récents et projetés de chaque pays se feront sentir au travers du rythme et

du niveau de vieillissement atteints par le pays en question en 2050. Les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest devraient en général connaître la plus légère évolution de la proportion de personnes âgées entre 2030 et 2050, par suite de la persistance sur une longue période de taux de fécondité relativement supérieurs. L'Europe du Sud, au contraire, continuera à vieillir très rapidement. La part de personnes âgées au sein de la population devrait croître le plus fortement en Espagne – 11,1 points – et un peu moins en Grèce et en Italie – de 7 à 8 points. En 2050, elle devrait atteindre des niveaux sans précédent en Espagne et en Italie, avec respectivement 37,6 % et 35,9 %. Une conjoncture similaire peut être observée en Slovénie et en République tchèque. Les pays placés par les projections dans les niveaux de vieillissement les plus faibles d'Europe jusqu'en 2030 connaîtront également de fortes augmentations. Il s'agit essentiellement des Etats d'Europe de l'Est et du Sud-Est, y compris la région caucasienne. Ainsi, en 2050, plusieurs de ces pays devraient atteindre, voire dépasser, la proportion de personnes âgées que compteront sans doute les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord: ce chiffre devrait se situer aux alentours de 29 % en République slovaque, en Bosnie-Herzégovine ou en Arménie, alors qu'il ne devrait atteindre que 26-27 % environ en France, au Royaume-Uni, en Norvège ou aux Pays-Bas. La faiblesse atypique du pourcentage des personnes âgées au Luxembourg durant la quasi-totalité de la période de projection pourrait être la conséquence du rajeunissement occasionné par les estimations de taux de fécondité et d'immigration relativement élevés. Le graphique 2.3 illustre les différences d'évolution du vieillissement entre les pays au cours des cinq prochaines décennies, en prenant l'exemple de plusieurs Etats européens.

Graphique 2.3. – Proportion de la population âgée de 65 ans et plus au sein de la population totale dans une sélection de pays en 2000-2050



Source: graphique établi à partir des données du Conseil de l'Europe, 2001; des Nations Unies, 2001a.

2.4. Les tendances en effectif absolu des groupes d'âge de la population âgée en 2000-2050

2.4.1. L'espace européen

Le vieillissement démographique continu en Europe s'accompagnera de mouvements substantiels dans la partie supérieure de la pyramide des âges. Ces changements seront déterminés par deux facteurs majeurs: l'histoire démographique ancienne inscrite dans la pyramide des âges actuelle et la longévité croissante escomptée. Le tableau 2.5, qui présente les années de naissance des cohortes qui formeront les groupes d'âges de la population âgée à des moments précis de l'avenir, permet d'expliquer les tendances prévues en nombre et en taux d'accroissement de la population âgée. Les personnes nées lors de l'augmentation de la fécondité après-guerre – les enfants du baby-boom – présentent un intérêt particulier car elles commencent à entrer dans la catégorie des personnes âgées.

Tableau 2.5. – Années de naissance des groupes d'âges de la population âgée en 2000, 2015, 2030 et 2050

Groupe d'âges	2000	2015	2030	2050
50-64 ans	1936-1950	1951-1965	1966-1980	1986-2000
65-79 ans	1921-1935	1936-1950	1951-1965	1971-1985
80 ans et plus	(1900)-1920	(1915)-1935	(1930)-1950	(1950)-1970
65 ans et plus	(1900)-1935	(1915)-1950	(1930)-1965	(1950)-1985

La population âgée de plus de 50 ans augmentera de 40 % en Europe au cours des cinquante prochaines années et son poids relatif au sein de la population totale passera de 30 % aujourd'hui à près de 48 %. Le tableau 2.6, qui distingue les personnes en âge de partir en préretraite (50-64 ans), le troisième âge (65-79 ans) et le quatrième âge (80 ans et plus) au sein de la population âgée, ainsi que le total des personnes âgées (65 ans et plus), montre des différences marquées dans l'évolution des groupes démographiques donnés. Le graphique 2.4, qui indique le taux d'accroissement annuel moyen des groupes d'âges spécifiés, précise par ailleurs clairement l'existence de tendances inégales.

Le nombre de personnes en âge de partir en préretraite devrait s'accroître de 25 % (1,5 % par an) entre 2000 et 2015, du fait de l'entrée dans cette catégorie de nombreuses cohortes nées dans les années 1951-1965. L'effectif absolu de ce groupe d'âge ne devrait ensuite connaître à peu près aucun mouvement dans les quinze années suivantes, entre 2030 et 2050. On s'attend déjà à une décroissance numérique (de – 0,7 % par an), qui se produira lorsque les générations peu nombreuses nées dans les quinze dernières années du XX^e siècle parviendront à cet âge. En 2050, le nombre des 50-64 ans ne devrait être que de 9 % supérieur à celui de 2000.

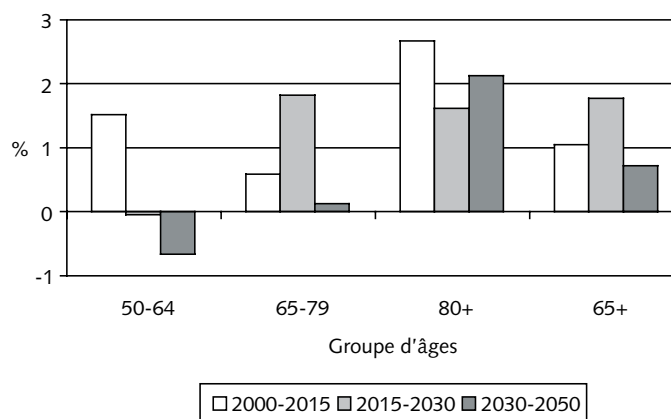
Tableau 2.6. – Répartition par groupe d'âges de la population âgée de 50 ans et plus en Europe en 2000-2050

Groupe d'âges	2000	2015	2030	2050
	Nombre absolu (en milliers)			
50-64	131 789	165 366	164 073	143 409
65-79	89 993	98 287	129 250	132 927
80+	22 286	33 277	42 463	64 930
65+	112 279	131 564	171 713	197 857
50+	244 068	296 930	335 786	341 266
	Indice d'accroissement (2000=100)			
50-64	100	125	124	109
65-79	100	109	144	148
80+	100	149	191	292
65+	100	117	153	176
50+	100	122	138	140

Source: calculs effectués par nos soins, à partir de données du Conseil de l'Europe, 2001, et des Nations Unies, 2001b.

On prévoit cependant un accroissement numérique bien plus important du troisième âge, de près de 50 % entre 2000 et 2050, et de 90 à 133 millions de personnes en nombre absolu. Le mouvement le plus considérable aura lieu de manière concentrée dans la période 2015-2030, lorsque les générations du baby-boom passeront de la catégorie des personnes en âge de travailler à ce groupe d'âges. Le taux d'accroissement annuel moyen attendra 1,8 %. Les périodes 2000-2015 et 2030-2050 se caractériseront par des taux d'accroissement bien plus faibles, de seulement 0,6 % et 0,1 % par an.

Graphique 2.4. – Taux d'accroissement annuel moyen de la population âgée de 50 ans et plus, par groupes d'âges, en Europe, en 2000-2015, 2015-2030 et 2030-2050

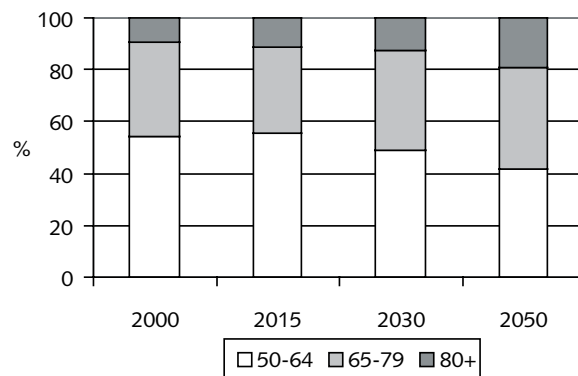


Source: calculs effectués par nos soins à partir des données du tableau 2.6.

Le quatrième âge devrait être le groupe démographique enregistrant la progression la plus rapide. Selon les prévisions, leur nombre pourrait presque tripler au cours de la première moitié du XXI^e siècle, passant de 22 à 65 millions personnes. Le taux d'accroissement le plus élevé se situerait entre 2000 et 2015 (2,7 % par an). L'augmentation de près de 50 %, en effectif absolu, du quatrième âge dans les quinze prochaines années sera conditionnée par l'arrivée de cohortes plus nombreuses dans la catégorie des plus de 80 ans (substitution des cohortes moins nombreuses issues de la Première Guerre mondiale par de plus importantes, nées dans les années vingt et dans la première moitié des années trente). On peut s'attendre à un léger ralentissement de cet accroissement entre 2015 et 2030 (1,6 % par an), mais les projections prévoient tout de même 9 millions de personnes supplémentaires du quatrième âge. Après 2030, l'accroissement s'accélélera à nouveau (2,1 % par an), ce qui provoquera une augmentation absolue du quatrième âge de plus de 22 millions de personnes jusqu'en 2050. Cette conjoncture sera le fruit du passage des générations de l'après-guerre dans la catégorie des plus de 80 ans, ainsi que des prévisions de diminution constante de la mortalité des personnes âgées.

L'écart des taux d'accroissement des groupes d'âges concernés se traduira par l'évolution de leur poids relatif au sein de la population âgée et de la population totale. Le graphique 2.5 montre que sur une courte période de quinze ans, la part du troisième âge diminuera au profit de celles du groupe d'âges des 50-64 ans et du quatrième âge, qui progresseront. Mais la moitié supérieure de la pyramide des âges commencera ensuite à enregistrer un vieillissement important. En 2050, sur l'ensemble des personnes de plus de 50 ans, deux cinquièmes auront entre 65 et 79 ans et un cinquième 80 ans et plus.

Graphique 2.5. – Répartition par groupes d'âges de la population âgée de 50 ans et plus en Europe, en 2000-2050



Source: calculs effectués par nos soins à partir des données du tableau 2.6.

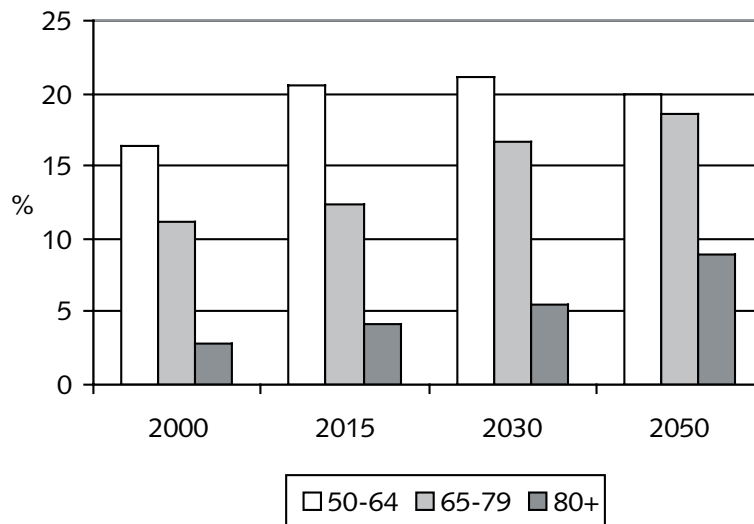
Si l'on examine la population des personnes âgées, on constate qu'entre 2015 et 2030 la progression du vieillissement observée en 2000-2015 devrait provisoirement marquer un temps d'arrêt, avec une proportion du quatrième âge de l'ordre de 25 %. On peut s'attendre à un vieillissement considérable de la population âgée jusqu'au terme de la période de projection; le quatrième âge représenterait alors près d'un tiers de l'ensemble des personnes de 65 ans et plus en 2050 (tableau 2.7.).

Tableau 2.7. – Proportion de la population âgée de 65 à 79 ans et de 80 ans et plus au sein de la population totale des personnes de 65 ans et plus en Europe, en 2000-2050

Rapport	2000	2015	2030	2050
	Pourcentage			
65-79/65+	80,2	74,7	75,3	67,2
80+/65+	19,8	25,3	24,7	32,8

Source: calculs effectués par nos soins à partir des données du tableau 2.6.

Graphique 2.6. – Proportion de la population âgée de 50 ans et plus au sein de la population totale, par groupes d'âges, en Europe, en 2000-2050



Source: calculs effectués par nos soins, à partir de données du Conseil de l'Europe, 2001, et des Nations Unies, 2001b.

La proportion de chaque groupe d'âges de la population âgée au sein de la population européenne totale devrait augmenter de façon significative au cours des cinquante prochaines années, comme le montre le graphique 2.6. L'augmentation maximale de chacun d'eux est liée au passage progressif des cohortes de l'après-guerre d'un groupe d'âges plus jeune à un groupe plus âgé. La population en âge de partir en préretraite connaîtra ainsi sa plus forte augmentation entre 2000 et 2015, le troisième âge y parviendra entre 2015 et 2030 et le quatrième âge en 2030-2050. On constate, à long terme, une tendance au tassement du poids relatif des 50-64 ans et du troisième âge.

2.4.2. Variations par pays

Les tendances exposées, en effectif absolu, des groupes d'âges de la population âgée à l'échelon européen masquent bien entendu une très grande diversité à l'échelon national. Les différents types de vieillissement démographique présentés par chaque pays, que nous avons évoqué plus haut (voir le sous-chapitre 2.3.2.3.), se manifesteront également dans l'évolution de leur population âgée. L'influence de contextes démographiques très différents dans les pays européens sera plus importante encore au niveau des effectifs des groupes d'âges de la population âgée qu'elle ne l'est au niveau du vieillissement.

2.4.2.1. Le groupe d'âges des 50-64 ans

La population des 50-64 ans augmentera en nombre absolu au cours des quinze prochaines années dans l'ensemble des pays, à l'exception de la Bulgarie (voir les données et les indicateurs de mouvement absolu de l'ensemble des pays en annexe 2.4; pour une sélection de pays représentatifs de diverses situations en Europe, voir le tableau 2.8 et le graphique 2.7 ci-dessous). La plupart des pays européens démographiquement jeunes présenteront des taux d'accroissement importants (supérieurs à 2 % par an). Les taux les plus élevés (supérieurs à 3 % par an) concerneront les Etats caucasiens, la Turquie, la Bosnie-Herzégovine et la Moldova. Ainsi, l'augmentation représentera plus de 80 % du niveau actuel en Arménie et 66 % en Turquie. Une évolution moins importante, mais néanmoins significative (1,2-1,7 % d'augmentation par an), est également prévue en Europe occidentale, du fait de l'effet du baby-boom. La France, avec un taux d'accroissement de 1,6 % par an, qui occasionnera une augmentation relative de 27 %, se range parmi les pays dans lesquels elle sera la plus notable. Par ailleurs, les taux d'accroissement les plus faibles (inférieurs à 0,5 % par an) seront le fait de l'Estonie, de la Suède, de la Hongrie et de la République tchèque, où l'explosion de la natalité n'a pas été aussi prononcée après-guerre.

Tableau 2.8. – Indice d'accroissement de la population des 50-64 ans dans une sélection de pays en 2000-2050

Pays	2000	2015	2030	2050
Arménie	100	182	180	179
Turquie	100	166	242	272
Pologne	100	141	129	113
Fédération de Russie	100	131	113	100
France	100	127	122	112
Allemagne	100	119	105	92
Italie	100	112	116	77
République tchèque	100	107	121	87
Suède	100	105	102	98

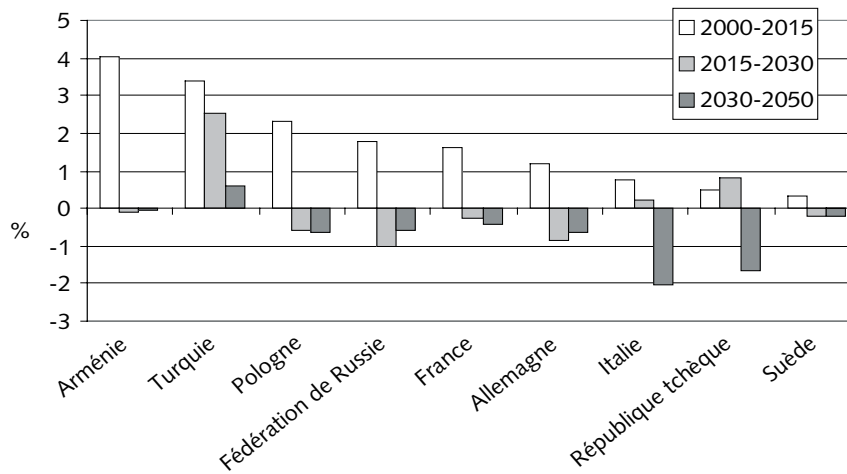
Source: calculs effectués par nos soins, à partir de données du Conseil de l'Europe, 2001, et des Nations Unies, 2001b.

Entre 2015 et 2030, l'accroissement numérique de la catégorie des 50-64 ans sera bien plus faible que celui des quinze années antérieures dans la plupart des pays et, dans plus de la moitié d'entre eux, il sera déjà négatif. Cette diminution devrait toucher principalement les pays d'Europe occidentale, car les enfants du baby-boom seront remplacés par les générations nettement moins nombreuses nées entre 1966 et 1980. La plus forte baisse se produira en Allemagne et en Suisse (respectivement - 0,9 % et -1,5 % par an). La plupart des pays d'Europe orientale devraient également enregistrer une baisse absolue (Pologne -0,6 %, Russie -1 %). Les mouvements d'accroissement concerneront, en outre, les pays dans lesquels la fécondité est restée relativement inchangée dans la période d'après-guerre ou dans lesquels elle a momentanément progressé dans les années soixante et soixante-dix, suite à une politique nataliste (par exemple en Europe du Sud, en Irlande et dans certains anciens Etats communistes). L'Italie et la République tchèque en sont un exemple. La Turquie connaîtra l'augmentation la plus marquée du nombre des personnes de 50 à 64 ans (2,5 % par an); en 2030, ce groupe d'âges sera 2,4 fois plus important qu'en 2000.

Des diminutions de l'effectif numérique du groupe d'âges des 50-64 ans entre 2030 et 2050 sont déjà projetées pour la quasi-totalité des pays, à l'exception des plus jeunes. La diminution la plus forte (supérieure à - 2 % par an) devrait toucher l'Espagne et l'Italie, suivies par les autres pays dont le taux de fécondité est actuellement extrêmement faible. Ces baisses seront si importantes qu'en 2050 l'effectif absolu du

groupe d'âges des 50-64 ans sera numériquement inférieur à ce qu'il est aujourd'hui dans ces pays. En Italie, par exemple, la diminution relative atteindra 23 %.

Graphique 2.7. – Taux d'accroissement annuel moyen de la population des 50-64 ans dans une sélection de pays en 2000-2015, 2015-2030 et 2030-2050



Source: calculs effectués par nos soins, à partir de données du Conseil de l'Europe, 2001, et des Nations Unies, 2001b.

2.4.2.2. Le groupe d'âges des 65-79 ans

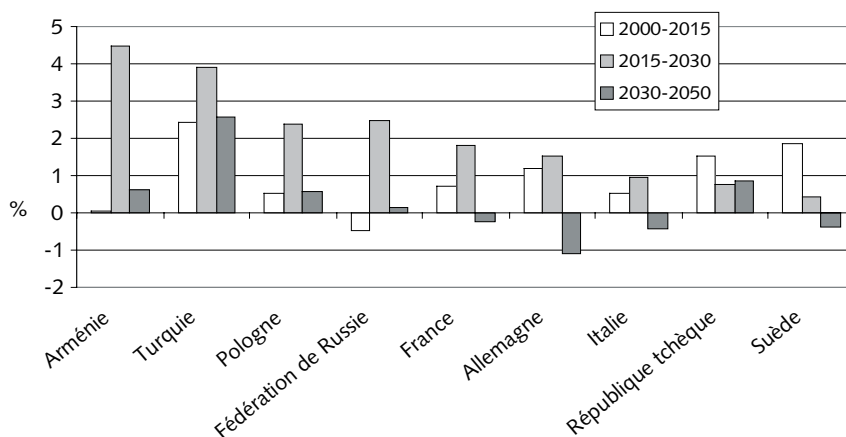
Le groupe des personnes du troisième âge évoluera de façon très diverse selon les pays au cours des quinze prochaines années (voir annexe 2.5, tableau 2.9 et graphique 2.8). Les mouvements escomptés reflèteront la chute de fécondité enregistrée dans certains pays d'Europe pendant la Deuxième Guerre mondiale et la récente dégradation des taux de mortalité des pays d'Europe orientale. La conjonction de ces deux facteurs entraînera même une baisse de l'effectif du troisième âge dans la plupart des anciens Etats du bloc soviétique – Roumanie, Bulgarie et Yougoslavie (de 15 % en Bulgarie et de 7 % en Russie). Certains pays connaîtront à l'inverse une augmentation considérable. En Turquie, à Chypre et à Malte les taux d'accroissement devraient se situer aux alentours de 2,5 %, ce qui représente un accroissement numérique de plus de 40 %. Le Danemark, la Suisse, l'Irlande, la Finlande et les Pays-Bas enregistreront des taux d'accroissement annuel importants, supérieurs à 2 %.

Tableau 2.9. – Indice d'accroissement de la population des 65-79 ans dans une sélection de pays, en 2000-2050

Pays	2000	2015	2030	2050
Arménie	100	100	196	222
Turquie	100	144	259	432
Pologne	100	108	154	172
Fédération de Russie	100	93	135	138
France	100	111	146	139
Allemagne	100	119	150	121
Italie	100	108	125	115
République tchèque	100	126	141	167
Suède	100	132	141	131

Source: calculs effectués par nos soins, à partir de données du Conseil de l'Europe, 2001, et des Nations Unies, 2001b.

Graphique 2.8. – Taux d'accroissement annuel moyen de la population des 65-79 ans dans une sélection de pays, en 2000-2015, 2015-2030 et 2030-2050



Source: calculs effectués par nos soins, à partir de données du Conseil de l'Europe, 2001, et des Nations Unies, 2001b.

Entre 2015 et 2030, le nombre des personnes du troisième âge devrait augmenter dans l'ensemble des pays. L'expansion numérique la plus forte (plus de 3 % par an) concernera l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Turquie et l'Albanie. En 2030, leur effectif sera plus de deux fois supérieur à l'effectif actuel. La plupart des pays d'Europe orientale connaîtront une progression

légèrement inférieure, mais néanmoins considérable (plus de 2 % par an) – la Fédération de Russie et la Pologne en sont un exemple. L'Europe occidentale devrait de son côté enregistrer une augmentation progressive, en général plus importante qu'au cours des quinze années précédentes, dans de nombreux pays, puisque les enfants du baby-boom entreront dans cette tranche d'âge (entre 1-2 % par an). L'évolution la plus modeste, en effectif absolu, de la catégorie du troisième âge entre 2015 et 2030 est prévue pour la Bulgarie, l'Estonie et la Suède (le taux d'accroissement annuel moyen y sera seulement inférieur à 0,5 %).

Après 2030 et dans la plupart des pays, les cohortes de naissance peu nombreuses commenceront à intégrer le groupe d'âges des personnes du troisième âge, ce qui en ralentira l'augmentation. La période 2030-2050 sera même, pour plusieurs pays, caractérisée par une diminution du nombre de la population du troisième âge. Cette situation sera particulièrement répandue dans la quasi-totalité des Etats d'Europe de l'Ouest et du Nord, par suite du retrait des générations du baby-boom de ce groupe d'âges. La Suisse, l'Allemagne, l'Autriche et la Finlande devraient enregistrer de très fortes baisses. On peut néanmoins s'attendre, en 2050, à un effectif plus important qu'aujourd'hui du troisième âge. La Turquie, l'Irlande et l'Azerbaïdjan continueront à connaître un accroissement considérable, bien qu'inférieur au mouvement antérieur. Au cours des cinquante prochaines années, la population des personnes du troisième âge en Turquie sera multipliée par quatre en nombre absolu.

2.4.2.3. Le groupe d'âges des 80 ans et plus

Si l'on examine les données de l'évolution du nombre des personnes âgées de 80 ans et plus, on constate qu'un accroissement progressif touchera la quasi-totalité des pays entre 2000 et 2015 (voir l'annexe 2.6, le tableau 2.10 et le graphique 2.9). Les taux d'accroissement les plus élevés d'Europe dépasseront 4 % par an dans certains pays du Caucase et des Balkans, ainsi qu'en Turquie. Par rapport à 2000, l'effectif de la population du quatrième âge devrait représenter plus du triple en Azerbaïdjan et plus du double en Bosnie-Herzégovine, dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine», en Yougoslavie, en Géorgie et en Turquie. La Slovénie connaîtra une situation voisine, avec une augmentation de 91 %. La plupart des pays européens se situeront entre 50 et 70 % d'accroissement. Celui-ci sera le plus faible en Suède, en Norvège et au Danemark, où il atteindra seulement 10 % environ.

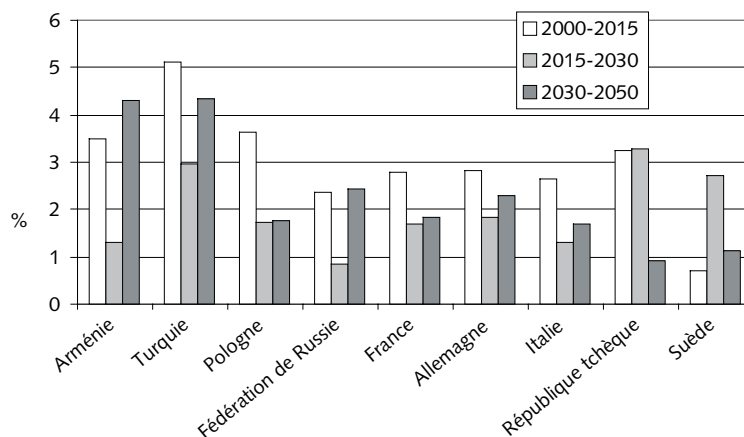
Tableau 2.10 – Indice d'accroissement de la population des 80 ans et plus dans une sélection de pays, en 2000-2050

Pays	2000	2015	2030	2050
Arménie	100	169	205	485
Turquie	100	216	337	803
Pologne	100	172	223	318
Fédération de Russie	100	143	162	265
France	100	152	196	283
Allemagne	100	153	201	318
Italie	100	148	181	253
République tchèque	100	163	266	320
Suède	100	111	167	210

Source: calculs effectués par nos soins, à partir de données du Conseil de l'Europe, 2001, et des Nations Unies, 2001b.

Les mouvements de la période 2015-2030 seront induits par les générations moins nombreuses de la guerre, qui intégreront ce groupe d'âges. Le taux d'accroissement ralentira dans la majorité des pays d'Europe et plus fortement dans ceux qui auront enregistré un rythme d'augmentation plus lent du nombre des personnes du troisième âge durant les quinze années précédentes. Les pays scandinaves seront confrontés à une tendance inverse. La forte progression du quatrième âge devrait se poursuivre en République tchèque, à Malte et en Albanie.

Graphique 2.9. – Taux d'accroissement annuel moyen de la population de 80 ans et plus dans une sélection de pays, en 2000-2015, 2015-2030 et 2030-2050



Source: calculs effectués par nos soins, à partir de données du Conseil de l'Europe, 2001, et des Nations Unies, 2001b.

L'arrivée des enfants du baby-boom provoquera à nouveau une accélération de l'accroissement numérique du quatrième âge après 2030 dans les pays où cet effet est marqué, c'est-à-dire à la fois dans les pays vieux et jeunes du point de vue démographique. Jusqu'en 2050, en Scandinavie et en République tchèque, le nombre des personnes de 80 ans et plus progressera à un rythme inférieur à celui des quinze années antérieures. Tout au long de la période de projection de 2000-2050, les populations du quatrième âge connaîtront une énorme expansion, en particulier dans les pays actuellement plus jeunes; elle sera ainsi huit fois plus importante en Turquie et près de cinq fois plus élevée en Arménie.

2.5. Les rapports de masculinité dans les groupes d'âges de la population âgée

Pour mesurer la répartition par sexe d'une population totale ou d'un groupe d'âges, on utilise généralement le rapport de masculinité, c'est-à-dire le nombre d'hommes pour cent femmes. Un rapport supérieur à 100 indique que le groupe d'âges en question comporte plus d'hommes que de femmes et vice-versa. La répartition par sexe des personnes âgées est très différente de celle des groupes d'âges plus jeunes (tableau 2.11). Alors que dans les groupes d'âges des enfants et des jeunes le rapport entre sexe masculin et féminin est très équilibré et se caractérise par une légère prépondérance des garçons et des jeunes hommes, il s'inverse à partir de l'âge mûr, où le nombre des femmes commence à dépasser celui des hommes. L'avantage absolu des femmes s'affirme nettement parmi les personnes âgées et s'accroît fortement avec l'âge. La raison première de cette modification de l'équilibre entre les sexes au sein d'une population et de la prévalence croissante des femmes parmi les personnes âgées est l'écart entre la mortalité masculine et féminine. Bien qu'il naisse plus de garçons que de filles, le taux de mortalité masculine plus élevé dès la naissance et tout au long de l'existence réduit progressivement l'avantage numérique des hommes au profit de la population féminine. La prépondérance des femmes dans la population des personnes âgées n'est pas uniquement un phénomène européen, mais une situation qui se répète partout dans le monde, à l'exception de certains pays d'Asie et d'Afrique, car elles présentent un quotient de longévité supérieur à celui des hommes dans la quasi-totalité des pays du globe (Kinsella et Velkoff, 2001). Outre l'écart entre la mortalité masculine et féminine, la répartition par sexe des personnes âgées peut également être conditionnée par des événements historiques importants, tels que les guerres (comme nous le verrons plus tard) ou la disproportion de migrants entre hommes et femmes.

Le déséquilibre entre hommes et femmes au sein des personnes âgées a de nombreuses répercussions sur le vieillissement social et individuel. Leur manifestation la plus importante est peut-être celle de la situation matrimoniale

et du mode de vie des femmes et des hommes âgés. La prépondérance des femmes au sein des personnes âgées signifie que les problèmes de santé et les difficultés socio-économiques liés à l'augmentation, en nombre et en proportion, de cette population sont dans une large mesure ceux des femmes âgées. Le déséquilibre démographique entre hommes et femmes parmi les personnes âgées s'est accru en Europe ces dernières décennies, de 1950 à environ 1990. Certains démographes qualifient cette tendance de «féminisation du processus de vieillissement» (Nations Unies, 1992; Dooghe et Appleton, 1995). Durant les années 1990 cependant, les améliorations de la mortalité enregistrées en Europe du Nord, au Royaume-Uni et dans quelques autres pays ont été plus substantielles pour les hommes que pour les femmes; l'écart entre l'espérance de vie masculine et féminine s'est ainsi considérablement réduit (Vallin et autres, 2001). Cette situation s'est traduite par un arrêt de l'augmentation de la prépondérance des femmes âgées, notamment dans le groupe du troisième âge de ces pays.

Tableau 2.11. – Rapport de masculinité, par groupe d'âges, dans une sélection de pays, en 2000

Pays	Nombre d'hommes pour 100 femmes au sein du groupe d'âges										
	0-14	15-29	30-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80+
France	105	103	100	99	99	99	93	85	77	67	46
Suède	105	105	105	103	102	103	98	91	83	75	54
Rép. tchèque	105	104	103	99	97	92	86	78	68	55	43
Turquie	104	105	103	103	101	96	95	92	89	79	72

Source: calculs effectués par nos soins, à partir de données du Conseil de l'Europe, 2001.

2.5.1. La situation actuelle

En 2000, les personnes âgées d'Europe dans leur ensemble comptaient 63 hommes pour 100 femmes. La situation était un peu plus équilibrée pour le troisième âge (69/100), mais ce rapport n'était que de 42/100 pour le quatrième âge. La prépondérance des femmes était encore presque négligeable dans le groupe des 50-64 ans, avec 91 hommes pour 100 femmes. Il existe néanmoins aujourd'hui d'importantes disparités entre les pays sur le plan de la répartition par sexes des personnes en âge de partir en préretraite, ainsi que dans les deux catégories spécifiées de personnes âgées (tableau 2.12 et annexe 2.7). Le principal facteur de différenciation est en général l'ampleur de la surmortalité masculine; plus l'écart entre hommes et femmes de l'espérance de vie à la naissance est faible, plus la répartition par sexe

des personnes âgées est équilibrée. Le nombre considérable de victimes masculines de la Deuxième Guerre mondiale représente le second facteur majeur qui influe sur le rapport hommes-femmes au sein de la population des personnes âgées dans certains pays. Le facteur des victimes du conflit se manifeste à l'heure actuelle principalement par un rapport de masculinité extrêmement faible au sein du quatrième âge.

Le rapport de masculinité du groupe d'âges des 50-64 ans varie entre un niveau supérieur à 100 en Albanie, en Islande, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Norvège, en Irlande, en Suède et au Danemark et un taux de 77-79 en Lituanie, Fédération de Russie, Estonie, Lettonie et Ukraine. La forte prédominance des femmes, même à l'âge de la préretraite, dans ces derniers pays correspond clairement au faible taux de l'espérance de vie masculine – elle atteint seulement 60-65 ans environ – ainsi qu'à la grande ampleur de l'écart entre l'espérance de vie masculine et féminine, qui y excède 12 ans.

Parmi les personnes du troisième âge, c'est-à-dire celles de 65 à 79 ans, la prédominance féminine est déjà visible dans l'ensemble des pays. Elle correspond, lorsqu'elle est la moins prononcée, à un rapport de 80 hommes ou plus pour 100 femmes. Ces rapports existent dans certains pays de l'Europe du Nord (Islande, Irlande, Suède, Danemark, Royaume-Uni, Norvège et les Pays-Bas) ou du Sud (Turquie, Grèce, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Albanie et Chypre). Le déséquilibre le plus important entre les sexes en faveur des femmes en Europe apparaît une fois encore en Russie, Ukraine, Lettonie et Estonie. Dans ces pays, comme en Croatie, on compte uniquement 50-60 hommes pour 100 femmes. Les pays d'Europe centrale et orientale (République tchèque, Slovaquie, Pologne, Hongrie, Slovénie et Moldova), dans lesquels la surmortalité masculine est assez élevée, présentent également une plus forte prédominance des femmes au sein du groupe du troisième âge. Dans ces derniers, le rapport varie entre 60 et 70. Il n'est également que de 70/100 en Autriche et en Allemagne, bien que le taux de mortalité et la surmortalité masculine y soient comparables à celles des autres pays occidentaux, où il est plus élevé. C'est là, dans une large mesure, la conséquence d'une mortalité masculine élevée pendant la Deuxième Guerre mondiale, qui affecte aujourd'hui les âges supérieurs de ce groupe d'âges. Ce facteur agit également dans les anciens pays soviétiques.

L'avantage numérique des femmes augmente fortement à 80 ans et plus dans la plupart des pays. La répartition par sexe du quatrième âge présente une grande diversité géographique. Dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine», en Turquie et en Grèce les personnes de 80 ans et plus constituent la population européenne la plus équilibrée entre les sexes, avec plus de 70 hommes pour 100 femmes. Viennent ensuite la Géorgie, Chypre, la Bulgarie, Malte et l'Islande, dont le rapport de masculinité se situe entre 60 et 69. Par ailleurs, la prééminence des femmes est significative au sein du

quatrième âge en Allemagne (36/100), en Autriche (40/100) et en Finlande (37/100). Les femmes y représentent ainsi plus de 70 % de la population du quatrième âge. L'effet de la guerre est, là encore, évident. La prévalence la plus élevée des femmes se trouve néanmoins dans les anciennes républiques soviétiques, où l'effet des victimes masculines du conflit se conjugue avec une surmortalité masculine considérable. La Fédération de Russie compte seulement 26 hommes de 80 ans ou plus pour 100 femmes du même âge; celles-ci forment de ce fait près des quatre cinquièmes de l'ensemble du quatrième âge.

Tableau 2.12. – Rapport de masculinité de la population âgée de 50 ans et plus par groupe d'âges et écart entre l'espérance de vie à la naissance masculine et féminine dans une sélection de pays, en 2000

Pays	Nombre d'hommes pour 100 femmes au sein du groupe d'âges				Ecart entre l'espérance de vie à la naissance masculine et féminine
	50-64	65-79	80+	65+	Années
Allemagne	99	70	36	61	6,0
Grèce	95	83	70	80	5,1
Hongrie	84	63	43	59	8,5
Italie	95	77	48	69	6,1
Fédération de Russie	78	50	26	46	13,2
Suède	101	83	54	74	4,3
Turquie	98	88	72	86	4,6
Royaume-Uni	98	82	47	71	4,9

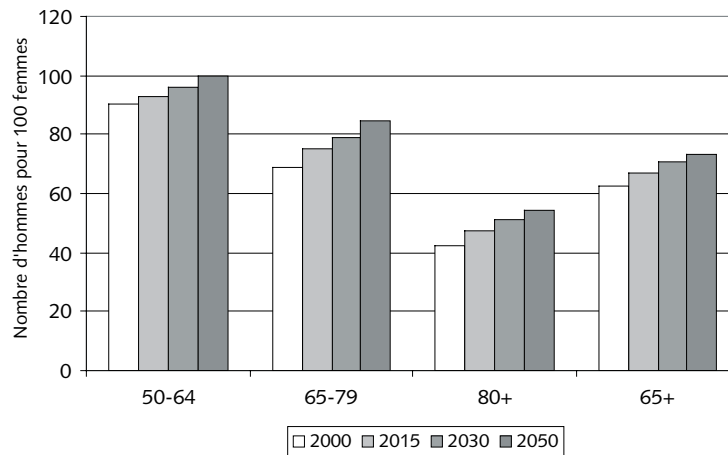
Source: calculs effectués par nos soins, à partir de données du Conseil de l'Europe, 2001. Estimations des Nations Unies pour 1995-2000 tirées de Nations Unies, 2001a.

2.5.2. Les tendances en 2000-2050

Aux alentours de 2050, le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes de 50 ans et plus en Europe pourrait augmenter progressivement dans l'ensemble des trois groupes d'âges de la population âgée, car l'écart entre l'espérance de vie masculine et féminine devrait se réduire dans la majorité des pays (graphique 2.10). En conséquence, la population des 50-64 ans devrait compter autant d'hommes que de femmes en 2050 et la répartition par sexe des futures personnes âgées européennes devrait être davantage équilibrée. La «féminisation du processus de vieillissement» devrait ainsi prendre fin. La prépondérance des femmes au sein des personnes âgées se maintiendra néanmoins au cours des décennies suivantes, en particulier pour le quatrième

âge; elles seront toujours probablement deux fois plus nombreuses que les hommes au-delà de 80 ans. L'augmentation prévue de l'espérance de vie permet d'envisager le passage progressif de la prépondérance plus marquée des femmes aux âges supérieurs de plus de 80 ans.

Graphique 2.10. – Rapport de masculinité de la population âgée de 50 ans et plus, par groupe d'âges, en Europe, en 2000-2050



Source: calculs effectués à partir de données du Conseil de l'Europe, 2001, et des Nations Unies, 2001b.

Certains écarts entre les pays persisteront (tableau 2.13 et à nouveau annexe 2.7). En ce qui concerne les personnes de 50-64 ans, la prévalence la plus marquée des femmes en Europe (avec un rapport qui se situera entre 80 et 88) se manifestera en 2015 dans l'ensemble des anciennes républiques soviétiques, ainsi qu'en Hongrie et en Bulgarie. Une prévalence masculine peut être escomptée dans dix pays de l'Europe du Nord et de l'Ouest, de même qu'à Malte, en Albanie et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Jusqu'en 2030, la tendance au nivellement du nombre d'hommes et de femmes dans la catégorie des 50-64 ans se poursuivra; la prévalence masculine concernera près de la moitié des pays et dans bien des autres le rapport de masculinité sera supérieur à 90. Le nombre plus important de femmes (mais à un moindre degré) ne persistera que dans les anciennes républiques soviétiques, surtout en Ukraine, dans la Fédération de Russie et au Bélarus, ainsi qu'en Azerbaïdjan, où l'avantage en faveur des femmes devrait continuer à croître après 2000. En 2050, la prévalence de la population masculine, ou tout au moins une répartition par sexe équilibrée au sein des 50-64 ans, sera probablement commune à la quasi-totalité des pays d'Europe.

Un fléchissement de la prédominance des femmes dans le groupe du troisième âge entre 2000 et 2015 se produira dans la majorité des pays. Seuls la Turquie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Roumanie et la Bulgarie connaîtront un léger renversement de tendance, dû au creusement de l'écart entre la mortalité masculine et féminine. L'effet des victimes de la guerre, qui entraînait la forte prédominance des femmes âgées constatée dans certains pays en 2000, disparaîtra au cours des quinze prochaines années. L'Allemagne et l'Autriche devraient se ranger au nombre des pays affichant une répartition par sexe assez équilibrée du troisième âge. En 2015, le rapport de masculinité franchira déjà le seuil de 80/100 dans plus de la moitié des quarante-trois pays analysés, par exemple en Islande, en Suède, au Danemark, au Luxembourg et en Albanie où il dépassera les 90. La prévalence considérablement plus élevée des femmes devrait être le fait des pays dont l'espérance de vie demeurera inférieure et la surmortalité masculine supérieure au reste de l'Europe, c'est-à-dire certains Etats d'Europe centrale et orientale, principalement les anciens pays soviétiques. Les projections attribuent le rapport le plus faible à la Fédération de Russie et au Bélarus, où il n'atteindra que 55/100. Dans tous ces pays, la tendance plus marquée en faveur d'une répartition par sexe plus équilibrée du troisième âge ne devrait débuter qu'après 2015. Elle ne sera cependant davantage visible qu'après 2030. L'importante prévalence des femmes dans le groupe d'âges des 65-79 ans persistera néanmoins dans les Etats baltes, en Ukraine, au Bélarus et dans la Fédération de Russie, dont le rapport de masculinité estimé se situera à hauteur de 70-79/100 en 2050. On peut s'attendre, pour les pays restants, à une tendance au tassement des rapports de masculinité très élevés jusqu'en 2050. Le troisième âge devrait ainsi présenter une répartition par sexe plus équilibrée qu'aujourd'hui dans l'ensemble des pays.

L'évolution de la répartition par sexe du quatrième âge dans les cinquante prochaines années dessinera deux tendances distinctes. Les pays dont la disproportion entre le nombre d'hommes et de femmes est actuellement la plus faible devraient enregistrer une augmentation progressive de la prédominance féminine au sein du quatrième âge (c'est-à-dire une diminution des rapports de masculinité), tandis que l'excédent de femmes devrait décroître dans les autres (soit une croissance des rapports de masculinité). Malgré quelques mouvements modérés, la très forte prévalence des femmes au sein du quatrième âge persistera tout au long des cinquante prochaines années. Même en 2050, le rapport de masculinité ne dépassera probablement pas les 40 en Ukraine, en Fédération de Russie, au Bélarus, en Estonie et en Lettonie. La Hongrie, la Pologne et la Bulgarie connaîtront également de faibles rapports (n'excédant pas 50/100) sur l'ensemble de la période de projection; dans ces derniers, la prédominance des femmes devrait même progresser au cours des trente années à venir. Selon les projections, les rapports

de masculinité du quatrième âge des autres pays se situeront entre 50 et 65 en 2050. Les plus élevés concerneront Malte, l'Autriche, la Suède et l'Allemagne (65-64/100), tandis que les plus faibles s'appliqueront à la Roumanie, au Portugal, à la Slovaquie et à la Lituanie (50/100).

Tableau 2.13. – Rapport de masculinité de la population âgée de 50 ans et plus, par groupe d'âges, dans une sélection de pays, en 2000-2050

Pays	2000	2015	2030	2050
	50-64			
Allemagne	99	102	104	106
Grèce	95	96	99	102
Hongrie	84	88	96	99
Italie	95	97	99	102
Fédération de Russie	78	80	86	92
Suède	101	102	102	103
Turquie	98	99	100	100
Royaume-Uni	98	99	102	103
	65-79			
Allemagne	70	84	91	94
Grèce	83	84	85	90
Hongrie	63	64	69	81
Italie	77	81	85	88
Fédération de Russie	50	55	60	70
Suède	83	92	93	94
Turquie	88	85	86	88
Royaume-Uni	82	87	90	93
	80+			
Allemagne	36	48	56	64
Grèce	70	65	63	63
Hongrie	43	37	36	43
Italie	48	50	54	58
Fédération de Russie	26	32	34	37
Suède	54	56	63	64
Turquie	72	71	62	54
Royaume-Uni	47	55	60	63

Source: calculs effectués à partir des données du Conseil de l'Europe, 2001, et des Nations Unies, 2001b.

2.6. Les rapports de dépendance

La notion de vieillissement actif est étroitement liée non seulement à la qualité de vie des personnes âgées, mais également au bien-être de l'intégralité de la société vieillissante. Le vieillissement démographique, dont un aperçu a été donné précédemment, produira des effets significatifs sur le développement socioéconomique de chaque pays. La mutation de la pyramide des âges génère d'ordinaire une demande de nouveaux services et des exigences économiques. Le vieillissement croissant de la pyramide des âges s'accompagne d'une évolution du nombre relatif des personnes susceptibles d'offrir un soutien et de produire des ressources matérielles en faveur de ceux qui dépendent d'eux. Les projections réalisées au sujet du rapport de dépendance entre les grands groupes d'âge constituent conventionnellement le point de départ d'une évaluation de l'aide future entre les générations. Ils sont très largement utilisés pour apprécier la charge approximative que la population dépendante fait peser sur la population économiquement active. Ces rapports laissent deviner les possibles évolutions des dépenses sociétales qui seront générées à l'avenir par les facteurs démographiques, tant du point de vue de l'ampleur générale que sur le plan de la structure de ces dépenses, selon les secteurs de la politique publique.

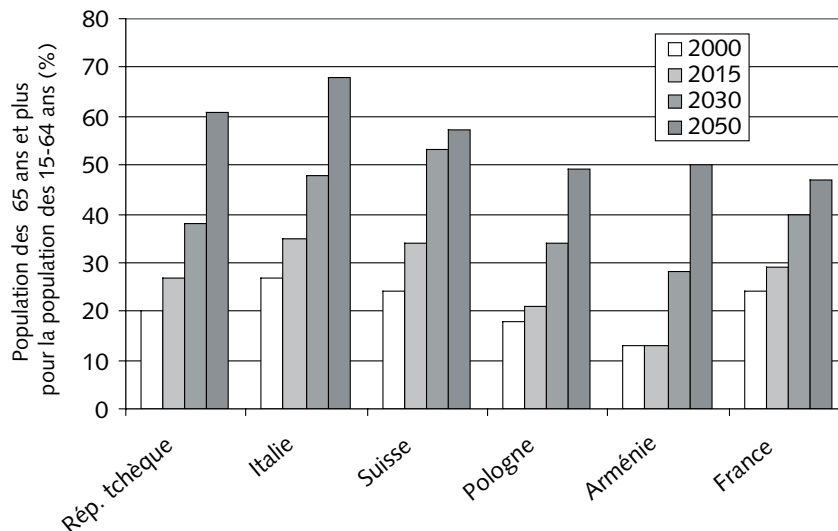
2.6.1. Le rapport de dépendance entre les grands groupes d'âges

2.6.1.1. La dépendance des personnes âgées

Il n'est guère surprenant que les rapports de dépendance des personnes âgées les plus élevés puissent être actuellement observés dans les pays qui se positionnent en tête du classement européen du niveau de vieillissement (annexe 2.8). En Italie, Suède, Grèce, Belgique, France et Espagne, le rapport entre le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus et celui de la population en âge de travailler (15-64 ans) atteint ou dépasse aujourd'hui 25/100. Le rapport de dépendance des personnes âgées est, par ailleurs, bien plus faible en Turquie, Albanie et Azerbaïdjan, puisque ces pays ne comptent que 9 personnes âgées pour 100 personnes de 15-64 ans. Au cours des décennies à venir, le rapport de dépendance des personnes âgées s'accroîtra dans l'ensemble des pays européens, par suite de l'accroissement de la longévité et de la faiblesse ou de la diminution des taux de fécondité récents. Jusqu'en 2015, cette évolution demeurera modeste dans de nombreux pays, car la plupart des enfants du baby-boom de l'après-guerre seront toujours en âge de travailler. Selon les projections, certains pays connaîtront cependant une augmentation plus substantielle de la dépendance des personnes âgées, de plus d'un tiers. Malte, la Suisse, la Finlande, la Croatie et la République tchèque en sont un exemple. Après 2015, les importantes cohortes de naissances nées après la Deuxième Guerre mondiale commenceront à partir

à la retraite, ce qui se manifestera par un rapide accroissement du rapport de la population des personnes âgées au segment de la population en âge de travailler durant la période 2015-2030. Pour la plupart des pays, cette augmentation sera supérieure à 40 % du niveau atteint en 2015. La hausse la plus élevée en pourcentage du rapport de dépendance des personnes âgées au cours de cette période devrait concerner les pays à l'heure actuelle plus jeunes du point de vue démographique, tels que l'Arménie et l'Azerbaïdjan, où il doublera, et certains pays d'Europe orientale dans lesquels le processus de vieillissement commencera à se développer à un rythme plus rapide. Néanmoins, en 2030, les rapports les plus élevés seront probablement ceux de la Suisse (53) et de l'Italie (47). Le rapport de dépendance devrait également être supérieur à 40 dans la majorité des pays d'Europe du Sud, de l'Ouest et du Nord, ainsi qu'en Slovénie. Le rapport le plus bas des pays européens en 2030 sera celui de la Turquie (17). A long terme, jusqu'en 2050, les pays d'Europe méridionale, ainsi que la Slovénie, l'Autriche et la République tchèque passeront en tête du classement de la dépendance des personnes âgées. Les projections considèrent qu'en raison du taux de fécondité extrêmement faible de ces pays à l'heure actuelle, auquel s'ajoute l'accroissement prévu de la longévité, ils compteront plus de 60 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans (graphique 2.11).

Graphique 2.11. – Rapport de dépendance des personnes âgées dans une sélection de pays, en 2000-2050



Source: Conseil de l'Europe, 2001; calculs réalisés par nos soins à partir des données tirées de: Nations Unies, 2001b

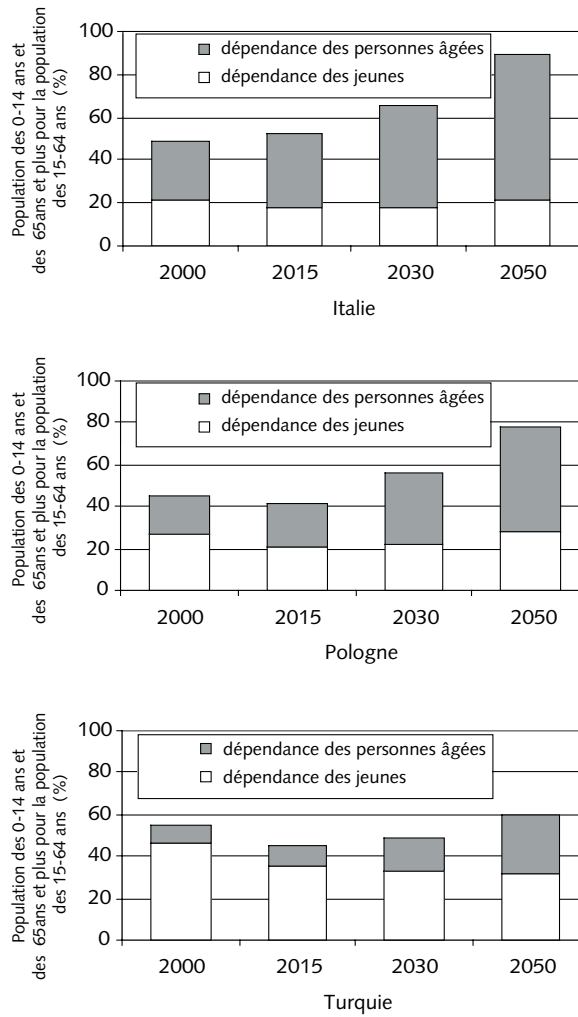
2.6.1.2. La dépendance démographique des jeunes

Le rapport de dépendance des jeunes, c'est-à-dire le nombre d'enfants de 0 à 14 ans pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans, a diminué dans la plupart des pays depuis les années soixante-dix. En 2000, il s'échelonnait entre 21 seulement en Espagne et en Italie et 52 en Albanie. Cette tendance décroissante se poursuivra au cours des quinze années à venir et sera plus marquée dans les pays dont le rapport de dépendance est aujourd'hui élevé (républiques caucasiennes, Albanie et Turquie, dans une moindre mesure). L'Irlande, dont le rapport devrait demeurer stable à un niveau relativement élevé de 34, représentera la seule exception à cette règle. En 2015, la dépendance des jeunes dans l'ensemble des pays européens sera probablement la plus faible en Slovénie, Autriche et Bulgarie (17) et la plus élevée en Turquie (35). Durant la période 2015-2030, la majorité des pays ne connaîtront que de modestes mouvements. Le redressement progressif prévu des taux de fécondité ne se fera davantage sentir dans les rapports de dépendance des jeunes que dans les décennies postérieures à 2030. Entre 2030 et 2050, ce rapport augmentera probablement à nouveau légèrement, notamment dans les pays dont le taux de fécondité est actuellement très faible. Parallèlement, il continuera quelque peu à décroître en Turquie et en Albanie. La variation du rapport de dépendance dans l'ensemble de l'Europe sera bien plus réduite en 2050 qu'en 2000. Il devrait atteindre partout entre 21 et 32 enfants pour 100 personnes en âge de travailler.

2.6.1.3. Le rapport de dépendance globale

Le rapport de dépendance globale (nombre d'enfants de 0-14 ans et de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes du groupe d'âges des 15-64 ans) donne une indication approximative de la charge globale qui pèse sur la population potentiellement active. Les considérations des décideurs politiques ne doivent pas seulement tenir compte du niveau de dépendance globale, mais également de la répartition par âge de cette dépendance. Il a été démontré que le coût public d'une personne âgée est bien plus élevé – deux à trois fois environ – que celui d'un enfant (voir, par exemple, Nations Unies, 1992). Le glissement considérable de la dépendance des jeunes vers celle des personnes âgées implique un accroissement des dépenses publiques qui pourrait s'avérer substantiel.

Graphique 2.12. – Répartition du rapport de dépendance globale dans une sélection de pays, en 2000-2050



Source: Conseil de l'Europe, 2001; Nations Unies, 2001a.

En 2000, le rapport de dépendance globale le plus élevé était celui de l'Albanie (61), du fait d'un taux de fécondité important. Parmi ceux dont le rapport de dépendance était le plus faible, avoisinant les 40, figuraient les pays qui avaient connu une chute de leur taux de fécondité dans les années quatre-vingt-dix et dont l'espérance de vie était inférieure aux taux de l'Europe occidentale – Slovénie, République tchèque, Fédération de Russie

ou Bosnie-Herzégovine. Dans une majorité de pays européens, le nombre des enfants à charge excédait encore celui des personnes âgées à charge en 2000, bien que très légèrement seulement dans la plupart d'entre eux. Une nette prévalence de la dépendance des jeunes n'était enregistrée que dans les pays européens les plus jeunes du point de vue démographique. Une situation inverse de la répartition des personnes à charge apparaissait déjà en Italie, Espagne, Grèce, Allemagne et Bulgarie.

De 2000 à 2015, les rapports de dépendance devraient demeurer relativement inchangés dans plusieurs pays d'Europe occidentale et centrale. Le nombre décroissant d'enfants sera plus ou moins compensé par le nombre croissant des personnes âgées. Une diminution substantielle des rapports de dépendance globale devrait survenir dans les républiques caucasiennes, en Albanie et en Turquie, du fait d'une baisse supplémentaire de la fécondité et d'une augmentation parallèle de la population en âge de travailler. Le taux de fécondité extrêmement faible à l'heure actuelle et la stagnation du nombre de personnes âgées constituent probablement les principales raisons de la diminution du rapport de dépendance globale dans les autres anciennes républiques soviétiques. En 2015, ce rapport devrait s'échelonner en Europe entre 56 personnes à charge pour 100 personnes en âge de travailler en France et seulement 32 en Arménie. La répartition de la dépendance connaîtra un glissement considérable au cours de cette période. La population des personnes âgées commencera à dépasser celle des enfants dans plus de la moitié des pays d'Europe. Les enfants à charge demeureront majoritaires dans les pays européens plus jeunes et en Irlande.

L'augmentation substantielle de la dépendance des personnes âgées attendue entre 2015 et 2030, que nous avons évoquée plus haut, se reflétera bien entendu dans le fort accroissement des rapports de dépendance globale. L'augmentation proportionnelle la plus importante est prévue en Suisse (45 %). Ce pays devrait ainsi présenter le rapport de dépendance démographique le plus élevé d'Europe (76) en 2030, suivi par la Finlande et la Suède (respectivement 71 et 70). Les rapports de dépendance les plus faibles (46-49 environ) pourraient être observés en Arménie, Azerbaïdjan, Roumanie, Moldova et Turquie, bien que leur fléchissement soit supposé s'inverser après 2015. Le glissement vers une prédominance plus importante des personnes âgées au sein de la population à charge se poursuivra encore, si bien qu'en 2030, cette dernière comptera davantage de personnes âgées que d'enfants probablement dans la quasi-totalité des pays européens, à l'exception des pays démographiquement les plus jeunes et de l'Irlande. Les personnes âgées représenteront en Italie plus de 70 % des personnes à charge (graphique 2.12). Selon les projections des Nations Unies, on peut

s'attendre à une augmentation supplémentaire du rapport de dépendance globale dans l'ensemble de l'Europe après 2030. En 2050, certains pays, tels que l'Espagne, la Slovénie ou la République tchèque, devraient afficher des rapports de dépendance deux fois supérieurs à 2000. Le rapport de dépendance globale le plus élevé au sein des pays européens en 2050 est prévu pour l'Espagne et l'Italie (respectivement 96 et 90). Il devrait dépasser les 80 dans six autres pays.

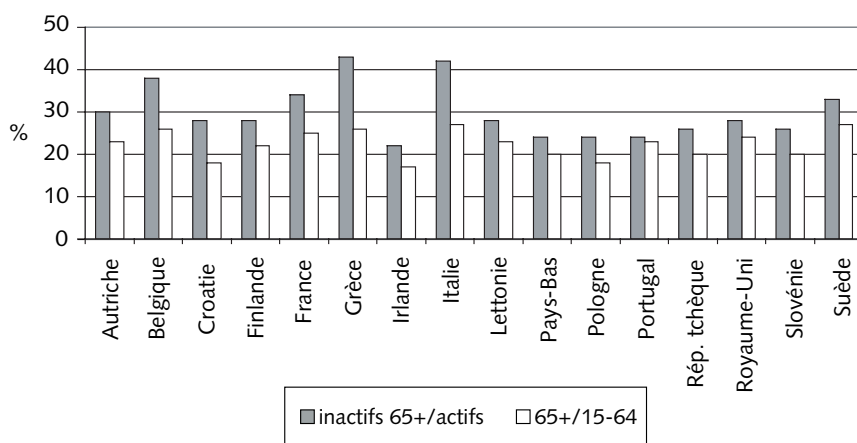
L'indice de vieillissement, qui établit le rapport du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus à celui des enfants de moins de 15 ans, est généralement utilisé comme un indicateur du niveau de vieillissement démographique. Mais la répartition par âge de la population à charge peut également être observée aisément à partir de ces indices. Les données relatives à certains pays précis, présentées en annexe 2.9, montrent clairement une progression substantielle des indices de vieillissement au cours des années à venir. Elle indique la prochaine augmentation de la proportion des personnes âgées au sein de la population totale des personnes à charge. Un indice de vieillissement supérieur à 100 signifie une prédominance des personnes âgées à charge sur les enfants de moins de 15 ans à charge.

2.6.2. Le rapport de dépendance effective

La méthode consistant à mesurer les conséquences du vieillissement démographique sur la redistribution financière au sein de la société, en utilisant le rapport âge-dépendance défini plus haut, donne dans une large mesure un aperçu schématique de la situation et son utilité est limitée. Elle suppose implicitement que, outre la catégorie des enfants de moins de quinze ans, l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus sont économiquement inactives et financièrement dépendantes de la population en âge de travailler des 15-64 ans et que ces dernières, dans leur intégralité, assurent le soutien indirect des enfants et des personnes âgées par le biais des impôts et des sommes versées aux programmes d'aide sociale. Ces deux allégations sont erronées: de nombreuses personnes âgées ne se trouvent pas dans une situation de dépendance financière et une part substantielle de la population en âge de travailler n'occupe pas d'emploi pour diverses raisons (telles que l'incapacité de travail due à un mauvais état de santé, les étudiants non salariés, les chômeurs, les travailleurs familiaux non rémunérés, les personnes ayant volontairement choisi de ne pas travailler, etc.). Cette vue d'ensemble devient un peu plus réaliste lorsque les rapports de dépendance se fondent sur les groupes d'âges des 0-19 ans, 20-64 ans et 65 ans et plus, considérant que l'activité des 15-19 ans est presque négligeable dans la plupart des pays européens puisqu'ils poursuivent leurs études. Ces rapports de dépendance

ont déjà été largement utilisés dans les pays développés, mais ils présentent eux aussi l'inconvénient de ne traduire que l'évolution de la répartition par âge. Afin d'obtenir un aperçu plus pertinent de la charge qui pèse sur la population économiquement active, il convient avant tout de tenir compte des caractéristiques professionnelles à la fois de la population active et des personnes âgées (Kinsella et Velkoff, 2001, Commission des Communautés européennes, 2000, Thonstad, 1992, in Gierveld et Solinge, 1995).

Graphique 2.13. – Rapport de dépendance économique des personnes âgées et rapport de dépendance des personnes âgées dans une sélection de pays, en 1999 ou 2000



Source: calculs effectués par nos soins à partir des données tirées de: Eurostat, 2000; BIT, 2000, et Conseil de l'Europe, 2001.

Les rapports de dépendance effective (également qualifiés de rapports de dépendance alternative, de rapports de dépendance corrigée par la proportion d'actifs ou de rapports de dépendance économique) sont nettement plus élevés que ceux fondés uniquement sur les rapports entre les grands groupes d'âges, qui excluent la proportion d'actifs (graphique 2.13, tableau 2.14.). A l'heure actuelle, la population inactive dépasse en nombre la population active dans de nombreux pays européens. Par ailleurs, le rapport de dépendance économique au sein même de la population adulte de certains pays (définie ici comme la population des 15 ans et plus) se situe aux alentours de 100. Cela signifie que la population inactive est équivalente à la population active.

Tableau 2.14. – Rapport de dépendance démographique et économique dans une sélection de pays, en 1999 ou 2000

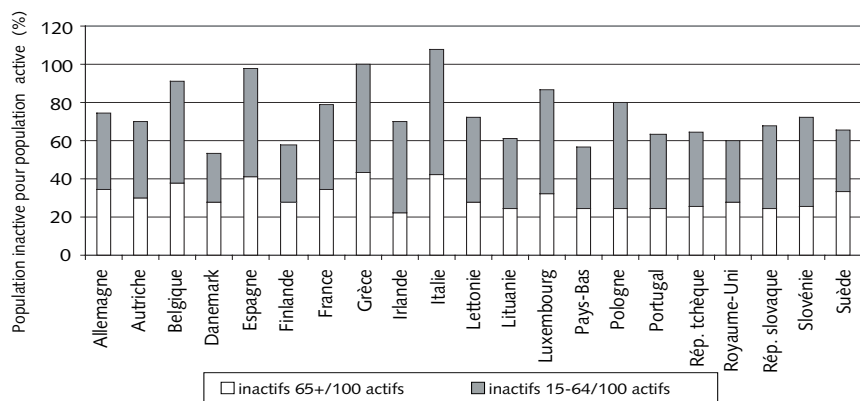
Pays	Rapport de dépendance démographique globale en 2000	Rapport de dépendance économique globale en 1999-2000	Rapport de dépendance économique au sein de la population adulte en 1999 - 2000
	0-14 ans et 65 ans et plus pour 15-64 ans (%)	population inactives pour population active (%)	population inactives âgées de 15 ans et plus pour population active (%)
Allemagne	47	106	74
Autriche	47	105	70
Belgique	53	132	91
Danemark	50	86	53
Espagne	46	132	98
Finlande	49	93	58
France	54	122	79
Grèce	48	132	100
Irlande	49	117	70
Italie	48	143	108
Lettonie	48	111	72
Lituanie	49	99	61
Luxembourg	50	132	87
Pays-Bas	48	94	57
Pologne	45	125	80
Portugal	47	96	63
Rép. slovaque	44	111	68
Rép. tchèque	43	96	64
Royaume-Uni	53	99	60
Slovénie	43	106	72
Suède	55	103	66

Source: calculs effectués par nos soins à partir des données tirées de: Eurostat, 2000; BIT, 2000; Conseil de l'Europe, 2001.

Plus de la moitié des adultes inactifs sont âgés de moins de 65 ans dans chaque pays (graphique 2.14). Le rapport croissant de dépendance démographique des personnes âgées influera négativement sur le rapport économique à l'avenir; la situation actuelle en Europe méridionale en est un exemple. La réduction du nombre de la population inactives en âge de travailler par une augmentation de la proportion globale des actifs paraît être un moyen d'alléger la charge financière que le vieillissement progressif fera peser sur

la population active. Les personnes âgées de 55 à 64 ans et les personnes du troisième âge, au sein desquelles la part d'actifs est récemment tombée à des niveaux extrêmement bas, offre la plus large possibilité d'accroître la proportion d'actifs.

Graphique 2.14. – Rapport de dépendance économique au sein de la population adulte dans une sélection de pays, en 1999 ou 2000



Source: données tirées de: Eurostat, 2000; BIT, 2000; Conseil de l'Europe, 2001.

Chapitre 3

Profil de l'activité des personnes âgées

Dragana Avramov

3.1. Introduction

Le chapitre 2 a montré que l'échelonnement de la transition vers un faible taux de mortalité des personnes âgées, l'intensité de la diminution de la fécondité et le rythme du vieillissement de la population différaient selon les pays et les régions d'Europe. La dynamique démographique européenne du XXe siècle présente cependant des caractéristiques générales frappantes, qui marqueront également la démographie XXIe siècle: l'Europe affiche la proportion la plus élevée de personnes âgées au monde et l'intensité du vieillissement démographique attendu aura pour effet de creuser davantage l'écart entre la part des personnes âgées en Europe et celle des autres parties développées du globe, notamment l'Amérique du Nord.

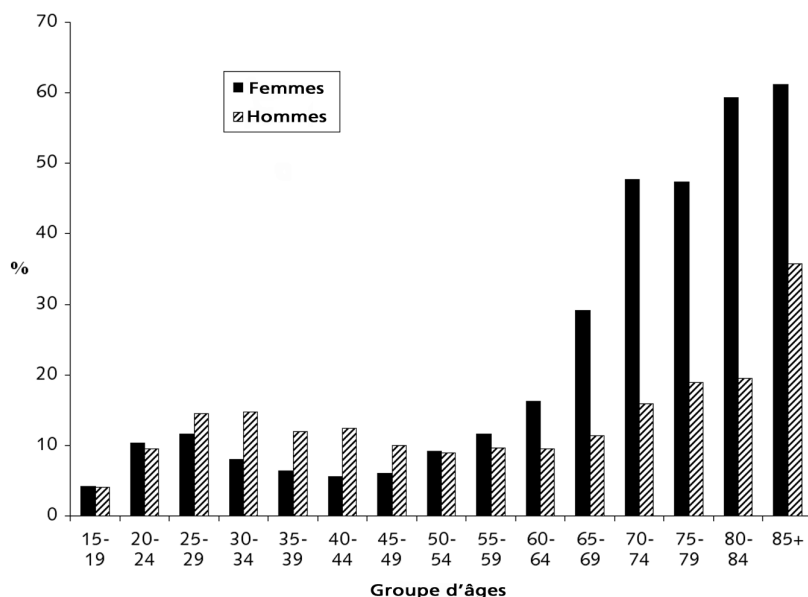
Le vieillissement de la population a une incidence sur l'économie, la gouvernance, les bons usages de la politique publique, les droits sociaux de l'ensemble des citoyens et la solidarité entre les générations. De fait, l'intérêt manifesté par les pouvoirs publics pour le vieillissement dans les Etats-providence s'exprime au travers de la politique de l'emploi, de la politique des retraites, de la politique sanitaire, de la politique des prestations sociales, de la politique de soins à long terme, de la politique du logement et de l'environnement, de la politique d'égalité entre hommes et femmes, ainsi que de la politique en faveur de l'autonomisation et d'un rôle social plus étendu des personnes âgées.

Certaines conséquences essentielles de l'évolution de la pyramide des âges et de la dynamique familiale enregistrées au cours des dernières décennies du XXe siècle, dont les incidences sur la politique publique et le bien-être des citoyens de tous âges sont profondes, sont liées au fait que les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses, que les citoyens attendent des pouvoirs publics qu'ils leur offrent davantage de possibilités de vivre plus longtemps, en bonne santé, dans une situation matérielle confortable, et qu'un nombre croissant d'adultes, principalement des femmes âgées, vivent seuls pendant de longues années (graphique 3.1). Les versements publics sous la forme de diverses allocations représentent une source importante de revenus pour les ménages de tous âges, la source de revenus principale de ceux de plus 60 ans (graphique 3.2.)

et l'unique source de revenus pour une majorité écrasante de personnes âgées. Dans les Etats-providence européens, le système de protection sociale est le principal fournisseur de l'aide sociale aux personnes âgées qui ne font plus partie de la population active et les versements publics déchargent les familles des demandes qui leur seraient autrement adressées.

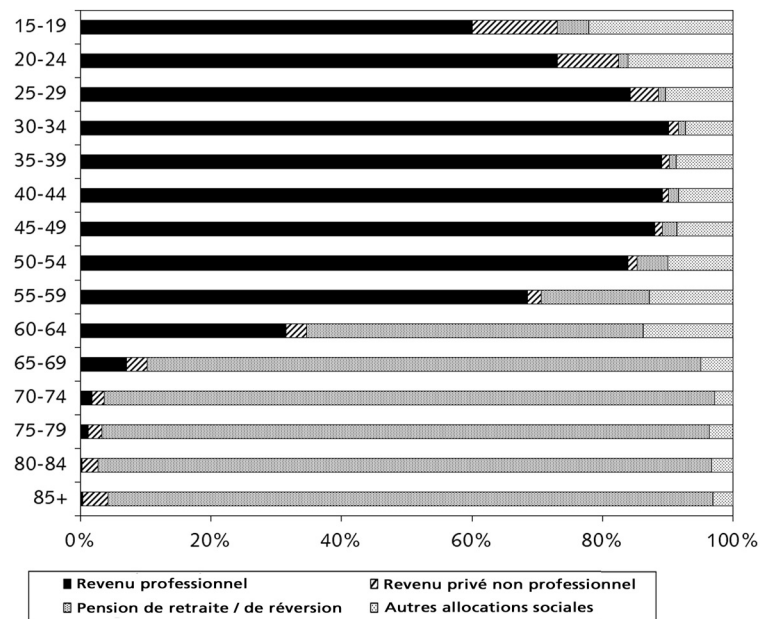
Compte tenu du nombre croissant de personnes qui pèsent lourdement sur les finances publiques pour leurs moyens de subsistance, leur autonomie personnelle prolongée, ainsi que les services sanitaires et sociaux dont elles bénéficient, la redéfinition de la politique de redistribution des ressources est considérée comme l'une des préoccupations majeures à l'heure actuelle en Europe. Parallèlement, les personnes âgées sont en quête d'activités gratifiantes et d'une nouvelle place au sein de la société. Concilier la nécessaire adaptation des politiques publiques, les besoins individuels et les aspirations des personnes âgées représente l'un des grands défis du XXI^e siècle. En un mot, le vieillissement actif conçu, d'une part, comme un processus sociétal destiné à rendre les personnes âgées actives et, d'autre part, comme la quête individuelle du bien-être et d'une place dans la société constitue la clé de l'adaptation d'une politique intégrée à la démographie nouvelle et à l'économie mondiale.

Graphique 3.1. – Pourcentage de femmes et d'hommes vivant en ménage d'une personne, par groupes d'âges, dans la base de données commune des quinze Etats de l'UE



Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

Graphique 3.2. – Sources de revenus des ménages, par groupe d'âges du principal soutien économique, dans la base de données commune des quinze Etats de l'UE



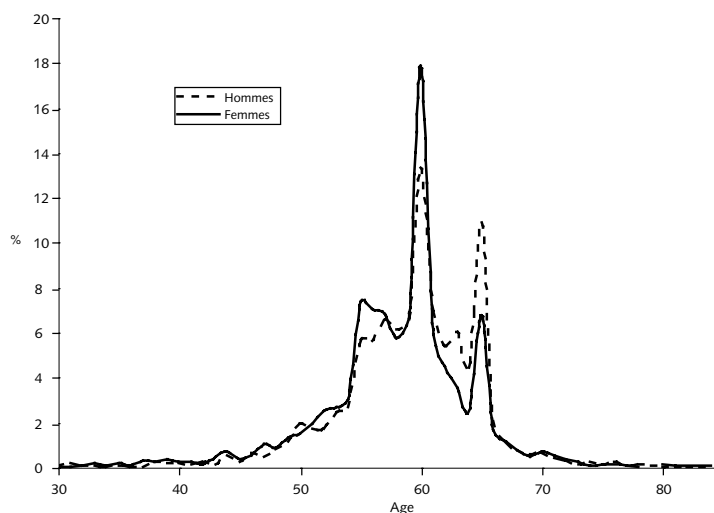
Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

3.2. Le vieillissement actif envisagé comme un domaine de recherches

Rendre opérationnelle la notion de vieillissement actif à des fins de recherche se heurte à une difficulté: l'identification des personnes «âgées» et la définition des «activités».

La distinction entre la population en âge de travailler et celle des personnes âgées est souvent faite sur la base de l'âge légal à la retraite. Bien des gens cessent toutefois de travailler avant l'âge «normal» à la retraite et certains continuent à travailler de nombreuses années après celui-ci. Le départ anticipé à la retraite a été fortement favorisé ces dernières décennies par la mise en place de régimes de retraite spéciaux. L'identification des personnes âgées avec celles parvenues à l'âge légal de la retraite n'est ainsi plus valable. Déjà entre 50 et 55 ans, la proportion des personnes touchant leur retraite commence à croître de façon significative (graphique 3.3.). Trois vagues de départ à la retraite se dessinent, avec des points culminants aux alentours de 55, 60 et 65 ans.

Graphique 3.3. – Répartition de l'âge à la retraite des femmes et des hommes, dans la base de données commune des quinze Etats de l'UE



Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

Dans les Etats-providence, la limite d'âge marquant le début du vieillissement social des individus – dans une proportion égale à celle de leur dépendance croissante à l'égard des versements publics – paraît être de 50 ans⁴. Compte tenu de l'évolution de la réalité sociale, puisqu'elle se rapporte à la cessation de l'activité professionnelle pour ceux qui faisaient autrefois partie de la population active, nous élargirons le groupe d'âges étudié à partir de l'identification conventionnelle des personnes âgées (les personnes de 65 ans et

4. Le vieillissement biologique commence à la naissance. Les limites d'âges utilisées pour identifier les étapes transitoires associées à l'adolescence, l'âge mûr et la vieillesse ont traditionnellement reflété les effets conjugués de la biologie et de la construction sociale de la maturité et du vieillissement. Dans les sociétés modernes, l'âge des étapes transitoires s'est allongé pour l'ensemble des classes d'âges dans plusieurs domaines de l'activité humaine, tels que le travail ou la paternité/maternité. De la même manière qu'il n'existe aucun consensus général sur le « bon » âge du passage à l'âge adulte (la maturité biologique marquée par les premières règles varie, selon les époques et les régions, à un degré moindre que le passage à l'âge adulte, marqué par la capacité sociale et juridique et l'indépendance économique), il n'en existe pas davantage au sujet de la catégorie des personnes âgées. Une approche pragmatique dans le domaine de la recherche paraît ainsi la plus adaptée pour aborder les différentes questions liées au processus complexe de ce phénomène biologique et sociologique. S'agissant du profil des activités associées au vieillissement, le recours à la limite d'âge de la cinquantaine permettra de nous éclairer sur le passage, en fonction de l'âge, de la vie active à une situation de dépendance à l'égard des versements publics et de vieillissement individuel progressif, puisque ces deux processus sont transposés à l'échelon de la population tout entière.

plus) pour y inclure les inactifs d'âge mûr. Notre profil des activités pratiquées englobe ainsi les personnes âgées de 50 ans et plus. Au vu de l'hétérogénéité de l'activité, du statut socioprofessionnel, de la santé et de la représentation de soi des personnes classées dans ce groupe d'âge, notre analyse, fondée sur des données relevées à une échelle réduite, présente des informations portant sur des groupes d'âges de 50 à 85 ans et plus, par tranche de cinq ans. En un mot, le suivi du processus de vieillissement réalisé pour tracer le profil des activités pratiquées ne se rapporte pas à l'âge chronologique en soi, à l'espérance de vie, à la santé et aux déficiences, mais à l'âge auquel un nombre croissant de personnes choisissent ou sont contraintes de quitter le marché du travail classique.

L'identification générale des activités pratiquées s'applique à différents domaines de l'existence: le travail rémunéré, les activités domestiques, les soins (soins corporels, garde d'enfants, soins dispensés aux autres membres de la famille) et les loisirs (loisirs actifs – activités créatives, activités collectives, activités sportives, centres d'intérêt, activités sociales, éducation, divertissements, voyages – et loisirs passifs – télévision, radio, Internet, lecture et passe-temps passifs ou distrayants).

3.3. Théories et stratégies

La littérature spécialisée a examiné selon différents points de vue les motivations qui conduisent les personnes âgées à pratiquer une activité et à utiliser leur temps, affranchi du travail, de diverses manières. L'observation et l'analyse des stratégies suivies par différents individus ou groupes d'individus dans des contextes socioprofessionnels et culturels divers sont souvent qualifiées de théories (voir par exemple Teaff, 1985; Tinker, 1997). Les plus pertinentes peuvent être résumées comme suit:

- la théorie du désengagement considère que les personnes tendent à choisir de se retirer de nombreuses activités une fois à la retraite et qu'elles réduisent en conséquence le nombre et l'importance de leurs rôles sociaux (Cumming & Henry, 1961; Bond et autres, 1993);
- la théorie de l'activité présume que les personnes âgées poursuivront leurs activités pendant leur vieillesse ou compenseront la perte de leur rôle habituel en pratiquant de nouvelles activités, afin de conserver une satisfaction personnelle et une image positive d'elles-mêmes (Havighurst et autres, 1968; Crandall, 1980; Tinker, 1997);
- la théorie de la continuité affirme que les activités pratiquées par les personnes âgées sont le développement de celles qu'elles exerçaient autrefois (Atchley, 1971; 1989; Davis Smith, 1992);

- la théorie de la subculture émet l'hypothèse que les personnes âgées créent leur propre subculture âgée à force de se fréquenter davantage qu'elles ne côtoient des individus d'un autre âge (Rose, 1965);
- la théorie de la personnalité envisage l'individu vieillissant dans le contexte de l'évolution qu'il a suivie tout au long de son existence et au cours de laquelle s'est produite une interaction entre des changements biologiques, personnels et sociaux, qui ont forgé le style personnel avec lequel il affronte la vie (Birren, 1964; Havighurst, 1968);
- la théorie de l'échange soutient que toute personne placée dans une situation d'interaction cherche à retirer le plus d'avantages de cette interaction, tout en minimisant son coût en termes de perte de prestige, d'estime de soi ou d'autres récompenses (Dowd, 1975);
- la théorie de la stratification des âges part du postulat que toutes les sociétés répartissent les rôles et différencient les populations en fonction de l'âge; le vieillissement n'est pas seulement envisagé comme une caractéristique individuelle, mais également comme une composante de la société qui établit une hiérarchie des strates d'âges (Riley, et autres. 1972; Riley, 1976);
- la théorie phénoménologique souligne la signification attribuée au vieillissement par ceux qui vieillissent (Decker, 1980);
- la théorie de la restructuration émet l'idée que les informations sur l'emploi du temps et la pratique des loisirs donnent une description plus exacte des changements survenus dans la vie quotidienne des adultes plus âgés par la notion de restructuration, que par celle du retrait ou de la continuité (Zuzanek et Box, 1988);
- la théorie de la modernisation identifie les évolutions de la société susceptibles d'amoindrir le statut des personnes âgées. Elle tire la conclusion que l'amélioration de la santé et l'allongement de la durée de vie, les nouvelles technologies employées par la population active, les systèmes éducatifs élaborés et l'urbanisation placent les personnes âgées en situation de faiblesse: elles restent en vie mais sont sous-employées, ne sont pas formées aux dernières technologies et vivent séparées de leur réseau relationnel familial/communautaire (Cowgill, 1974).

Ces diverses approches, fondées sur une étude fragmentaire de la population âgée, laissent de côté dans la plupart des cas des éléments constitutifs essentiels à une théorie sociale. Elles fournissent néanmoins un

cadre analytique utile à des études empiriques, en vue de l'élaboration de théories de second plan et de politiques informées. Elaborer une théorie à partir de l'analyse du comportement et des préférences des individus impose de reconnaître l'existence à la fois d'une hétérogénéité sociale et des différences que présentent, d'un pays à l'autre, les contextes sociaux, économiques, juridiques et normatifs. Les choix et les stratégies adoptés par les individus sont en partie déterminés par les caractéristiques de leur personnalité, telles que leur dynamisme, leur motivation, leur capacité et leur santé. L'environnement socioprofessionnel et culturel dans lequel les individus évoluent fournit un cadre à leurs choix – il peut accroître ou freiner les activités des personnes âgées.

Nous n'opterons pas à priori pour une approche théorique particulière, mais nous suivrons un cheminement analytique, en identifiant à quoi les différents sous-groupes de population consacrent les dernières phases de leur existence, grâce à une analyse de leurs principaux domaines d'activité, et en reconnaissant le sentiment des personnes âgées à l'égard de leur destin personnel.

3. 4. Les sources de données

L'examen approfondi de la littérature spécialisée révèle l'existence d'une recherche abondante sur le vieillissement et les personnes âgées; pourtant, seul un nombre relativement limité d'études est consacré au vieillissement actif. Compte tenu de l'approche fragmentaire des activités pratiquées et de l'absence d'une recherche comparative intégrée à l'échelon international, tracer le profil des activités des personnes âgées se révèle être une véritable gageure.

Dans bien des pays, les enquêtes sur les personnes âgées contiennent des informations sur leurs activités et leur emploi du temps. Mais il est impossible de procéder à une analyse comparative de ces enquêtes par pays ou par région, car leur calendrier, leur objet, leur contenu, leur méthodologie et leur portée sont différentes. Il n'existe d'ailleurs aucune enquête comparative internationale consacrée au vieillissement actif. Certaines bases de données internationales, telles que le Panel des ménages de la Communauté européenne (PCM), et les enquêtes sur l'emploi du temps des personnes âgées comportent néanmoins des informations pertinentes, quoique limitées, sur ce sujet.

Le tout récent Panel des ménages de la Communauté européenne est le cinquième et dernier du genre, mis en place en 1998 et dissout depuis. La dernière mise à jour de la base de données a été effectuée par Eurostat en décembre 2001 et la base de données statistiques créée pour le Comité

européen sur la population du Conseil de l'Europe (Avramov, 2002) a été utilisée pour le présent rapport. La base de données de la *Multinational Time Use Study* (MTUS – Etude multinationale de l'emploi du temps) de l'Institut for Social and Economic Research (ISER – Institut de recherche sociale et économique) de l'Université d'Essex au Royaume-Uni⁵, a été constituée par l'équipe de la MTUS de manière à englober le groupe d'âges des personnes de 20 à 59 ans. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pu en retirer, pour notre profil des activités des personnes âgées, que les informations sur les jeunes personnes âgées, de 55 à 59 ans.

La retraite offre bien évidemment aux personnes âgées davantage de temps libre et de loisirs. Pourtant, les études consacrées à leur emploi du temps accordent rarement une attention particulière aux loisirs de ce groupe d'âges. Les enquêtes longitudinales font particulièrement défaut. Certains pays présentent des enquêtes transversales comparatives répétitives, qui permettent d'évaluer la dynamique récente du vieillissement actif.

Afin de faire le meilleur usage de la documentation disponible, plutôt que de nous appesantir sur celle qui serait optimale, nous synthétisons les conclusions essentielles relatives au profil des activités des personnes âgées que nous tirerons de l'examen de la littérature pertinente en la matière, de notre propre analyse de la base de données du PCM, en exploitant autant que faire se peut à partir de cette source les données existantes sur le vieillissement actif, et de la base de données de la MTUS dans ce qu'elle contient de pertinent au sujet des personnes âgées.

3.5. Les domaines d'activité des personnes âgées

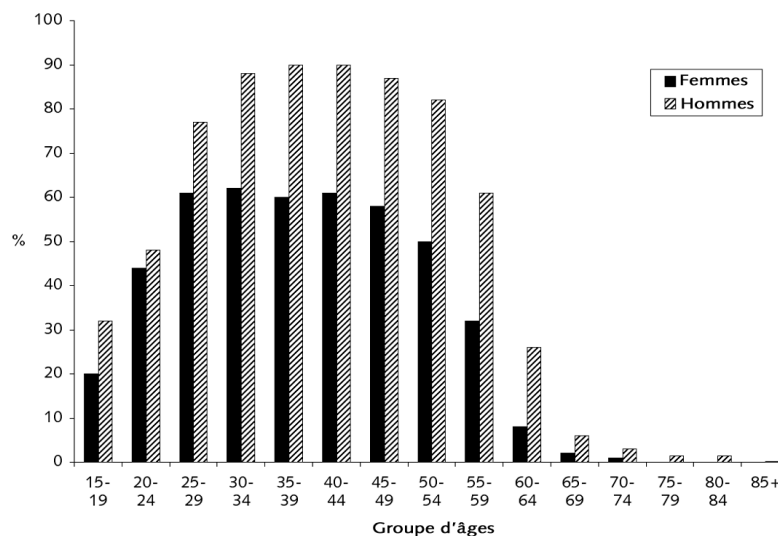
Quatre principaux domaines d'activité – le travail rémunéré, les activités domestiques, les soins dispensés à autrui et les activités de loisirs – seront traités, bien qu'analysés à des degrés divers du fait des contraintes imposées par les données. Les trois premiers seront largement illustrés par les données de la base de données du PCM, qui constitue la principale source actuellement disponible de données d'échelle réduite comparables portant sur un groupe de pays européens. Les activités de loisirs seront essentiellement documentées à partir de la littérature disponible et de certaines données tirées des études d'emploi du temps.

5. L'auteur tient à exprimer sa reconnaissance au Dr Kimberly Fisher et à Mme Beate Lichtwardt de l'ISER de l'Université d'Essex au Royaume-Uni, qui lui ont permis d'accéder à la base de données *Multinational Time Use Study*.

3.5.1. Le travail rémunéré

Le principal changement d'activité au cours de l'existence est à l'évidence celui du travail rémunéré (graphique 3.4.). La proportion d'actifs augmente à partir de la fin de la vingtaine et commence à décroître entre 50 et 54 ans, puis au-delà.

Graphique 3.4. – Pourcentage de femmes et d'hommes actifs, par âge, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE

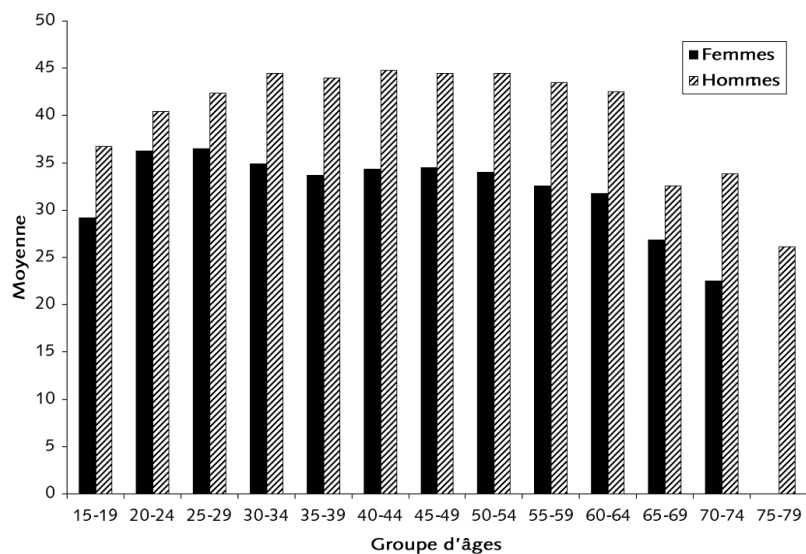


Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

Comme on peut s'y attendre, le travail rémunéré et l'âge légal à la retraite ne coïncident pas parfaitement. L'inclination des individus, le droit du travail et les prestations sociales orientent davantage les modèles comportementaux des personnes âgées vers l'inactivité que vers l'activité du marché du travail⁶. La proportion des personnes qui cessent de travailler avant l'âge légal de la retraite est bien plus élevée que celle des personnes âgées qui continuent à travailler après ce même âge légal (voir à nouveau graphique 3.3.).

6. Les données tirées des enquêtes transversales sur échantillon doivent néanmoins être soigneusement interprétées, car certaines différences liées à l'âge peuvent être la représentation partielle d'une évolution entre les générations. A titre d'exemple, une partie des personnes âgées actives après 70 ans sont des travailleurs indépendants du secteur agricole qui, sous le régime de protection sociale des personnes âgées, n'ont acquis dans le meilleur des cas que le minimum des droits à pension et continuent ainsi à travailler à un âge avancé par la force des choses.

Graphique 3.5. – Nombre moyen d’heures de travail hebdomadaires des femmes et des hommes actifs, par groupe d’âges, d’après la base de données commune des quinze États membres de l’UE

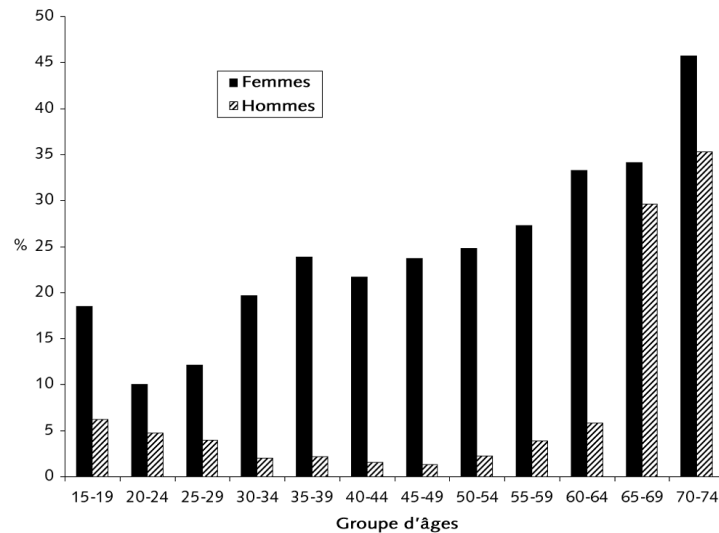


Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

Selon les informations tirées de la base de données du PCM, l'âge moyen à la retraite est de 59 ans pour les hommes et 58 ans pour les femmes. Cet âge varie cependant de façon assez substantielle entre les personnes âgées, avec des pics à 55, 60 et 65 ans – l'écart type est approximativement de 6 ans dans les deux sexes.

Le temps consacré à un travail rémunéré par les personnes ayant un emploi diminue avec l'âge. Le nombre moyen d'heures de travail des actifs diminue légèrement de 65 à 69 ans (graphique 3.5.) et le travail à temps partiel (calculé en pourcentage de la population d'actifs occupant un poste à temps partiel) augmente avec l'âge (graphique 3.6.). Chez les femmes, le travail à temps partiel est non seulement assez important, mais augmente encore à un rythme à peu près constant au cours de l'existence; pour les hommes, au contraire, il est relativement insignifiant durant la plus grande partie de l'existence, mais monte en flèche après l'âge légal à la retraite.

Graphique 3.6. – Femmes et hommes travaillant à temps partiel, en pourcentage d'actifs, par groupe d'âges, d'après la base de données commune des quinze pays membres de l'UE



Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

3.5.2. La retraite anticipée

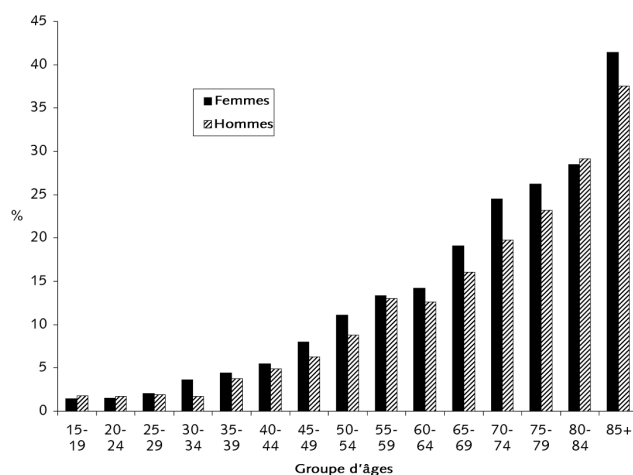
Les travailleurs des économies européennes avancées cessent de travailler bien avant l'âge légal à la retraite et bien plus tôt que dans les années soixante-dix. Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, la proportion d'actifs des hommes âgés de 55-64 ans a diminué très rapidement (voir à nouveau les graphiques 1.1. et 1.2.). Ainsi, alors qu'en 1979 en France 67 % des hommes travaillaient, ce chiffre est tombé à 42 % en 2000. Au Japon, qui compte la proportion d'actifs la plus élevée parmi les pays industrialisés, ce chiffre atteignait 85 % en 1979 et 84 % en 2000. La Belgique se distingue du groupe des pays industrialisés par le pourcentage le plus faible d'actifs: 36 % à peine des hommes de 55 à 64 ans continuent à travailler et cotisent auprès de la caisse publique qui finance les pensions de retraite et les autres prestations sociales.

La tendance au départ à la retraite anticipé s'est ralentie dans certains pays et a cessé de diminuer dans d'autres à la fin des années quatre-vingt-dix. Dans les rares pays qui ont enregistré une légère augmentation de la proportion d'actifs chez les personnes âgées, ce qui marque peut-être le début d'une inversion de tendance, les taux demeurent encore nettement inférieurs à ceux des années soixante-dix. Aux Pays-Bas, par exemple, 65% des travailleurs âgés

exerçaient un travail rémunéré en 1979 et ce chiffre a diminué tout au long des années quatre-vingt et de la première moitié des années quatre-vingt-dix, jusqu'à atteindre son taux le plus bas en 1995, avec 41 % seulement d'hommes actifs entre 55 et 65 ans. Les données les plus récentes indiquent qu'il est remonté à 51 % en 2000, soit encore de 14 points inférieur à son niveau de la fin des années soixante-dix dans ce même pays (Perspectives de l'emploi de l'OCDE, www.oecd.org).

Le départ à la retraite anticipé est la conséquence à la fois d'une chance et d'un choix. La relation entre la retraite (anticipée) et le chômage présente de nombreuses facettes. Une part importante de personnes âgées au chômage se qualifient elles-mêmes de retraités (Guillemard et van Gunsteren, 1991) et une proportion considérable de salariés menacés de licenciement optent pour la retraite anticipée. Les problèmes de santé sont la première raison invoquée pour expliquer un départ à la retraite anticipé (Goldrick et Cooper, 1988); l'autre facteur important, moins souvent exprimé par les préretraités, est la plus grande difficulté que rencontrent de nombreux travailleurs âgés à faire face au stress sur leur lieu de travail, qu'il soit dû à l'effort physique ou aux exigences des nouvelles technologies. Lorsqu'ils comparent les inconvénients de leur activité professionnelle et les avantages de la retraite, la perspective d'un nouveau style de vie après un départ à la retraite anticipé, qui leur offrirait davantage de temps libre, des possibilités de loisirs et la compagnie de leur famille, pèse de façon importante dans leur décision.

Graphique 3.7. – Pourcentage de femmes et d'hommes se disant en mauvaise ou très mauvaise santé, par groupe d'âges, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE



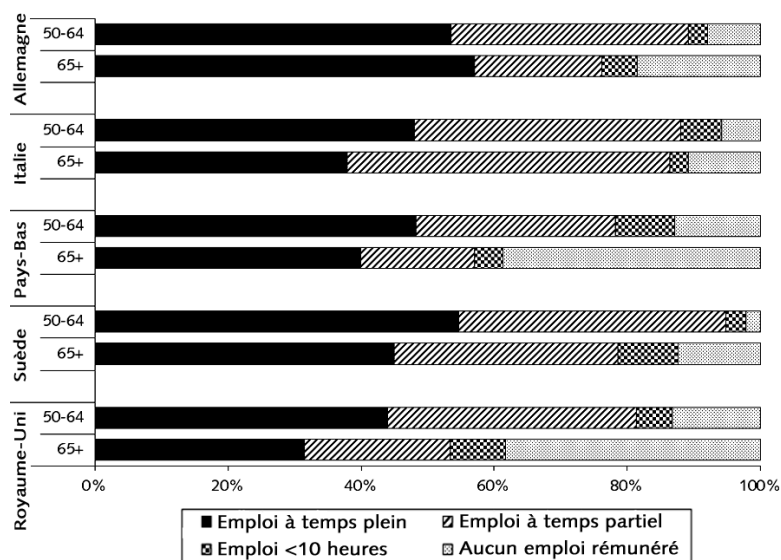
Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

La mauvaise santé est souvent invoquée comme une raison du départ à la retraite anticipé. De fait, l'appréciation subjective portée par les personnes sur leur propre santé montre qu'à mesure qu'elles vieillissent, une proportion croissante d'entre elles a le sentiment d'être en mauvaise ou très mauvaise santé (graphique 3.7.). Mais ce sentiment varie bien entendu considérablement au sein de la population et, entre 55 et 65 ans, lorsque la majorité des personnes partent à la retraite, moins de 15 % d'entre elles se disent en mauvaise ou très mauvaise santé.

3.5.3. Activités préférées et satisfaction apportée par la retraite

Les enquêtes sur la situation professionnelle préférée des personnes révèlent de considérables différences d'un pays à l'autre, plus particulièrement en ce qui concerne la préférence de n'exercer aucun travail rémunéré, de quelque type que ce soit, après l'âge légal à la retraite. Cela tient probablement pour beaucoup à la fois aux différences de montants de la pension de retraite versée aux diverses catégories socioprofessionnelles au sein de chaque pays et à la générosité globale du système public des retraites propre à chaque pays. Les données suggèrent également l'existence de différences entre les générations sur le plan de la détermination à travailler. Les données pour l'Allemagne montrent que la préférence pour un emploi à plein temps est plus marquée chez les personnes ayant dépassé l'âge légal de la retraite que chez les travailleurs âgés. Les données de l'OCDE (2000) pour plusieurs pays d'économie de marché avancée, présentées dans le graphique 3.8., confirment qu'une proportion considérable de personnes de plus de 65 ans préféreraient un emploi à plein temps à un emploi à temps partiel ou une complète absence d'activité économique et que l'immense majorité des personnes âgées préféreraient une forme d'emploi à une inactivité économique de quelque type que ce soit. Les travailleurs âgés et les retraités ne constituent en aucun cas des groupes homogènes sur le plan de leur disposition à travailler, mais les enquêtes consacrées à leurs préférences et à leurs comportements soulignent qu'un ensemble important de personnes âgées répondraient favorablement à la possibilité de conserver un emploi rémunéré ou aux mesures incitatives dans ce sens. Le désir de continuer à travailler dans les dernières étapes de l'existence décroît bien évidemment avec l'âge, notamment auprès du quatrième âge. Cette disposition générale, quelque peu abstraite, à exercer une activité rémunérée soulève des questions qui devront être creusées par les études ultérieures: quel type d'emplois le marché classique du travail propose-t-il ou pourrait-il proposer et quel type d'emplois les personnes âgées pourraient-elles être disposées et seraient-elles disposées à occuper ?

Graphique 3.8. – Préférences exprimées par les personnes âgées de 50 ans et plus concernant leur situation professionnelle dans une sélection de pays



Source: *International Social Survey Programme* (Programme international d'enquêtes sociales), 1997.

Il existe une apparente contradiction entre les conclusions mentionnant qu'une part considérable de personnes seraient désireuses de travailler et les conclusions selon lesquelles une majorité écrasante de personnes âgées seraient satisfaites de leur statut de retraités. De fait, si l'on examine la situation d'activité en soi, les retraités sont plus satisfaits de leur inactivité économique que la population active ne l'est de sa situation professionnelle. Cet élément nous en dit probablement plus long sur le stress subi par la population active, du fait des fortes exigences du marché du travail, de la vie familiale et des aspirations individuelles, que sur la retraite en tant que telle.

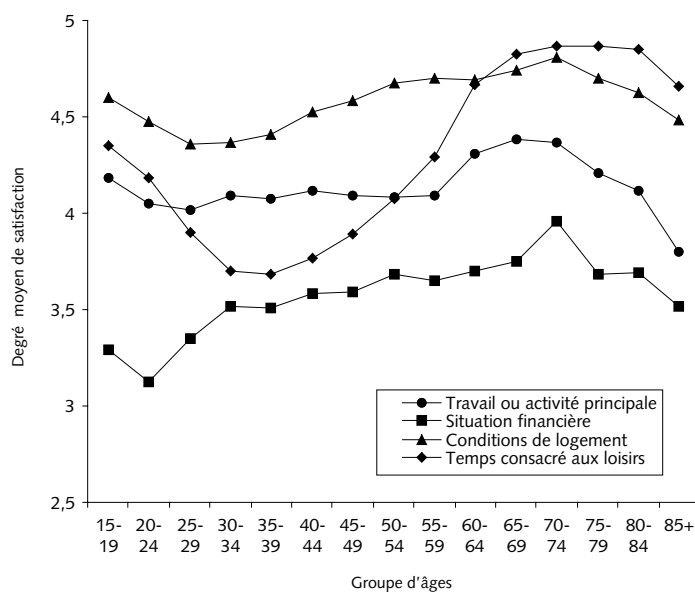
La satisfaction procurée par la retraite en tant que situation d'activité est assez répandue, mais les sentiments sont partagés au sujet des chances offertes en général par l'existence à un âge supérieur. La sécurité de revenu et le montant des pensions de retraite jouent un rôle prépondérant dans cette question, mais la satisfaction éprouvée au cours des années de retraite dépend davantage des effets conjugués de facteurs tels que la santé, la situation de fortune et l'âge, que de la retraite envisagée comme une inactivité économique.

Les pensions de retraite financées par les caisses publiques dans le contexte européen de l'économie de marché et du lien social offrent généralement une sécurité de revenu supérieure à celle de l'emploi, bien que le niveau de revenu diminue en principe à la retraite. Les retraités qui se rangeaient durant leur vie active dans la catégorie des économiquement faibles sont à l'évidence les plus touchés par la pauvreté de revenu, une fois parvenus à un âge supérieur. Bien que cette source de revenu soit assez sûre, le montant de la pension ne suffit souvent pas à sortir l'ensemble des personnes âgées d'une situation de pauvreté. Dans l'ensemble, les personnes âgées sont sur-représentées parmi les ménages à faibles revenus et indigents. Dans l'Union européenne, 22 % des ménages dans lesquels le chef de ménage (le principal soutien économique) est âgé de 65 ans et plus vivent dans des conditions de précarité de revenu, contre 17 % sur l'ensemble de la population. La proportion des ménages de personnes âgées dans une situation financière précaire s'échelonne entre 7 % en Suède, 8 % en Finlande et aux Pays-Bas, au bas de l'échelle, et 36 % en Irlande, 37 % en Grèce et 44 % au Portugal au sommet de l'échelle de l'Union européenne (Avramov, 2002).

Bien qu'elles soient plus souvent matériellement défavorisées que le reste de la population dans la plupart des pays, les personnes âgées se révèlent moins insatisfaites que la population en âge de travailler. On observe nettement une évolution entre les générations dans la perception des besoins et des attentes: les personnes âgées sont en général plus satisfaites de ce qu'elles possèdent, même lorsqu'elles possèdent visiblement moins que les générations plus jeunes. La perception que les personnes âgées ont d'elles-mêmes semble indiquer qu'elles sont davantage satisfaites de leur situation d'activité, c'est-à-dire de leur retraite, de leurs revenus, de leurs conditions de logement et de leurs loisirs, que la population d'âge actif. Elles sont très satisfaites du temps dont elles disposent pour leurs loisirs (graphique 3.9.).

L'indigence et l'insatisfaction n'augmentent parmi les personnes âgées qu'après 75 ans, c'est-à-dire parmi les générations économiquement actives pendant la récession des années trente et la Deuxième Guerre mondiale. Elles ont en effet moins eu l'occasion de capitaliser pour leur retraite et/ou de constituer un patrimoine personnel. En outre, du fait de leur niveau d'études inférieur et des autres obstacles liés à leur âge, elles n'étaient guère compétitives sur le marché du travail à une époque d'accélération technologique. L'inégalité entre les générations des chances offertes par l'existence, à laquelle s'ajoutent ces circonstances historiques, n'a été que partiellement atténuée par les allocations sociales versées en complément de faibles retraites dans un nombre limité de pays.

Graphique 3.9. – Satisfaction moyenne exprimée à l'égard du travail ou de l'activité principale, de la situation financière, du logement et des loisirs, par groupe d'âges, d'après la base de données commune de l'UE*



Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

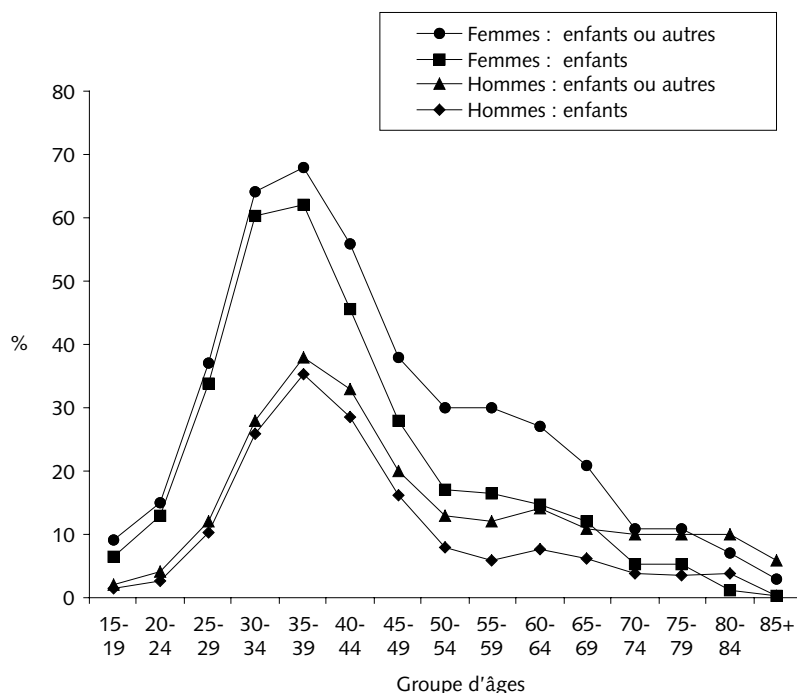
*Les données pour la Suède ne sont pas disponibles.

3.5.4. Les soins prodigués à autrui

Une proportion significative de personnes âgées continuent à prendre soin de leurs enfants, de leurs petits-enfants ou d'autres personnes après l'âge de la retraite. Au sein du groupe d'âges des 50 - 65 ans, entre un tiers et un quart des femmes prennent soin d'autrui (graphique 3.10.). Les personnes du quatrième âge elles-mêmes, entre 80 et 85 ans, continuent à prodiguer des soins à autrui, mais leur proportion est évidemment réduite et concerne une personne du quatrième âge sur dix. La base de données du PCM ne permet pas de déterminer le temps effectivement consacré aux autres, ni à identifier ces « autres ». On peut néanmoins s'attendre à ce que cette catégorie comprenne principalement les conjoints et, dans une moindre mesure, les petits-enfants et les autres membres de la famille.

La MTUS consacre une question particulière à la garde d'enfants. Parmi les personnes âgées de 55 à 59 ans, la plus forte proportion de femmes et d'hommes assurant la garde d'enfants se trouve dans les pays en transition, notamment en République tchèque, en Pologne et en Yougoslavie. Ainsi, en Pologne, 12 % des femmes et des hommes économiquement actifs et pas moins de 23 % d'hommes économiquement inactifs et 30 % de femmes économiquement inactives âgés de 55 à 59 ans assurent la garde d'enfants. Cette situation contraste fortement avec les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest, dans lesquels peu de personnes âgées jouent ce rôle. La part importante de personnes âgées assurant la garde d'enfants en Europe orientale peut en partie s'expliquer par la proportion élevée de jeunes mères parmi la population active et les insuffisances des crèches publiques, notamment durant les premières années de la transition vers l'économie de marché.

Graphique 3.10. – Pourcentage de femmes et d'hommes assurant la garde d'enfants et d'enfants ou d'autres personnes, par groupe d'âges, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE



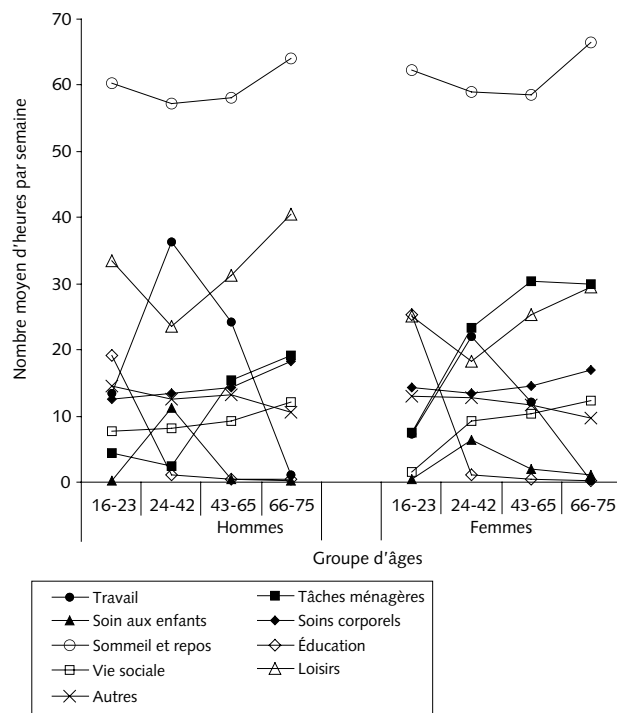
Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

3.5.5. Les activités domestiques

Dire que les femmes consacrent au ménage un temps bien supérieur à celui des hommes est un truisme. Les données de l'enquête d'emploi du temps réalisée en Belgique (Flandres) révèlent l'évolution au cours de l'existence et l'écart entre hommes et femmes du temps consacré aux activités domestiques (graphique 3.11.). Les tâches ménagères occupent les femmes de 24 à 42 ans pendant 23 heures par semaine, contre seulement 2 heures pour les hommes. La charge des tâches ménagères atteint, chez les femmes de 43 à 65 ans, le pic de 30 heures par semaine, tandis que pour les hommes du même groupe d'âges il est deux fois moindre, avec seulement 15 heures. Les points culminants des tâches ménagères n'apparaissent chez les hommes qu'après l'âge légal à la retraite et à raison de 19 heures par semaine, ce qui reste considérablement inférieur aux femmes du même âge, qui passent en moyenne 30 heures par semaine à des tâches ménagères. Il est intéressant de noter que les hommes semblent consacrer davantage de temps que les femmes à prendre soin des enfants, entre 24 et 42 ans, puisqu'ils font état d'une moyenne de 11 heures hebdomadaires, contre seulement 6 heures pour les femmes. Cet écart peut probablement être attribué aux différents types de tâches en rapport avec les enfants que les femmes et les hommes se répartissent, ainsi qu'à la perception des activités d'éducation des enfants, que les femmes qualifient sans doute pour une bonne part de tâches ménagères.

A un âge plus élevé, les hommes paraissent contribuer davantage aux soins du ménage lorsqu'ils deviennent économiquement inactifs, mais semblent également consacrer moins de temps aux tâches ménagères que les femmes du même groupe d'âges. Les données de la MTUS montrent qu'entre 55 et 59 ans, les hommes inactifs passent près de deux fois plus temps par jour à des tâches ménagères que leurs congénères économiquement actifs, tant en Europe orientale qu'occidentale. Cependant, la portée réelle de cette répartition déformée des tâches entre hommes et femmes peut être illustrée par le fait que les hommes économiquement inactifs de 50 à 59 ans consacrent moins de temps aux tâches ménagères que les femmes économiquement actives du même groupe d'âges. Ce constat vaut à la fois pour les pays d'économie de marché avancée et pour les pays en transition.

Graphique 3.11. – Nombre moyen d'heures hebdomadaires consacrées aux différentes activités de l'existence, par groupe d'âges et par sexe, en Belgique (Flandres)

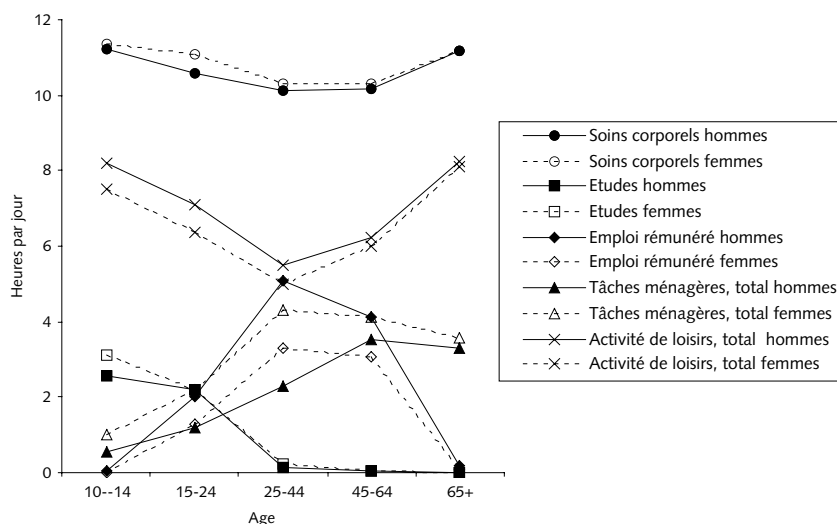


Source: calculs effectués par nos soins à partir de l'étude flamande d'emploi du temps TOR 1999, Glorieux et autres, 2002.

3.5.6. Prendre soin de soi

Prendre soin de soi, qui englobe le sommeil et le repos, les soins corporels (hygiène, alimentation, etc.) et les loisirs, occupe la majeure partie du temps des personnes d'âge supérieur. Les données pour la Belgique (Flandres) montrent que les hommes et les femmes d'âge mûr passent en moyenne respectivement 15 et 14 heures par jour à prendre soin d'eux et que les personnes âgées (de 66 ans et plus) y consacrent respectivement 18 et 16 heures. Les données pour la Finlande (graphique 3.12) et pour l'Allemagne (Kohli et autres 2000) donnent un résultat similaire. La base de données de l'OCDE confirme que le temps consacré au sommeil et au repos, ainsi qu'aux loisirs, croît au moment de la vieillesse.

Graphique 3.12. – Nombre moyen d'heures quotidiennes consacrées aux différentes activités de l'existence, par groupe d'âges et par sexe, en Finlande



Source: graphique établi à partir des données de l'enquête finlandaise Niemi et Pääkkönen, 2002.

L'examen de la base de données de la MTUS révèle également que le sommeil, les soins corporels et les loisirs occupent une grande partie de la journée des personnes économiquement inactives de 55-59 ans. En Pologne et en République tchèque, les hommes économiquement inactifs ne passent pas moins de 19 heures par jour à prendre soin d'eux, tandis que les femmes inactives consacrent 15 heures par jour au sommeil, à prendre soin d'elles et à des activités de loisirs. Dans ces deux même pays, les hommes et les femmes de la population active y consacrent respectivement 14 et 13 heures par jour.

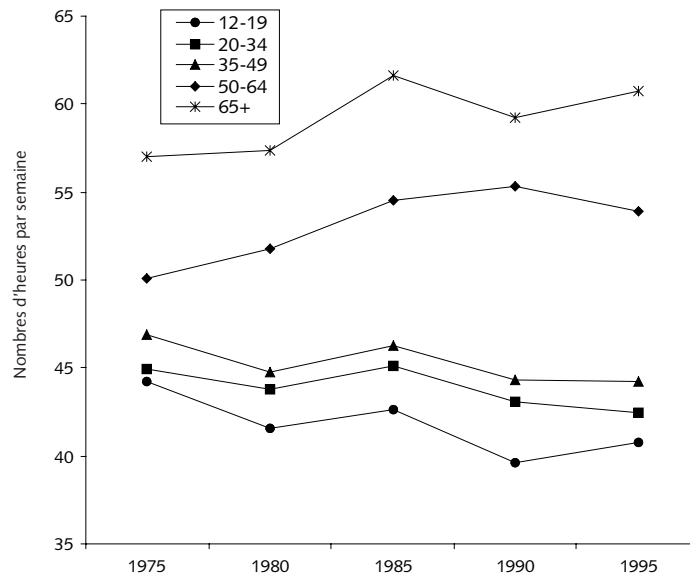
3.5.7. Les loisirs

Dans la littérature spécialisée, les loisirs ou le temps libre sont généralement définis comme le reliquat de temps dont dispose une personne après s'être acquittée de l'ensemble de ses obligations quotidiennes (éducation, travail, tâches ménagères et soins corporels) (voir, par exemple, de Hart, 1995). Il n'existe pas le moindre consensus au sein de la communauté des chercheurs sur le cadre conceptuel de la définition des loisirs. Il s'agit clairement d'une notion culturelle, qui fait souvent référence aux activités qui échappent à l'emprise du «devoir». Mais ce devoir peut avoir une signification différente selon les contextes socioéconomiques et culturels, les groupes socialement

stratifiés et les groupes d'âges. Ainsi, dans le système de retraite actuel, lorsque les personnes ayant dépassé l'âge légal à la retraite suivent des cours, on ne considère pas qu'ils améliorent leur employabilité, puisque dans la plupart des pays ils sont dissuadés ou il leur est interdit de travailler, mais plutôt qu'ils consacrent leur temps libre à un loisir actif.

En général, la part de temps exonéré de contraintes s'est accrue ces dernières décennies dans les pays d'économie de marché avancée d'Europe. Il existe néanmoins des différences substantielles entre eux. L'Espagne et la Suède présentent des niveaux de loisirs relativement élevés, légèrement inférieurs en Allemagne. Le Japon, où la majorité de la population consacre la plus grande partie de son temps au travail, se distingue des autres pays industrialisés par le faible reliquat de temps libre dont disposent les citoyens, après s'être acquittés de toutes leurs obligations (pour les données voir Garhammer, 1999).

Graphique 3.13. – Part de temps libre en heures hebdomadaires moyennes aux Pays-Bas, par âge et année de calendrier



Source: graphique établi à partir des données de van den Broek et autres, 1999.

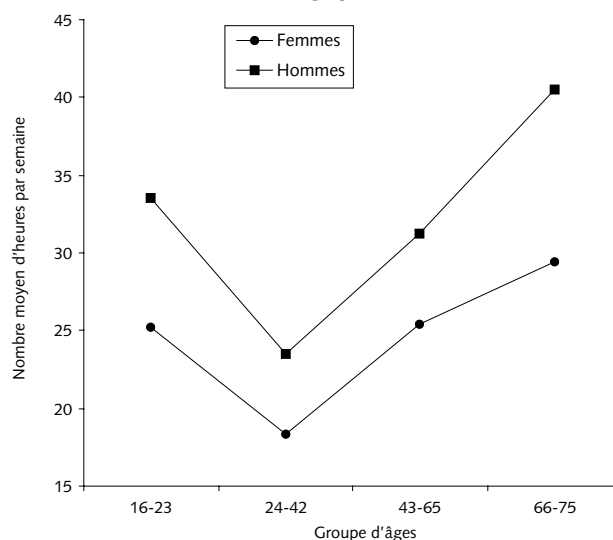
L'augmentation du temps libre diffère également selon les groupes d'âges. Les données pour les Pays-Bas montrent que la quantité de temps libre a augmenté pour les groupes d'âges de la population âgée, alors qu'elle a au contraire diminué pour les groupes d'âges plus jeunes (graphique 3.13.).

La situation est, dans l'ensemble, identique pour le nombre d'activités de loisirs pratiquées. Il a fortement progressé chez les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que pour la population âgée et d'âge mûr des 50-64 ans, depuis le milieu des années soixante-dix. Cette progression a été plutôt faible pour les personnes d'âge moyen entre 35 et 49 ans et s'est même inversée pour les adolescents de 12-19 ans et les jeunes adultes de 20-34 ans, puisque leurs activités de loisirs sont devenues moins nombreuses au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle.

Les données pour les Pays-Bas confirment la tendance observée dans plusieurs pays: les enfants et les jeunes adultes voient leurs loisirs diminuer, tandis que les personnes âgées disposent de plus en plus de temps pour leurs loisirs.

Le temps consacré aux loisirs présente d'importants écarts dans les différentes étapes de l'existence, notamment pour les hommes. Il évolue au cours de la vie en dessinant une courbe classique en forme de J, avec son plus bas niveau dans les premiers temps de la vie active et son point culminant après la retraite (graphique 3.14). Ce type d'évolution suivie au cours de l'existence est identique chez les hommes et les femmes, mais ces dernières consacrent indéniablement moins de temps aux loisirs.

Graphique 3.14. – Nombre moyen d'heures hebdomadaires consacrées à des activités de loisirs, selon l'âge, par les femmes et les hommes en Belgique (Flandres)



Source: graphique établi à partir des données de l'étude flamande d'emploi du temps TOR 1999, Glorieux et autres, 2002.

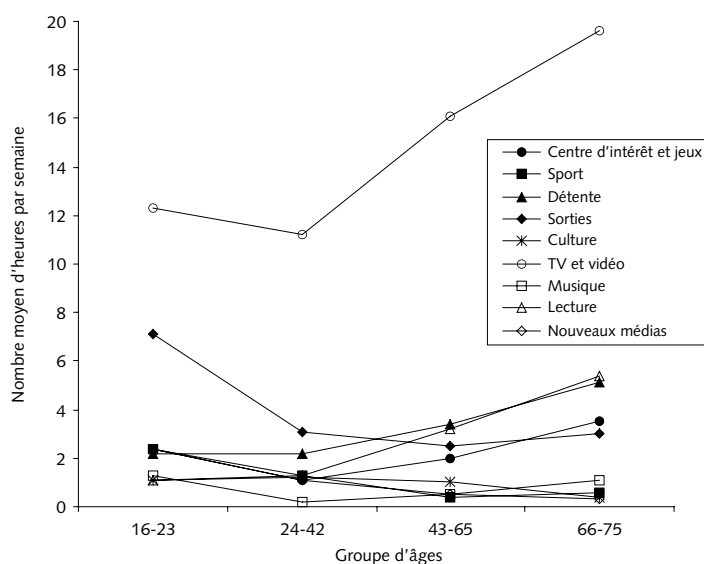
3.5.7.1. Les loisirs passifs

Le surcroît de temps libre dont disposent les retraités est consacré à la fois à diverses occupations actives (sport, lecture, travail non rémunéré, tâches ménagères) et, pour l'essentiel, à des activités passives (notamment la télévision). Regarder la télévision occupe la plus grande partie des loisirs à tout âge, mais tout particulièrement chez les personnes âgées (graphique 3.15). Les personnes âgées sont, en moyenne, des téléspectateurs passifs pendant trois heures par jour et n'accordent que quarante minutes à la lecture et à la détente. Les nouveaux médias, la culture, la musique et le sport n'occupent qu'une part infime de leurs loisirs.

Les études d'emploi du temps de nombreux pays indiquent que la diminution du travail rémunéré après le départ à la retraite libère en moyenne 20-25 % du temps quotidien des personnes âgées. La moitié environ de ce temps libéré est consacrée à des activités autres que le travail rémunéré, dont certaines sont productives (c'est-à-dire les soins prodigués aux autres et les tâches ménagères) et d'autres consistent à prendre soin de soi. L'autre moitié est occupée à diverses activités de loisirs, parmi lesquelles la consommation passive de médias de masse (principalement la télévision) prédomine largement. Les enquêtes comparatives répétitives effectuées sur les activités des personnes âgées au cours des dernières décennies démontrent sans surprise un net glissement de la radio à la télévision, le fameux glissement d'une «culture des mots à une culture de l'image» (de Hart, 1995; Knulst et Kalmijn, 1988; Dooghe et autres, 1988; van den Broek et autres, 1999).

La lecture, les activités sociales, physiques et créatives progressent dans certains pays (par exemple Altergott, 1988). Cependant, les données de l'OCDE (2000) parviennent à la conclusion que la majeure partie du temps affranchi du travail après le départ à la retraite n'est pas employée de manière active. La base de données de la MTUS dresse le même constat. Ainsi, les hommes et les femmes de 55 à 59 ans au Royaume-Uni consacrent six heures par jour à des loisirs passifs et seulement trois heures à des occupations actives. Alors qu'il existe quelques différences entre les pays, notamment en Europe du Nord, le temps occupé à des loisirs passifs demeure supérieur à celui des loisirs actifs, mais l'écart est légèrement plus réduit. Le modèle applicable aux femmes est identique à celui des hommes, bien que les femmes inactives passent dans l'ensemble moins de temps à des activités de loisirs. Au Royaume-Uni, par exemple, les femmes inactives consacrent 4,4 heures par jour à des loisirs passifs et 2,6 heures à des loisirs actifs.

Graphique 3.15. – Nombre moyen d’heures hebdomadaires consacrées à diverses activités de loisirs par les femmes et les hommes, au cours de leur existence, en Belgique (Flandres)



Source: graphique établi à partir des données de l'étude flamande d'emploi du temps TOR 1999, Glorieux et autres, 2002.

En règle générale, les modèles d'activité des personnes appartenant à la tranche d'âges précédant la retraite (45-64 ans) et des personnes âgées ayant dépassé l'âge légal à la retraite (65 ans et plus) sont assez semblables. La différence entre les actifs et les retraités réside principalement dans l'accroissement chez les derniers des activités de loisirs passifs, pratiqués à domicile.

3.5.7.2. Les loisirs actifs

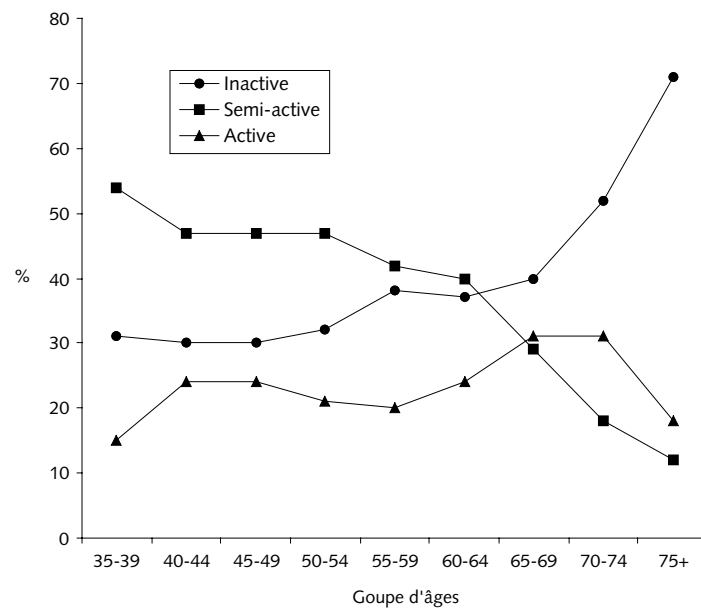
Les loisirs actifs, qui englobent essentiellement le travail au profit de la collectivité, les sports, les centres d'intérêt, la vie sociale et l'éducation, sont le reflet des activités pratiquées avant le départ à la retraite.

Le travail au profit de la collectivité, qui fait référence à un travail bénévole ou non rémunéré, n'est pas un domaine d'activité «découvert» après le départ à la retraite, au moment où les individus décident de ce qu'ils feront de leur surcroît de temps libre. De fait, le travail non rémunéré apparaît en moyenne rarement au moment de la retraite. Il semble plutôt que le bénévolat soit une activité que les personnes âgées poursuivent après l'avoir pratiquée avant leur départ à la retraite. Les retraités y consacrent une grande part de leur

temps, comme ils le faisaient déjà pendant leur vie active (voir, par exemple, Gauthier et Smeeding, 1999).

Les activités sportives sont inversement proportionnelles à l'âge: plus l'âge augmente, moins les activités sportives sont pratiquées (graphique 3.16.). Dans certains pays, notamment aux Pays-Bas, on observe néanmoins une progression des activités physiques, y compris parmi les personnes âgées.

Graphique 3.16. – Pourcentage de la population néerlandaise pratiquant une activité sportive, par âge



Source: graphique établi à partir des données tirées de Hildebrandt et autres, 1999, citées dans de Klerk, 2001.

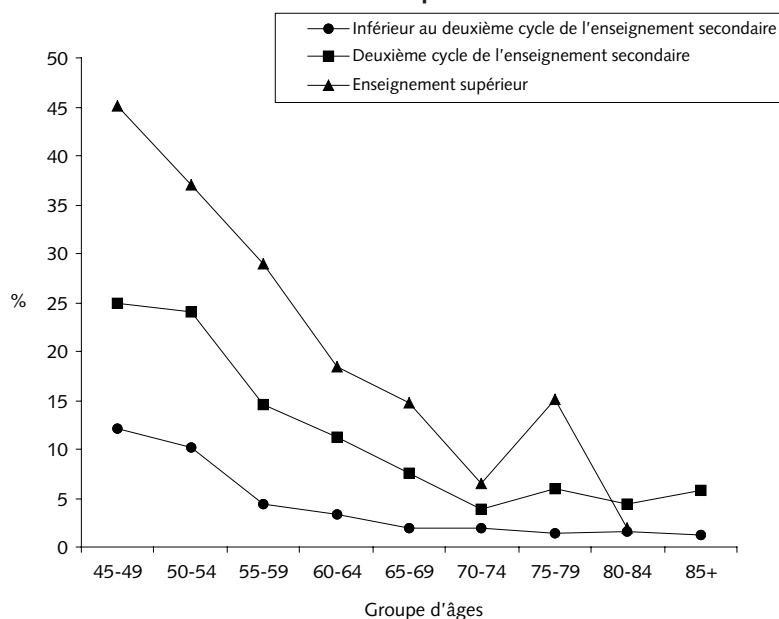
Le temps consacré aux centres d'intérêt est également étroitement lié à l'âge. Les données pour les Pays-Bas confirment que les personnes âgées réservent davantage de temps que les jeunes à des centres d'intérêt. Au cours des deux dernières décennies XX^e siècle, les jeunes adultes et les personnes d'âge mûr semblent s'être détournés des centres d'intérêt et le temps qui leur est consacré a systématiquement diminué pour l'ensemble des groupes d'âges, à l'exception des 65 ans et plus.

La vie sociale menée pendant le temps libre varie en fonction de l'âge et les études préconisent également de faire la distinction entre les personnes vivant seules et celles qui cohabitent avec les membres de leur famille, ainsi qu'entre la vie de famille et la vie sociale à l'extérieur du domicile familial

pour les personnes qui vivent en famille. Une étude néerlandaise a révélé que, dans l'ensemble, les personnes passent légèrement moins régulièrement leurs soirées à la maison que par le passé. Ces dernières décennies, les relations familiales ont diminué pour l'ensemble des groupes d'âges. La vie sociale hors de la famille, au contraire, s'est accrue pour les groupes d'âges des personnes âgées et d'âge mûr, alors qu'elle a diminué pour les plus jeunes (van den Broek et autres, 1999).

La proportion des personnes suivant des études dans les groupes d'âges supérieurs diminue substantiellement (graphique 3.17). A mesure que l'âge augmente, le type de cours suivi passe d'un enseignement général et professionnel à un enseignement linguistique et à d'autres cours destinés aux adultes, ce qui indique qu'il s'agit plutôt d'une activité visant à mettre en valeur le temps libre consacré aux voyages ou aux centres d'intérêt (graphique 3.18.).

Graphique 3.17. – Pourcentage de personnes des groupes d'âges supérieurs suivant des études, par niveau d'études, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE

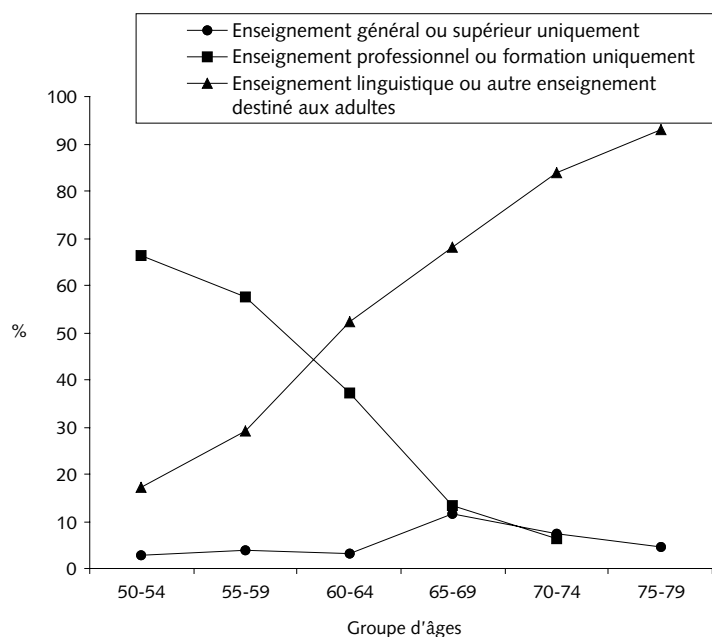


Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

L'éducation présente bien entendu un large éventail de fonctions sociales et ne peut être réduit au seul domaine économique. Les recherches révèlent que la formation continue n'a pas modifié de manière significative le niveau

d'études général atteint par la population. Cette amélioration s'est faite principalement par l'enseignement initial. L'augmentation du niveau d'études est le produit d'une évolution d'une génération à l'autre: l'arrivée successive de générations parvenues chaque fois à un niveau d'études supérieur (EDEX, 2001). Notre analyse des informations tirées de la base de données du PCM confirme ce que les études ciblées avaient indiqué: les personnes disposant d'un meilleur niveau d'études ont davantage recours à l'enseignement pour améliorer leur compétitivité sur le marché du travail. Les individus dépourvus de diplômes à l'issue de l'enseignement initial suivi durant leur enfance et leur jeunesse sont bien moins impliqués dans la formation continue destinée à accroître leurs opportunités professionnelles. Entre 55 et 60 ans, fort peu de personnes suivent un enseignement quelconque et, parmi celles qui le font, 30 % sont déjà titulaires d'un diplôme universitaire, tandis que moins de 5 % des adeptes de la formation continue n'ont pas achevé leurs études secondaires au cours de leur scolarité initiale.

Graphique 3.18. – Type d'enseignement suivi par les personnes appartenant aux groupes d'âges supérieurs, par âge, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE

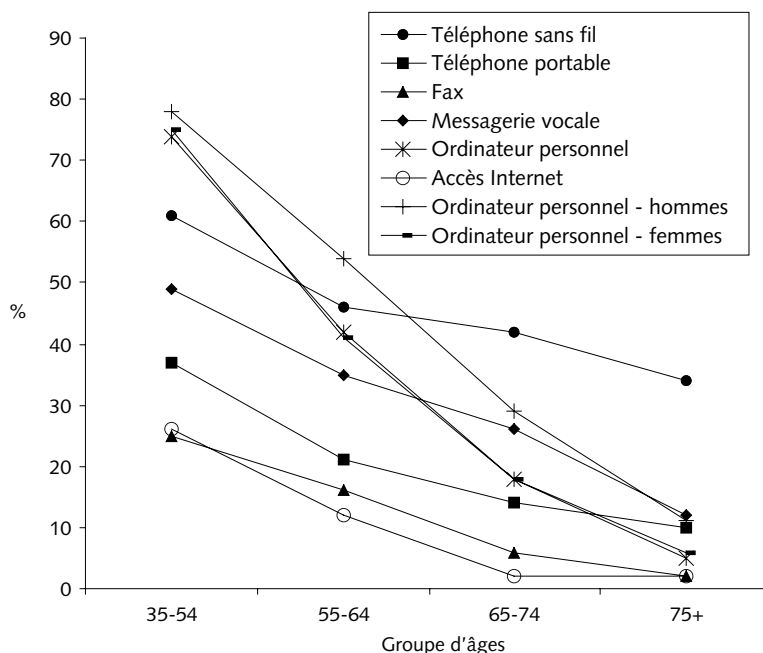


Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

Si l'on en juge par l'enquête d'emploi du temps réalisée pour la Belgique (Flandres), les travailleurs âgés consacrent en moyenne une demi-heure par semaine aux études, contre douze minutes par semaine pour les retraités. Certains pays, notamment les Pays-Bas, semblent connaître un accroissement de la proportion des personnes d'âge supérieur suivant des études (par exemple de Klerk, 2001).

Les technologies de l'information et des communications (TIC), et en particulier les ordinateurs personnels, sont toujours moins répandus et moins utilisés parmi les personnes âgées (graphique 3.19.). On peut également s'attendre à l'avenir à une augmentation supplémentaire progressive dans ce domaine, tout d'abord parce que les personnes âgées sont également soumises aux processus de diffusion technologique et, ensuite, du fait du glissement des générations. La connaissance et la familiarité de la technologie de l'information et des communications à l'âge adulte sont un puissant moteur pour la poursuite de leur utilisation à un âge supérieur.

Graphique 3.19. – Pourcentage de la population néerlandaise possédant ou utilisant une sélection d'équipements des TIC, par âge



Source: graphique établi à partir des données de de Klerk, 2001.

3.6. Retraite, temps affranchi des contraintes et style de vie actif

Notre étude de la littérature spécialisée et des bases de données concernées confirme que seule une minorité de personnes passent leurs années de retraite à continuer activement à travailler, à contribuer aux tâches ménagères et à prodiguer des soins à autrui de manière active, à participer activement à la vie de la collectivité – y compris par des activités bénévoles – et à pratiquer des loisirs actifs.

Il n'existe pas encore de nette évolution vers une plus grande égalité entre hommes et femmes, notamment en matière de tâches ménagères. La retraite progressive n'est guère répandue pour le moment. Globalement, la proportion de personnes travaillant au-delà de l'âge normal à la retraite est très faible dans l'ensemble des pays européens. Cette situation tranche avec celle des Etats-Unis, où travailler à un âge supérieur est assez ordinaire, et du Japon, où plus de la moitié des hommes de 65-69 ans continuent de travailler.

Les études d'emploi du temps indiquent que les activités de loisirs pratiquées à domicile prédominent parmi les personnes âgées et que le surcroît de temps libre offert par la retraite n'est pas employé de façon active. Les données pour la Belgique (Flandres) illustrent dans quelle mesure le fait de prendre soin de soi, qui englobe les soins corporels, le sommeil ou le repos et les loisirs (passifs) occupe la majeure partie du temps des personnes d'âge supérieur (tableau 3.1.). Les données des autres pays d'économie de marché avancée dressent un constat similaire.

Les hommes et les femmes d'âge mûr passent en moyenne respectivement 15 et 14 heures par jour à prendre soin d'eux; les personnes âgées y consacrent respectivement 18 et 16 heures. L'éducation bénéficie à peine de deux minutes par jour. Ces moyennes masquent, bien entendu, d'importantes différences entre la population active et les économiquement inactifs, de même qu'au sein de chaque groupe, qui sont fonction des besoins et des opportunités, mais également des aspirations et de la détermination à effectuer un travail rémunéré, ainsi qu'à participer activement à la société et aux activités sociales en général.

Les résultats des enquêtes consacrées à l'emploi du temps des personnes âgées en Allemagne (Kohli et autres, 2000) sont largement comparables à ceux des autres pays cités dans ce rapport. En Allemagne, une très faible proportion des personnes âgées, 5 % seulement, demeurent économiquement actives. L'âge à la retraite baisse au sein des cohortes plus jeunes, les activités sportives décroissent avec l'âge, le temps passé à regarder la télévision augmente, la contribution aux tâches ménagères progresse légèrement chez les hommes et les nouveaux médias électroniques sont extrêmement peu utilisés, puisque les ordinateurs, notamment, ne concernent que 0,50 % à peine des personnes de 70 ans et plus.

Ces moyennes démographiques peuvent néanmoins nous fournir quelques informations; elles nous indiquent, par exemple, que le réservoir de temps affranchi des contraintes est considérable chez les personnes âgées. Il semble qu'un grand nombre de personnes âgées en bonne santé et aisées ne se soucient guère de continuer à exercer un travail rémunéré ou d'autres activités sociales. Le choix du type d'activité auquel consacrer son temps libre dépend généralement de chaque individu et il n'est guère surprenant que les facteurs personnels, tels que le dynamisme et la personnalité, jouent un plus grand rôle dans la poursuite d'un style de vie actif après le départ à la retraite que l'accroissement des opportunités favorisé par les institutions sociales.

Notre analyse montre que la stimulation de l'activité des personnes âgées gagne progressivement du terrain, mais qu'elle ne touche toujours qu'une proportion très réduite de personnes, à cause à la fois des obstacles institutionnels à l'exercice d'une activité économique par les personnes âgées et du faible soutien institutionnel en faveur d'un mode de vie actif. Ce constat va de pair avec la conclusion de l'OCDE: « la retraite et le vieillissement actif n'avancent pas encore de concert » (OCDE: « *Reforms for an Ageing Society* » – « Réformes pour une société vieillissante » – 2000).

Tableau 3.1. – Nombre moyen d'heures hebdomadaires consacrées à différentes activités, par groupe d'âges et par sexe, en Belgique (Flandres)

Activité	Hommes Heures hebdomadaires consacrées à des activités spécifiques		Femmes Heures hebdomadaires consacrées à des activités spécifiques	
	Groupe d'âges 43-65	Groupe d'âges 66-75	Groupe d'âges 43-65	Groupe d'âges 66-75
Travail rémunéré	24	1	12	0.2
Tâches ménagères et soins aux enfants	16	19	32	31
Soins corporels, sommeil et loisirs	104	123	98	113
Education	0.5	0.4	0.5	0.2
Vie sociale	9	12	10	12

Source: tableau réalisé à partir des données tirées de l'étude d'emploi du temps TOR 1999, Glorieux et autres, 2002.

3.6.1. Les facteurs déterminants de l'activité des personnes âgées

De nombreux facteurs semblent influencer sur le type et le niveau d'activité des personnes âgées. On peut distinguer trois niveaux principaux: le niveau individuel, le niveau familial et le niveau sociétal.

Au niveau individuel, le choix des loisirs et le degré d'activité dépendent du tempérament, de l'environnement, de l'apprentissage social, de la personnalité et des préférences personnelles (par exemple Lawton, 1993).

L'âge et le sexe sont traditionnellement les deux facteurs premiers distingués par les études consacrées au vieillissement. Bien que l'âge et le sexe représentent tous deux des éléments biologiques par nature, le comportement lié à l'âge et au sexe dans le domaine du vieillissement actif est également influencé par la société, par le biais de valeurs et de normes culturelles ainsi que de structures et d'institutions socioéconomiques. La santé mentale et physique constitue à l'évidence un facteur crucial du vieillissement actif (Avramov, 2002).

Les différences entre hommes et femmes dans les activités de loisirs ont jusqu'ici montré qu'à un âge supérieur les femmes pratiquent la couture, le tricot et le crochet, tandis que les hommes préfèrent le jardinage, la marche ou le cyclisme, les activités sportives et le bricolage. Les caractéristiques propres à la position sociale, telles que l'éducation et le statut socioprofessionnel ou la profession, à quoi s'ajoutent les ressources et le patrimoine qui l'accompagnent, font la différence en matière de vieillissement actif.

Néanmoins, l'ensemble de ces caractéristiques «objectives» ne suffisent apparemment pas à expliquer entièrement le type et le niveau des activités pratiquées après le départ à la retraite. De nombreux auteurs considèrent que plusieurs facteurs bio-sociaux, psychologiques et culturels, tels que le dynamisme personnel, les convictions personnelles et les événements et les expériences de l'existence jouent également un rôle important. Cette «pension individuelle» (Chapin, 1974) est bien plus délicate à mesurer et elle a indéniablement fait l'objet d'un nombre plus réduit d'enquêtes effectuées sur un large échantillonnage.

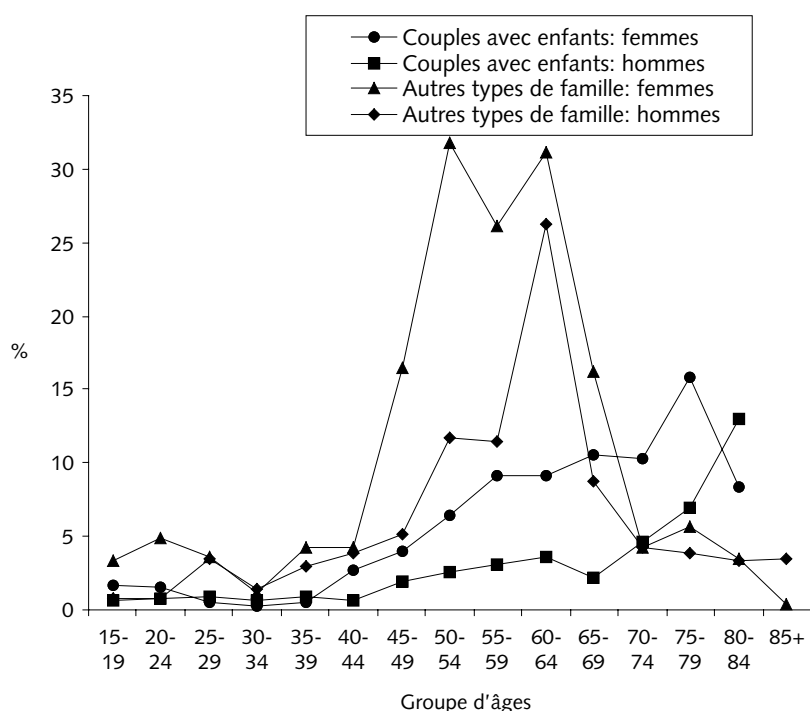
Les facteurs familiaux, tels que la composition du ménage, la situation matrimoniale, le mode de vie, la présence et l'accessibilité des enfants et des autres membres de la famille, mais également la qualité des rapports familiaux, exercent une action différentielle sur le vieillissement actif.

La composition du ménage semble n'avoir aucun effet important sur la prévalence d'une activité économique chez les personnes âgées. Cependant, dans les familles élargies, les hommes et les femmes, mais plus particulièrement ces dernières, prodiguent davantage de soins à des personnes autres que les enfants (graphique 3.20.).

La différenciation passe également par la situation matrimoniale et le mode de vie, selon leur interaction avec les sexes: d'une part, ils reflètent certaines

répartitions traditionnelles des rôles entre hommes et femmes (Knipscheer et autres, 1988) et, d'autre part, ils révèlent les effets des autres processus bio-sociaux, tels que l'assortiment et le choix.

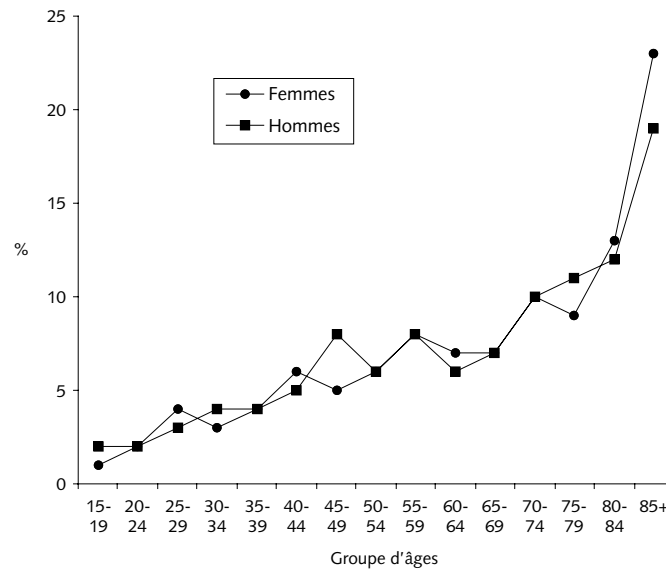
Graphique 3.20. – Pourcentage de personnes prenant soin de personnes autres que les enfants dans les ménages avec enfants et les ménages comportant des personnes autres que les parents et les enfants, par âge, d'après la base de données communes des quinze Etats membres de l'UE



Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

Le processus de vieillissement lui-même, qui entraîne une baisse de la vitalité et une invalidité croissante, et la perte des rapports sociaux, occasionnée par la disparition des anciennes relations professionnelles et les nouvelles étapes de la vie familiale, ont pour conséquence de diminuer les rapports sociaux ou tout au moins de confronter une minorité de personnes âgées au rétrécissement de leurs relations sociales (voir graphique 3.21.). Ce même mécanisme génère une diminution de la proportion des personnes qui prennent soin de leurs enfants, de leurs petits-enfants et des autres membres de la famille.

Graphique 3.21. – Pourcentage de femmes et d'hommes rencontrant d'autres personnes (amis ou parents ne vivant pas avec eux) à leur domicile ou ailleurs moins d'une fois par mois ou jamais, par âge, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE



Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

3.7. Barrières sociales entravant le vieillissement actif et accroissement des opportunités

L'examen des modèles d'activités des personnes âgées dans les différents pays et, notamment, la lecture des études comparatives internationales sur le vieillissement laissent penser qu'une grande diversité de facteurs sociétaux – valeurs culturelles, conditions économiques, services sociaux dans divers domaines (éducation, soins, communications, etc.) – influent sur le comportement des personnes d'âge supérieur.

En premier lieu, le système institutionnel des retraites peut expliquer certains écarts frappants, entre les pays, des modèles professionnels applicables aux personnes âgées. Dans les années quatre-vingt, la proportion d'actifs parmi les personnes de 65 ans et plus s'élevait à 41 % au Japon, 19 % aux Etats-Unis, 8 % en France et 7 % au Royaume-Uni (par exemple Wada, 1988).

Dans bien des pays européens d'économie de marché avancée, il semble que les groupes disposant du meilleur niveau d'études et des revenus les

plus élevés soient encouragés à troquer leur activité professionnelle pour une retraite anticipée, car la perte d'une partie de leurs revenus au moment du départ à la retraite peut être compensée par la contre-partie d'un style de vie moins stressant. Les travailleurs à faible revenu, de leur côté, peuvent trouver des avantages à une retraite anticipée qui leur offre du temps pour exercer une activité professionnelle occasionnelle, souvent non déclarée. La forte proportion d'actifs d'âge supérieur dispose, à l'évidence, d'un temps réduit pour la pratique de diverses activités de loisirs. D'un autre côté, l'existence de conditions économiques favorables conduit à se tourner vers des activités de loisirs plus coûteuses, telles que les voyages ou l'installation dans un lieu de villégiature une partie de l'année.

La législation en matière de retraite représente une chance, mais peut parallèlement entraver la stimulation de l'activité des personnes âgées. L'institutionnalisation de la retraite est indéniablement une victoire considérable et louable de la culture moderne, qui permet à chacun de jouir d'une période de repos et de loisirs bien méritée après une vie active remplie et stressante. Cependant, les principales exigences et dispositions en matière de retraite (par exemple l'imposition d'un âge obligatoire à la retraite, l'absence de souplesse de la réglementation, qui méconnaît la variabilité individuelle du processus de vieillissement, et l'interdiction de travailler sous peine de perdre le bénéfice de sa pension) empêchent les individus de poursuivre ou d'adapter leurs activités à l'évolution de leurs besoins et de leurs capacités. Certaines dispositions applicables à la retraite contraignent exagérément les citoyens à entrer brutalement dans une phase d'inactivité économique totale.

Les conditions économiques ou les services sociaux destinés aux retraités sont parfois si exécrables dans certains pays que la majorité des personnes âgées se voient obligées de continuer à travailler, si possible à temps partiel, le cas échéant par le biais d'une deuxième activité économique, afin de compléter leur modeste pension et d'augmenter leur niveau de vie. C'est le cas de quelques pays en transition, notamment pour les personnes qui travaillaient autrefois dans les secteurs les moins rémunérateurs de l'économie.

Les écarts, entre les pays, de la proportion d'actifs dans les groupes d'âges supérieurs peuvent en partie s'expliquer, dans certains cas, par le fait que le processus de modernisation de l'économie se situe à un stade différent. L'existence d'une forte proportion de personnes travaillant dans le secteur agricole traditionnel va généralement de pair avec une proportion plus élevée d'actifs des âges supérieurs. On peut également citer la faible proportion de femmes exerçant une activité économique hors du domicile familial dans les économies plus traditionnelles.

Ainsi, les indicateurs d'activité économique chez les personnes d'âge supérieur peuvent être l'expression à la fois d'un libre choix et d'une absence de

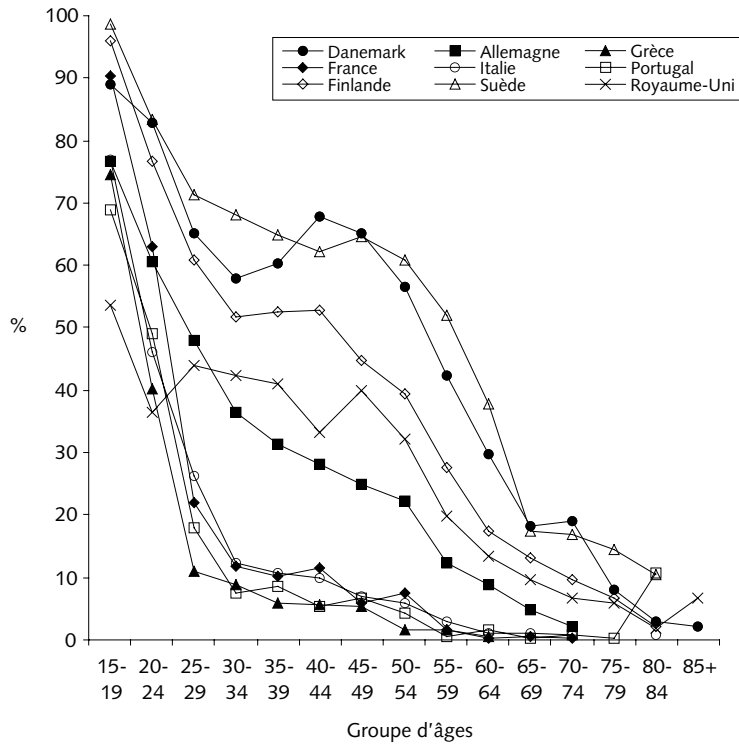
choix, pour une personne, d'utiliser le temps dont elle dispose et de connaître un vieillissement actif, puisqu'ils sont le reflet, d'une part, du système d'aide sociale propre à un pays et, d'autre part, de la situation socioprofessionnelle des individus, et sont susceptibles d'accroître ou de restreindre les options qui s'offrent à eux.

Donner aux personnes âgées la possibilité de suivre un enseignement continu, spécifique à leur âge, comme c'est le cas de l'université du troisième âge, représente à l'évidence un excellent moyen de les inciter à prendre part à des activités éducatives à un âge supérieur. L'existence ou l'absence de ces services peut être l'une des raisons des importants écarts entre les taux de participation éducative des personnes âgées que présentent les pays de l'UE (graphique 3.22.). La décision de profiter des possibilités d'études offertes est indubitablement associée, à tous les âges, y compris aux âges supérieurs, à divers facteurs tels que le niveau d'études initial, la santé et les revenus. Les mesures incitatives et les réalisations institutionnelles propres à chaque pays jouent néanmoins un rôle évidemment crucial. Les pays nordiques affichent de fortes proportions de personnes étudiant à tous les âges, avec un point culminant au moment de l'âge actif. La part de personnes âgées qui suivent une forme de programme d'enseignement est également élevée, surtout si on la compare aux pays d'Europe du Sud. Ces taux de participation indiquent clairement que le système nordique, plus que tout autre modèle européen d'Etat-providence, fournit un cadre institutionnel propice à un apprentissage tout au long de l'existence et l'encourage, en vue à la fois d'accroître l'employabilité des individus et de promouvoir leurs loisirs actifs à mesure qu'ils vieillissent.

En outre, il convient de tenir compte des valeurs et normes culturelles qui prévalent dans l'exercice des diverses activités aux âges supérieurs. Comment expliquer, sinon, les importantes différences constatées entre les pays ou entre les sexes, les niveaux d'études ou les classes sociales, dans la disposition à poursuivre une activité professionnelle aux âges supérieurs.

De fait, il existe une différence étonnante entre la faible proportion de personnes qui continuent à travailler au-delà de l'âge légal à la retraite et la forte proportion de retraités qui préféreraient travailler (voir à nouveau les graphiques 3.3. et 3.8.). Le présent rapport a identifié plusieurs facteurs pour expliquer cette remarquable contradiction: les obstacles juridiques, les mesures financières dissuasives, les problèmes de santé, la préférence pour un travail à temps partiel, dont l'offre est réduite pour les personnes âgées, l'évolution technologique et le désagrément ou la charge des emplois particuliers qui peuvent être disponibles.

Graphique 3.22. – Pourcentage des personnes suivant des études, par âge, dans une sélection de pays



Source: calculs effectués par nos soins à partir de la base de données du PCM (Avramov, 2002).

Chapitre 4

Conclusions et implications politiques

4.1. En guise de conclusion

Dragana Avramov et Miroslava Maskova

Notre analyse nous conduit à considérer que le vieillissement actif est le symbole d'une série de valeurs et de normes généralement admises par les actes normatifs à l'échelon international et national, mais qu'il reste encore à le traduire dans la pratique sous forme de politiques publiques intégrées, fondées sur une connaissance de la question, et à obtenir son acceptation comme mode de vie par la plupart des personnes âgées.

Le départ progressif à la retraite n'est guère répandu encore. Globalement, la proportion de personnes qui travaillent au-delà de l'âge légal de la retraite est extrêmement faible dans l'ensemble des pays européens. Les recherches montrent que seule une minorité de personnes emploie ses années de retraite à continuer à exercer une activité professionnelle, à contribuer aux tâches ménagères et à prendre soin des autres de façon active, ainsi qu'à participer activement à la vie de la communauté, y compris en pratiquant des activités bénévoles et des loisirs actifs.

Les enquêtes d'emploi du temps révèlent que les activités de loisirs pratiquées à domicile prédominent chez les personnes âgées et que le surcroît de temps libre offert par la retraite n'est pas utilisé de manière active. Les données montrent que le fait de prendre soin de soi, qui comprend les soins corporels, le sommeil ou le repos, les loisirs (passifs) et surtout le temps passé devant la télévision, occupe la majeure partie de l'existence des personnes d'âge supérieur. Il n'existe pas encore de nette évolution vers une plus grande égalité entre les hommes et les femmes parmi les personnes âgées, notamment en ce qui concerne les tâches ménagères.

Les politiques sociales et économiques destinées à compenser certaines conséquences négatives du vieillissement démographique sont toujours en phase d'élaboration et la mise en œuvre de stratégies s'avère imprécise. A l'échelon international, et dans la plupart des pays, la promotion de l'emploi des jeunes, la sensibilisation à l'activité des femmes et l'employabilité des travailleurs âgés, ainsi que la création d'emplois en faveur des retraités, sont gérées par des services distincts, de manière fragmentée. En l'absence de

politiques publiques intégrées, il n'est guère surprenant que seule une faible minorité de personnes ait jusqu'ici joué un rôle actif au sein de la société, soit par un travail rémunéré, soit par d'autres activités sociales, après leur départ à la retraite. Les sociétés européennes n'ont pas jusqu'à présent tiré parti du potentiel de travail que représentent les personnes âgées ayant dépassé l'âge légal de la retraite et ont même encouragé l'inactivité économique des travailleurs âgés en mettant en place des régimes de retraite anticipée. Les politiques et les mesures pratiques globales adoptées dans les pays nordiques, qui visent à promouvoir un apprentissage continu, tout au long de la vie, et une activité économique prolongée des personnes à mesure qu'elles vieillissent, offrent un exemple des meilleurs usages modernes.

L'espérance de vie s'est accrue tout au long du XX^e siècle et les causes de décès sont largement passées des maladies infectieuses à la dégénérescence liée à la sénescence. Conséquemment, les personnes de 65 à 75 ans amorcent aujourd'hui le troisième âge en relative bonne santé et la plus grande partie d'entre elles se trouvent dans une situation de sécurité de revenu. Le profil sanitaire et social du quatrième âge est moins favorable, par suite du processus de vieillissement qui affecte chaque individu et de la disparité des chances que l'existence a offertes aux générations les plus âgées.

L'âge légal à la retraite est, pendant ce temps, resté inchangé dans la plupart des pays européens, alors que l'âge de fait à la retraite a baissé pour les hommes tout au long des années soixante-dix, quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Bien que l'âge effectif à la retraite ait augmenté pour les femmes, il demeure considérablement inférieur à l'âge légal et l'inactivité économique reste très élevée chez les femmes âgées de bien des pays européens.

L'absence de politiques, de mesures, et de services favorisant efficacement l'activité des populations âgées contraste fortement avec le vieillissement démographique déjà installé et qui devrait s'accélérer au cours des cinquante prochaines années environ. Au tournant du XXI^e siècle, le vieillissement de la population représente le processus démographique dominant en Europe. Le continent affiche le plus important pourcentage de personnes âgées et restera la région la plus vieille de la planète. Dans les quinze prochaines années, la population européenne entrera dans une nouvelle phase de vieillissement démographique, qui se caractérisera non seulement par l'accroissement en nombre et en proportion des personnes âgées, mais également par la diminution de l'effectif tant des jeunes que de la population active. Ce vieillissement se reflètera alors dans l'évolution du poids relatif des grands groupes d'âges. La persistance d'une faible fécondité et l'allongement de la longévité constituent les facteurs déterminants des mouvements attendus et à venir de la pyramide des âges.

Le rythme actuel et escompté du vieillissement varie considérablement entre les différents pays d'Europe. Il traduit des contextes démographiques extrêmement divers, déterminés par l'enclenchement, à des dates différentes, de la transition démographique et l'évolution du poids des facteurs déterminants du vieillissement au XX^e siècle. Il existe, d'une part, des pays dotés d'une pyramide des âges essentiellement jeune, comme l'Albanie, la Turquie ou l'Azerbaïdjan, où la proportion de la population âgée de 65 ans et plus est inférieure à 6 % et, d'autre part, ceux dans lesquels les personnes âgées représentent plus de 17 % de la population, à l'instar de l'Italie, la Grèce et la Suède. Durant les cinquante prochaines années, aucun pays d'Europe ne pourra espérer éviter une progression du vieillissement. Entre 2000 et 2015, les pays déjà âgés connaîtront un vieillissement rapide, tandis qu'entre 2015 et 2030 l'ensemble des autres Etats européens enregistreront un vieillissement progressif. Le vieillissement démographique devrait se poursuivre de façon ralentie après 2030 en Europe du Nord et l'Ouest, mais s'accélérer dans les autres pays. En Espagne et en Italie, le poids relatif des personnes âgées en 2050 atteindra respectivement, si l'on en croit les projections, le pic historique de 38 et 36 %. Un vieillissement important se produira également dans les pays actuellement plus jeunes, dont la fécondité a récemment chuté à des taux extrêmement faibles. L'immense majorité des Etats européens compteront en 2050 une personne sur quatre au moins de 65 ans et plus. Au cours des cinquante prochaines années, la Turquie et l'Albanie devraient demeurer les pays les plus jeunes d'Europe, avec 18 % de personnes âgées au sein de leur population totale.

Bien des implications du vieillissement sur la politique économique et sociale sont directement liées au nombre de personnes âgées. La partie supérieure de la pyramide des âges devrait connaître d'importants mouvements jusqu'en 2050. Comme les personnes qui auront 50 ans et plus dans la première moitié du XXI^e sont déjà nées, le futur accroissement démographique sera déterminé par les tendances de la mortalité. Selon les projections, la longévité augmentera de façon constante dans l'ensemble des pays et entraînera un accroissement du nombre des personnes âgées. La plupart des pays assisteront à l'entrée progressive, dans la vieillesse, de cohortes numériquement très inégales, qui provoqueront une fluctuation du taux d'accroissement des groupes d'âges âgés. Le vieillissement des enfants du baby-boom de l'après-guerre en constituera le facteur le plus significatif, plus particulièrement en Europe occidentale. Dans les quinze prochaines années, il occasionnera dans bien des pays le plus fort accroissement du groupe des personnes en âge de partir en préretraite; en 2015-2030, il se reflètera dans l'augmentation de l'effectif du troisième âge et en 2030-2050, l'arrivée des enfants du baby-boom accélèrera l'accroissement du quatrième âge. Les écarts de l'intensité

et de l'échelonnement de l'accroissement démographique des populations âgées entre les pays sont importants. En règle générale, cette progression sera plus faible dans les pays aujourd'hui plus vieux, tandis qu'on peut s'attendre, dans les pays plus jeunes, à un accroissement bien plus considérable de la population âgée, héritage des forts taux de fécondité antérieurs. Le quatrième âge augmentera en nombre au cours des cinquante prochaines années, alors que le groupe des 50-64 ans devrait diminuer dans la quasi-totalité des pays après 2030. Le troisième âge décroîtra probablement légèrement avant 2050 en Europe de l'Ouest et du Nord.

La prévalence des femmes au sein des personnes âgées devrait persister dans l'ensemble des pays, bien qu'à des niveaux différents, du fait de la surmortalité masculine. Cette prédominance des femmes parmi la population âgée est la plus élevée dans les anciennes républiques soviétiques, par suite de la combinaison du très important écart entre l'espérance de vie masculine et féminine avec l'effet des victimes masculines de la Deuxième Guerre mondiale. Ce dernier facteur transparaît également en Allemagne et en Autriche, de façon plus prononcée encore dans le faible rapport de masculinité du quatrième âge. L'écart entre l'espérance de vie masculine et féminine devrait se rétrécir à l'avenir dans la quasi-totalité des pays. En conséquence, à la fois le troisième âge et le quatrième âge présenteront progressivement une répartition par sexe plus équilibrée. Cette tendance sera bien plus visible au sein du troisième âge.

Le rapport de dépendance démographique donne une première approximation de la charge que font peser, sur la population en âge de travailler, les économiquement inactifs. Le départ à la retraite des enfants du baby-boom entre 2015 et 2030 entraînera une forte augmentation de la dépendance démographique des personnes âgées dans la majorité des pays. L'évolution du rapport de dépendance globale dans la plupart des pays est commandée par celle de la dépendance démographique des personnes âgées; le rapport de dépendance globale le plus élevé devrait se matérialiser en Espagne, à hauteur de 96 personnes à charge pour 100 personnes en âge de travailler. Le rapport entre les personnes à charge du troisième et du quatrième âge présente également une importance pour l'élaboration d'une politique, car les dépenses publiques générées par les personnes âgées sont sept fois supérieures au coût, pour les finances publiques, des enfants ou des adolescents dont les moyens de subsistance sont assurés par leur famille. La prise en compte de la proportion d'actifs au sein à la fois de la population en âge de travailler et de la population âgée donnera aux décideurs politiques un aperçu pertinent de la charge potentielle supportée par la population active.

4.2. Implications politiques

Dragana Avramov

4.2.1. Les conséquences du vieillissement inactif pour les individus

Le vieillissement inactif a des répercussions sur l'existence des individus, puisqu'il entraîne la perte d'une partie des revenus, un surcroît de temps employé à la pratique de loisirs passifs à domicile et la perte de l'accroissement des opportunités permettant peut-être d'exercer une activité bénéfique tant pour la santé que pour l'accomplissement de soi.

L'inactivité économique des personnes âgées a, quant à elle, des répercussions sur les ressources financières dont disposent les individus et les familles. Le départ à la retraite occasionne généralement une diminution substantielle des revenus. Le niveau de revenu peut être accru en continuant à travailler, à temps partiel ou à plein temps, au-delà de l'âge légal actuel à la retraite; la poursuite d'une activité économique se révèle, de fait, un rempart contre la pauvreté pour les personnes ayant constitué une maigre pension par capitalisation (Avramov, 2002).

L'affranchissement du travail rémunéré génère un surcroît de temps libre. Les années de retraite, exonérées de contraintes, pourraient permettre d'améliorer les rapports sociaux au sein de la famille et de la collectivité. Les recherches montrent que les retraités consacrent, de fait, en partie ce surcroît de temps libre à la vie sociale. Cependant, la plus grande partie du temps est occupée à des loisirs passifs pratiqués à domicile, notamment la télévision et le repos.

Une littérature spécialisée considérable montre que l'exercice d'un rôle productif, par le travail ou le bénévolat, au moment de la vieillesse est bénéfique aux adultes âgés. Le fait de prodiguer des soins semble plutôt dommageable pour la santé, mais la multiplicité des rôles (la combinaison des soins avec d'autres activités) paraît au contraire plus salutaire (par exemple Morrow-Howell, 2000). Les propositions politiques visant à amener le troisième âge à prendre davantage soin du quatrième âge, afin d'alléger la charge des services publics, pourraient ne pas être la meilleure des solutions. Prodiger des soins est une activité souvent stressante et le renforcement de la « sous-culture » des personnes âgées n'améliorerait pas nécessairement la qualité de vie des personnes vieillissantes. Promouvoir une diversité d'activités semble au contraire une réponse politique positive au vieillissement inactif de la plus grande partie des personnes âgées d'aujourd'hui.

La satisfaction procurée par plusieurs formes d'activités varie avec l'âge, sans évoluer toujours de façon strictement linéaire. La satisfaction apportée par le travail augmente légèrement au cours de l'existence et se situe, tant pour

les hommes que pour les femmes, très au-dessus du degré de satisfaction des femmes au foyer. La satisfaction que procure la situation de retraité progresse jusqu'à l'âge de 65-69 ans et ne diminue qu'à un âge très avancé. La forte augmentation de la satisfaction donnée par le temps disponible pour les loisirs est un phénomène frappant, mais guère surprenant; ce processus débute dès la cinquantaine (probablement en raison de la diminution du rôle parental) et se poursuit tout au long de la vieillesse. Les retraités sont satisfaits de disposer d'un temps important pour leurs loisirs, mais ils ne semblent pas bénéficier d'incitations extérieures ni de soutien institutionnel, afin d'employer ce temps activement au profit de la société, de leur propre santé et de leur situation matérielle.

4.2.2. Les conséquences du vieillissement inactif sur les politiques publiques

Ni les économies de marché avancées en Europe, ni les pays en transition ne constituent des groupes homogènes. Il existe de remarquables différences entre les pays sur le plan de la protection sociale en général, des personnes âgées en particulier et de la démographie.

On continue à observer une grande diversité des formes que revêt l'implication de l'Etat dans la protection sociale, le choix de domaines prioritaires et la préférence donnée aux groupes cibles, ainsi que dans les moyens publics consacrés à l'intégration sociale. L'histoire de l'évolution nationale des régimes de protection sociale est scellée dans les structures sociales et se reflète dans les processus sociaux qui orientent la définition des priorités du ciblage politique. Les structures propres à chaque pays et l'histoire des Etats-providence semblent influencer sur leur capacité de réforme.

L'avenir démographique de l'ensemble des pays européens présente les mêmes caractéristiques essentielles, qu'ils connaissent une économie de marché avancée ou traversent une période de transition: le vieillissement de la population se poursuivra en s'accélégrant au cours des prochaines décennies et un nombre croissant de personnes vivront de plus en plus longtemps seules. Ces deux tendances exigeront une forte adaptation de la société en matière de travail, de vie familiale et de protection sociale. Si l'on envisage de faire du vieillissement actif un objectif visé par une politique publique cohérente, en vue d'améliorer le rôle social et la capacité d'autonomie des personnes âgées, ainsi que la qualité de vie de tous les citoyens dans les sociétés vieillissantes, il serait préférable de privilégier le rôle d'intermédiaire de l'Etat plutôt que son désengagement, ce qui représenterait une avancée vers des politiques et des mesures pratiques plus favorables aux citoyens.

Jusqu'à présent, un niveau de protection sociale élevé s'est avéré nécessaire pour compenser la pauvreté de revenu d'un grand nombre de personnes âgées et contribuer à réduire l'inégalité des chances entre les générations. Le

marché du travail s'est, à ce jour, révélé insuffisant pour fournir à l'ensemble des personnes âgées un « mode de vie minimum acceptable »⁷.

La tendance à une retraite anticipée bien antérieure à l'âge légal coïncide avec des facteurs tels que les désillusions des personnes âgées à l'égard de leur activité professionnelle, l'intérêt des employeurs à écarter du marché du travail les employés les plus âgés, moins qualifiés ou plus chers que le personnel plus jeune, ainsi que la nécessité où se trouvent les familles de puiser dans ce réservoir de parents en retraite anticipée, afin qu'ils prennent personnellement soin à la fois des petits-enfants et des parents plus âgés.

S'agissant du discours politique adopté à l'égard du vieillissement actif, il est intéressant de noter que l'écrasante majorité des personnes âgées actuelles sont satisfaites de leur retraite et que, en vue de promouvoir le prolongement de la vie active et un départ à la retraite plus tardif et plus progressif, il sera peut-être nécessaire de faire évoluer en profondeur la politique et l'opinion publiques. Le maintien des personnes âgées dans la vie active pourra induire de fortes dépenses publiques destinées à accroître leurs compétences, compte tenu des disparités du niveau d'études entre les générations et des exigences du marché du travail. Une proportion considérable de personnes âgées se disent gênées dans leurs activités quotidiennes par leur mauvaise santé et leurs ennuis de santé, ce qui fait d'eux de piètres compétiteurs de l'économie mondiale.

Cependant, l'immense majorité des personnes âgées d'aujourd'hui, et plus encore celles de demain, sont bien loin de l'image « *de vieilles gens qui ruminent de vieilles idées dans de vieilles chaumières* », comme les dépeignait le démographe français Alfred Sauvy au milieu du XX^e siècle. Jamais, au cours de l'histoire humaine, elles n'ont été en meilleure santé, plus riches, possédé un meilleur niveau d'études, disposé d'un capital social plus important et de plus de temps et d'années affranchis des contraintes qu'aujourd'hui. Si l'on tient à leur donner davantage d'opportunités de mener une vie autonome et de connaître un vieillissement actif, il convient que les politiques publiques suppriment les obstacles structurels à l'activité économique des personnes âgées, réduisent le stress occasionné par le travail et les pressions des employeurs désireux de se défaire des travailleurs âgés, développent la protection sanitaire à tous les âges (en vue également de diminuer les effets cumulés des déficiences physiques aux âges supérieurs) et aménagent un environnement professionnel capable de s'adapter à tous les âges et à tous les niveaux de

7. En 1984, le Conseil des ministres de l'Union européenne a défini les individus en situation de pauvreté comme des « personnes, familles et groupes de personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si limitées qu'elles les excluent du mode de vie minimum acceptable dans les Etats membres où ils vivent ».

compétence. En un mot, ces tâches présentent un double aspect: lever les obstacles structurels et créer un certain nombre d'opportunités.

La vieillesse est une période inscrite dans le cours normal d'une vie. Les conditions de vie dépendent largement du parcours personnel de chacun, qui est un mélange de chances et de choix en matière de santé, d'éducation, de travail, de vie familiale, de personnalité et d'environnement socioculturel, dans lequel les opportunités ont été plus nombreuses ou au contraire restreintes. Il est de ce fait indispensable de recourir à des moyens plus efficaces pour répartir les risques inhérents à la concurrence qui règne dans le monde du travail, au lien qui existe entre la faiblesse des revenus et l'ampleur des besoins, aux tensions générées par l'univers professionnel, ainsi qu'au temps considérable qu'il est nécessaire de passer sur son lieu de travail et de consacrer à sa famille tout au long de son existence.

4.3. Les implications de la recherche à venir

L'existence de données de qualité est une condition indispensable à la recherche systématique et à l'élaboration d'une politique fondée sur la connaissance. Les données internationalement comparables sur les activités, l'emploi du temps, les capacités, les aptitudes, les attentes et les préférences des personnes âgées font cruellement défaut.

L'attention accordée jusqu'ici au vieillissement actif l'envisageait davantage comme une notion politique que comme une condition sociale. Une bonne partie de la recherche actuelle concerne les politiques nationales en matière de vieillissement actif, en termes d'objectifs politiques, d'instruments politiques et de cadres institutionnels, ainsi que, dans une moindre mesure, les stratégies destinées à les mettre en oeuvre.

Il existe un manque criant d'études comparatives visant à évaluer l'efficacité et le bon fonctionnement des politiques publiques en termes de bénéfices économiques et d'utilisation du capital social, ainsi que du point de vue de la qualité de vie des personnes âgées et de leur satisfaction à l'égard des chances offertes par l'existence. Il reste encore à approfondir les recherches sur les attentes des personnes à l'égard de leur propre vieillesse, sur le mode de vie des personnes âgées et leur sentiment au sujet des chances offertes par leur propre vie et sur le partage des responsabilités entre les individus et l'Etat tout au long de l'existence.

4.3.1. L'étude des meilleurs usages

Le degré de participation des personnes âgées aux divers domaines d'activités et leur satisfaction à l'égard des possibilités que leur a donné l'existence varient en fonction de deux facteurs essentiels: le contexte socioéconomique

et le fondement normatif de la protection sociale. La conclusion provisoire qui peut être tirée de la présente étude, est que les pays peuvent tenir lieu d'exemple de meilleures pratiques modernes en matière de protection sociale et de stimulation de l'activité des personnes âgées. Soulignons à cet égard les avantages du modèle nordique de protection sociale.

Dans une perspective comparative internationale il est moins utile, si tant est que cela le soit, de rechercher les projets individuels ou les services créés dans divers contextes socioéconomiques et culturels et de les citer en exemple, au titre de bons usages, parce que leurs objectifs s'avèrent séduisants, sans évaluer leur véritable contribution aux politiques et aux mesures sociales globales. On trouve des exemples de bons projets individuels et de bons services dans des pays qui négligent pourtant leurs personnes âgées, de même qu'il existe des exemples de mauvaises pratiques dans des pays qui améliorent pourtant la qualité de vie de l'immense majorité de leurs personnes âgées de façon exceptionnelle. Extraire certains exemples de bons ou de mauvais usages de leur contexte socioéconomique et de protection sociale ne présente guère d'intérêt du point de vue de la recherche, ni d'un point de vue politique, et peut se révéler trompeur. Les quelques exemples de bons usages ne doivent pas masquer la pauvreté générale de l'action des gouvernements ou le désengagement de certains acteurs politiques essentiels et l'absence notable d'un environnement général favorable à la vieillesse.

Les instantanés de projets, qui privilégient la description des objectifs à l'analyse des résultats, sont de peu d'utilité pour l'élaboration d'une politique fondée sur la connaissance. Toutes ces raisons nous ont amenés à ne pas nous lancer ici dans une énumération d'exemples de séduisants projets d'incitation à l'activité des personnes âgées. L'identification et l'analyse des bons et des mauvais usages en termes de données d'entrée, de données de sortie et de résultats constituent un domaine de recherche en soi, qui exige la mise au point d'outils appropriés et l'examen comparatif des outils d'évaluation sur divers projets et services, dans des contextes culturels divers. L'évaluation analytique doit englober l'étude de la pertinence, de la cohérence interne, de la cohérence externe, l'efficacité, le résultat, l'éthique, le bon fonctionnement, la légitimité et la reproductibilité d'un modèle particulier (voir par exemple, pour la méthodologie, Châtel et Soulet dans le projet EUROHOME 2001). L'identification des bons exemples d'incitation à l'activité des personnes âgées devrait privilégier la production d'une évaluation scientifiquement crédible à une sélection ad hoc de bonnes intentions. Ce défi pourrait être relevé dans le cadre des futures activités du Conseil de l'Europe en matière de population.

Références

Chapitres 1, 3 et 4

- Adam, B. 1995. *Timewatch: The Social Analysis of Time*. Cambridge: Polity Press.
- Altergott, K. 1988. *Daily Life in Later Life. Comparative Perspectives*. Newbury Park: Sage
- Andorka, R. 1988. "Daily Life of Elderly Persons in Hungary." Pp. 83-97 in *Daily Life in Later Life. Comparative Perspectives*, edited by K. Altergott. Newbury Park: Sage.
- Atchley, R. 1989. "A Continuity Theory of Normal Aging." *The Gerontologist* 29: 183-190.
- Atchley, R. 1971. *The Social Forces in Later Life*. Belmont, Ca: Wadsworth.
- Avramov, D. 2002. *People, Demography and Social Exclusion*. European Population Committee (CAHP). Strasbourg: Council of Europe.
- Birren, J.E. 1964. *The Psychology of the Aging*. Englewood Cliffs, N.J.: Prentice Hall.
- Birren, J. 1985. "Age, Competence, Creativity and Wisdom." Pp. 29-36 in *Productive Aging. Enhancing Vitality in Later Life*, edited by R.N. Butler, H.P. Gleason. New York: Springer.
- Bond, J., P. Coleman, S. Peace (eds.).1993. *Ageing in Society: an Introduction to Social Gerontology*. London: Sage.
- Butler, R.N., H.P. Gleason (eds.). 1985. *Productive Aging. Enhancing Vitality in Later Life*. New York: Springer.
- Casey, B. 2002. *Conditions for Active Ageing at International Level. 18th CEIES Seminar: Active Ageing Statistics*. The Hague, 23-24 May 2002.
- Chapin, F.S. 1974. *Human Activity Patterns in the City: Things People do in Time and Space*. New York: John Wiley.
- Châtel V. M-H. Soulet. 2001. The analytical evaluation. EUROHOME-IMPACT project – Working paper. European Commission funded project HPSE-CT-1999-00038.

Commission of the European Communities. 1999. *Communication from the Commission: Towards a Europe for All Ages. Promoting Prosperity and Intergenerational Solidarity*. Brussels: Com(1999) 221 final.

Commission of the European Communities. 2002. *Report from the Commission to the Council, the European Parliament, the Economic and Social Committee and the Committee of the Regions: Report Requested by Stockholm European Council: Increasing Labour Force Participation and Promoting Active Ageing*. Brussels: Com(2002) 9 final.

Coppens, K., I. Glorieux, S. Koelet, M. Moens, J. Vandeweyer. 2001. *Vlaanderen de klok rond. Enkele resultaten van het Vlaamse tijdsbudgetonderzoek (TOR'99)*. Brussel: Vrije Universiteit Brussel, Onderzoeksgroep TOR 2001/17.

Cowgill, D. 1974. "Aging and Modernization: A Revision of the Theory." Pp. 123-145 in *Late Life* edited by J.F. Gumbrium. Springfield: Charles C. Thomas.

Crandall, R.C. 1980. *Gerontology: A Behavioral Approach*. Reading, Mass: Addison-Wesley.

Cumming, E., W.E. Henry. 1961. *Growing Old: The Process of Disengagement*. New York: Basic Books.

Davis Smith, J. 1992. *Volunteering: Widening Horizons in the Third Age*. Dunfermline: Carnegie UK Trust.

Decker, D. 1980. *Social Gerontology: An Introduction to the Dynamics of Aging*. Boston: Little, Brown & Co.

De Hart, J. 1995. Tijdsopnamen. Een onderzoek naar verschillen en veranderingen in de dagelijkse bezigheden van Nederlanders op basis van tijdsbudgetgegevens. Rijswijk: Sociaal en Cultureel Planbureau. Sociale en Culturele Studies – 22.

De Klerk, M.M.Y. (red.). 2001. *Rapportage ouderen 2001. Veranderingen in de leefsituatie*. Den Haag: Sociaal en Cultureel Planbureau.

Dooghe, G., L. Vanden Boer, en L. Vanderleyden. 1988. *De Leefsituatie van Bejaarden*. CBGS Monografie 1988/1. Brussel: Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie.

Dowd, J. 1975. "Aging as Exchange: A Preface to Theory." *Journal of Gerontology* 30: 584-594.

EDEX. 2001. *Education Expansion and Labour Market, Final report of the project funded under TSER*. Brussels: European Commission.

EUROSTAT. 1996. *The European Community Household Panel (ECHP): Volume 1 - Survey methodology and Implementation* and "The European

- Community Household Panel (ECHP): Volume 1 – Survey questionnaires: Waves 1-3” - Theme 3, Series E, OPOCE*, Luxembourg: EUROSTAT.
- EUROSTAT. 2001. *ECHP UDB Manual. European Community Household Panel and Users' Database. Waves 1 to 5. Survey Years 1994 to 1998*. Doc. PAN 168/2001-12. Luxembourg: EUROSTAT.
- Friedan, B. 1985. "The Mystique of Age." Pp. 37-46 in *Productive Aging. Enhancing Vitality in Later Life*, edited by R.N. Butler and H.P. Gleason. New York: Springer.
- Garhammer, M. 1999. *Wie Europäer ihre Zeit nutzen. Zeitstrukturen und Zeitkulturen im Zeichen der Globalisierung*. Berlin: Sigma.
- Gauthier, A.H., T. Smeeding. 1999. *Patterns of Time Use of People Aged 55 to 64 years old: Some Cross-national Comparisons*. University of Calgary and Centre for Policy Research, Syracuse University.
- Glorieux, I., K. Coppens, S. Koelet, M. Moens, J. Vandeweyer. 2002. *Vlaanderen in uren en minuten. De tijdsbesteding van de Vlamingen in 480 tabellen*. Brussel: VUBPRESS.
- Glorieux, I., M. Moens, S. Koelet, K. Coppens. 2001. *Tijdsbesteding in Vlaanderen*. Brussel: Vrije Universiteit Brussel, Onderzoeksgroep TOR 2001/16.
- Gubrium, J.F. 1975. *Time, Roles and Self in Old Age*. New York: Human Sciences Press.
- Guillemard, A-M., J. Légaré, P. Ansart (eds.). 1995. *Entre travail, retraite et vieillesse. Le grand écart*. Paris: L'Harmattan.
- Havighurst, R. 1968. "A Socio-psychological Perspective on Aging." *Gerontologist* 8:67-71.
- Hildebrandt, V.H., W.T.M. Ooijendijk, M. Stiggelbout (red.). 1999. *Tendrapport bewegen en gezondheid 1998/1999*. Lelystad: Koninklijke Vermande.
- Hufton, O., Y. Kravaritou (eds.). 1999. *Gender and the Use of Time*. The Hague: Kluwer Law International.
- Huovinen, P., H. Piekkola. 2002. *The Time is Right? Early Retirement and Use of Time by Older Finns*. Helsinki: ETLA, The Research Institute of the Finnish Economy. Series B 189.
- Kalache, A., I. Kickbusch. 1997. "A Global Strategy for Healthy Ageing." *World Health* 4: 4-5.
- Kelly, J.R. (ed.). 1993. *Activity and Aging. Staying Involved in Later Life*. Newbury Park: Sage Publications.

- Kleemeier, R.W. 1961. *Aging and Leisure: A Research Perspective into the Meaningful Use of Time*. New York: Oxford University Press.
- Knipscheer, C.P.M., L. Claessens, M.F.H.G. Wimmers. 1988. "Time Use and Activities of the Aged in the Pays-Bas." Pp. 42-82 in *Daily Life in Later Life. Comparative Perspectives*, edited by K. Altergott. Newbury Park: Sage.
- Kotowska, I. 2002. *Older Workers in the Labour Market and Retirement Policies*. Strasbourg: Council of Europe Press.
- Mayence, S., W. Deconinck, R. Lorent, C. Lefebve, F. Godefroid, B. Lessinnes, B. Roland, F. Piccolotto, P. Rozen. 1977. *Un 3e age actif*. Bruxelles: Editions Labor.
- Morrow-Howell, N. 2000. *Productive Engagement of Older Adults: Effects on Well-being*. Center for Social Development. Washington: Washington University in St Louis.
- Niemi, I., H. Pääkkönen. 2002. *Time Use Changes in Finland Through the 1990s*. Helsinki: Statistics Finland. Culture and the media 2002:2.
- Network for Integrated European Population Studies (NIEPS). 1999-2003. European Union funded project HPSE-CT-1999-00005
- OECD. 2000. *Reforms for an Ageing Society*. Paris: OECD.
- OECD. 2001. *Ageing and Income: Financial Resources and Retirement in 9 OECD Countries. Social Issues*. Paris: OECD.
- Palomba, R. 2002. *Reconciliation of Work and Family*. Strasbourg: Council of Europe Publishing.
- Pinelli, A., H-J. Hofmann-Nowotny and B. Fux. 2001. *Fertility and New Types of Households and Family Formation in Europe*. Strasbourg: Council of Europe Publishing.
- Riley, M.W. 1976. "Age Strata in Social Systems". Pp. 189-217 in *Aging and the Social Sciences*, edited by R. Binstock and E. Shanas. New York: Van Nostrand Reinhold.
- Riley, M.W., M. Johnston, A. Foner. 1972. "Elements in a Model of Age Stratification." In *Aging and Society, vol 3. A Sociology of Age Stratification*, edited by M. Riley, M. Johnston, A. Foner. New York: Russell Sage Foundation.
- Rose, A.M. 1965. "The Subculture of the Aging. A Framework for Research in Social Gerontology." In *Older People and their Social Worlds*, edited by A.M. Rose, W. Peterson. Philadelphia: Davis.
- Szalai, A. (ed.). 1972. *The Use of Time. Daily Activities of Urban and Suburban Populations in Twelve Countries*. The Hague.

- Teaff, J.D. 1985. *Leisure Services with the Elderly*. Saint Louis: Times Mirror/Mosby.
- Tinker, A. 1997. *Older People in Modern Society*. London: Longman.
- United Nations Population Division. 2000. *Replacement Migration: Is It a Solution to Declining and Ageing Populations?* New York: United Nations.
- United Nations. 2002. *International Plan of Action on Ageing 2002*. Report of the Second World Assembly on Ageing, Madrid, 8-12/04/2002. New York: United Nations.
- United Nations Economic Commission for Europe. 2002. *The Berlin Ministerial Declaration: "A Society for all Ages in the UNECE Region"*. Geneva: United Nations.
- Van den Broek, A., W. Knulst, K. Breedveld. 1999. *Naar andere tijden? Tijdsbesteding en tijdsordening in Nederland, 1975-1995*. Den Haag: Sociaal en Cultureel Planbureau.
- Vanderleyden, L. 1995. "The Way Women of 55 and over in Flanders (Belgium) spend their Time." Pp. 199-223 in *Elderly Women in Europe. Choices and Challenges*, edited by G. Dooghe, N. Appleton. Leuven: Acco.
- Wada, S. 1988. "Daily Life in Later Life in the Changing Japanese Context." Pp. 205-228 in *Daily Life in Later Life. Comparative Perspectives*, edited by K. Altergott. Newbury Park: Sage.
- World Health Organisation. 2002. *Active Ageing. A Policy Framework*. Geneva: WHO.
- Worsley, R. 1996. *Age and Employment. Why Employers Should Think again about Older Workers*. London: Age Concern England.
- Yamada, A., B. Casey. *Getting Older, Getting Poorer? A Study of the Earnings, Pensions, Assests and Living Arrangements of Older People in Nine Countries*. Paris: OECD.
- Zwanikken, W. 1975. *Tijdsbeleving en ouderdom*. Deventer: Van Loghum Slaterus.
- Zuzanek, J., S.J. Box. 1988. "Life Course and the Daily Lives of Older Adults in Canada." Pp. 147-185 in *Daily Life in Later Life. Comparative Perspectives*, edited by K. Altergott. Newbury Park: Sage.

Chapitre 2

- Carey, D. 2002. *Coping with Population Ageing in the Netherlands*. Economics Department Working Papers no.325. ECO/WKP(2002)11. Voir <http://www.oecd.org.eco>.

Commission of the European Communities. 2000. *The Future Evolution of Social Protection from a Long-Term Point of View: Safe and Sustainable Pensions*. COM(2000)622 final. Brussel: Commission of the European Communities.

Council of Europe. 2001. *Recent Demographic Developments in Europe 2001*. Strasbourg: Council of Europe Publishing.

Council of Europe. 2002. *Recent Demographic Developments in Europe 2002*. Strasbourg: Council of Europe Publishing.

Dooghe, G., and N. Appleton, eds. 1995. *Elderly Women in Europe*. Leuven: Centrum voor Bevolkings-en Gezinsstudies.

European Commission. 1999. *New Paradigm in Ageing Policy*. Voir http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/ageing/news/paradigm_en.htm.

European Commission. 1999. *Towards a Europe for All Ages*, Communication from the Commission. Voir http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/ageing/intro_en.htm

Eurostat, 2000. *Labour force survey 2000*. Brussels: Eurostat.

Gierveld J. and H. van Solinge. 1995. "Ageing and its consequences for the socio-medical system". *Population Studies*, No. 29. Strasbourg: Council of Europe Publishing and Documentation Service.

International Labour Office. 2000. *Year Book of Labour Statistics 2000*. Geneva: ILO.

Kinsella, K., and V A. Velkoff. 2001. *An Aging World: 2001*, U.S. Census Bureau, Series P95/01-1. Washington D.C.: U.S. Government printing Office.

Myers, G C. 1983. "Demographic and Socio-Economic Aspects of Population Aging". Background paper prepared for CICRED conference, Montreal, 4-7 October 1983.

United Nations. 1956. *The Aging of Populations and Its Economic and Social Implications*. United Nations: New York.

United Nations. 1992. *Demographic Causes and Economic Consequence of Population Aging. Europe and North America*. United Nations: New York.

United Nations. 2001a. *World Population Prospects. The 2000 Revision. Volume I: Comprehensive Tables*. New York: United Nations.

United Nations. 2001b. *World Population Prospects. The 2000 Revision. Volume II: Sex and Age Distribution of the World Population*. New York: United Nations.

Valkovics, E. 1990. "Population Ageing in Perspective: Past and Future Trends." Pp. 26-79 in *Ageing of Population in Developed Countries*, edited by P. Ctrnact and J. Kraus. Prague: Czechoslovak Demographic Society.

Vallin, J., F. Meslé, and T. Valkonen. 2001. "Trends in mortality and differential mortality". *Population Studies*, No. 36. Strasbourg: Council of Europe Publishing.

Annexe 1

Choix de tableaux

Annexe 1.1. – Espérance de vie en bonne santé (en années); (A: à la naissance; B: à 60 ans; C: espérance d'années en bonne santé perdues à la naissance (en années); D: pourcentage d'espérance de vie totale perdue)

Pays	Hommes				Femmes			
	A	B	C	D	A	B	C	D
Albanie	56,5	11,4	7,9	12,2	62,3	14,4	10,6	14,5
Allemagne	67,4	14,8	6,9	9,3	71,5	17,6	9,2	11,4
Arménie	56,9	9,7	7,5	11,7	61,1	12,0	10,1	14,2
Autriche	68,1	15,2	6,8	9,0	72,5	18,4	8,9	10,9
Azerbaïdjan	53,3	12,2	8,4	13,6	57,5	14,6	11,4	16,5
Bélarus	55,4	9,9	6,6	10,7	64,8	14,4	9,2	12,4
Belgique	67,7	15,3	6,9	9,2	71,0	18,0	9,9	12,2
Bosnie-Herzégovine	62,1	12,4	6,6	9,5	65,3	14,3	9,4	12,5
Bulgarie	61,0	12,4	6,3	9,4	65,8	15,2	9,2	12,2
Croatie	60,8	11,4	9,0	12,9	67,1	15,2	10,6	13,6
Danemark	68,9	15,7	5,3	7,2	70,1	16,5	8,4	10,7
Espagne	68,7	15,8	6,6	8,8	72,5	18,3	9,8	11,9
Estonie	56,2	10,0	9,3	14,2	65,4	14,8	11,0	14,4
Fédération de Russie	50,3	8,2	9,1	15,3	60,6	12,2	11,4	15,8
Finlande	66,1	14,8	7,6	10,3	71,5	17,9	9,5	11,7
France	68,5	16,6	6,7	8,9	72,9	19,4	10,2	12,2
Géorgie	56,1	9,5	9,6	14,6	60,2	11,1	11,6	16,1
Grèce	69,7	16,0	5,7	7,6	72,3	17,6	8,5	10,5
Hongrie	55,3	9,4	11,0	16,5	64,5	13,8	10,7	14,2
Irlande	67,8	14,3	6,3	8,5	70,9	16,9	8,8	11,0
Italie	69,5	16,3	6,4	8,5	72,8	18,8	9,6	11,6
Lettonie	51,4	9,1	12,8	19,9	63,9	14,4	11,6	15,3
Lituanie	53,6	10,1	13,3	19,8	63,2	14,2	14,0	18,2
Macédoine	63,9	12,5	6,3	9,0	65,9	14,3	8,9	12,0
Moldova	55,4	10,2	7,7	12,3	61,5	12,5	8,9	12,7
Norvège	68,8	15,8	6,9	9,2	72,3	18,2	9,1	11,2
Pays-Bas	68,2	15,2	7,3	9,6	71,2	17,8	9,7	12,0
Pologne	59,3	10,9	10,0	14,4	64,3	13,8	13,4	17,2
Portugal	63,9	13,6	7,8	10,9	68,6	16,0	10,7	13,5
République slovaque	59,6	10,7	9,7	14,0	65,2	14,0	12,3	15,9
République tchèque	62,9	13,0	8,6	12,0	68,3	15,8	9,9	12,6
Roumanie	59,5	12,1	6,8	10,2	64,0	14,4	9,5	12,9
Royaume-Uni	68,3	15,3	6,5	8,7	71,4	17,4	8,5	10,6
Slovénie	64,5	13,6	7,4	10,3	69,3	16,7	10,2	12,8
Suède	70,1	16,8	7,2	9,3	72,7	18,7	9,2	11,3
Suisse	70,4	17,0	6,2	8,1	73,7	19,7	8,8	10,7
Turquie	56,8	11,2	10,0	14,9	60,5	13,4	12,0	16,5
Ukraine	52,3	8,1	10,3	16,4	61,3	11,8	12,0	16,4
Yougoslavie	63,3	13,0	6,5	9,3	65,4	14,6	9,3	12,5

Source: tableau réalisé à partir des données de l'OMS (2001).

Annexe 2.1. – Proportion de la population âgée de 65 ans et plus au sein de la population totale et son évolution absolue, 2000-2050

Pays	Proportion de la population 65 + (%)				Evolution absolue (pour cent points)			
	2000	2015	2030	2050	2000-2015	2015-2030	2030-2050	
Albanie	5,6	8,1	13,1	18,4	2,5	5,1	5,3	
Allemagne	16,2	21,0	27,7	31,0	4,7	6,7	3,3	
Arménie	9,4	10,3	19,2	29,3	0,9	8,9	10,1	
Autriche	15,5	20,0	27,9	34,0	4,5	7,9	6,1	
Azerbaïdjan	5,9	8,1	15,1	23,7	2,1	7,0	8,6	
Bélarus	13,5	14,0	20,4	26,9	0,5	6,4	6,5	
Belgique	16,7	19,9	26,0	29,0	3,1	6,1	3,1	
Bosnie-Herzégovine ¹	9,9	13,6	22,7	29,1	3,7	9,1	6,4	
Bulgarie	16,3	17,9	21,9	30,1	1,6	4,0	8,2	
Chypre	11,4	14,8	19,6	23,2	3,4	4,8	3,6	
Croatie	12,5	16,9	21,4	24,3	4,4	4,4	3,0	
Danemark	14,8	19,5	24,2	25,9	4,7	4,7	1,7	
Espagne	16,9	19,8	26,5	37,6	2,9	6,7	11,1	
Estonie	15,2	17,0	21,2	26,9	1,8	4,2	5,7	
Fédération de Russie	12,6	13,8	20,9	27,7	1,2	7,1	6,7	
Finlande	15,0	20,7	26,7	27,9	5,7	6,0	1,2	
France	16,1	18,6	23,8	26,7	2,5	5,3	2,9	
Géorgie	13,6	15,0	21,0	27,5	1,4	6,0	6,5	
Grèce	17,3	21,2	26,2	34,1	3,9	5,0	7,9	
Hongrie	14,7	17,4	21,7	29,0	2,8	4,3	7,3	
Italie	18,2	22,4	28,6	35,9	4,2	6,2	7,3	
Islande	11,6	14,1	20,0	23,4	2,5	5,9	3,4	

Irlande	11,2	13,1	16,9	21,9	1,9	3,8	5,1
Lettonie	15,2	17,9	22,3	28,2	2,7	4,4	5,8
Lituanie	13,6	16,6	22,3	28,9	3,0	5,7	6,6
Luxembourg	14,3	16,1	19,5	19,7	1,8	3,4	0,2
Macédoine	10,0	12,9	18,5	26,1	2,9	5,6	7,6
Malte	12,3	18,0	23,5	27,0	5,7	5,5	3,5
Moldova	9,4	10,2	16,5	23,5	0,8	6,3	7,0
Norvège	15,1	18,2	23,5	26,2	3,1	5,4	2,6
Pays-Bas	13,6	17,8	24,2	26,5	4,2	6,4	2,3
Pologne	12,3	14,8	21,4	27,9	2,5	6,7	6,5
Portugal	15,6	18,0	22,5	29,8	2,5	4,5	7,3
République slovaque	11,5	13,7	20,2	28,9	2,3	6,5	8,6
République tchèque	13,9	18,7	24,4	32,7	4,9	5,6	8,3
Roumanie	13,5	14,6	17,7	26,0	1,1	3,1	8,3
Royaume-Uni	15,6	18,9	24,3	27,3	3,3	5,5	3,0
Slovénie	14,1	18,5	26,9	34,8	4,4	8,4	7,9
Suède	17,2	22,3	27,0	30,3	5,1	4,7	3,3
Suisse	15,4	22,1	30,2	31,9	6,7	8,1	1,7
Turquie	5,6	7,2	11,1	17,9	1,6	3,9	6,9
Ukraine ²	14,0	15,7	21,1	28,7	1,7	5,5	7,6
Yougoslavie	13,6	15,1	19,3	25,0	1,5	4,2	5,7
Europe	13,9	16,4	22,1	27,6	2,5	5,7	5,5

¹ données en 2000 tirées de: Nations Unies, 2001a; 2. données en 2000 tirées de: Conseil de l'Europe, 2002.
Source: Conseil de l'Europe, 2001; Nations Unies, 2001a.

Annexe 2.2. – Hypothèses de fécondité, mortalité et mouvement migratoire selon les projections établies par les Nations Unies sur la base de la variante moyenne

Pays	Indicateur conjoncturel de fécondité			Espérance de vie à la naissance – hommes			Espérance de vie à la naissance – femmes		
	2000 ¹	2025-2030	2045-2050	2000 ¹	2025-2030	2045-2050	2000 ¹	2025-2030	2045-2050
Albanie	2,10	2,10	2,10	71,7	74,9	77,2	76,4	80,7	82,7
Allemagne	1,36	1,45	1,61	74,7	78,8	80,7	80,7	84,2	86,2
Arménie	1,11	1,40	1,70	73,2	74,0	76,6	77,6	79,6	81,9
Autriche	1,34	1,42	1,65	75,4	78,8	80,8	81,2	84,6	86,6
Azerbaïdjan	1,71	1,65	1,90	68,5	73,3	76,2	74,1	79,2	81,8
Bélarus	1,31	1,59	1,86	63,4	70,8	74,4	74,6	78,6	81,2
Belgique	1,66	1,63	1,82	74,4	79,1	81,1	80,8	84,7	86,7
Bosnie-Herzégovine	1,21	1,50	1,70	70,5	74,4	76,4	75,9	79,5	81,5
Bulgarie	1,26	1,56	1,89	68,5	71,9	75,3	75,1	78,5	81,1
Chypre	1,83	1,90	1,90	75,3	78,3	79,9	80,4	82,9	84,5
Croatie	1,36	1,80	1,90	70,2	74,0	76,6	77,0	80,6	82,6
Danemark	1,77	1,75	1,90	74,5	77,3	79,0	79,3	82,2	83,9
Espagne	1,24	1,37	1,64	75,5	77,8	79,4	82,7	84,3	85,9
Estonie	1,39	1,67	2,00	65,6	71,3	74,7	76,4	79,5	81,5
Fédération de Russie	1,21	1,44	1,75	59,0	68,7	73,1	72,2	77,4	80,5
Finlande	1,73	1,72	1,94	74,2	78,2	79,8	81,0	84,5	86,1
France	1,89	1,87	1,90	74,9	78,6	80,6	82,4	85,3	87,3
Géorgie	1,35	1,60	1,90	73,0	73,7	76,3	76,5	80,4	82,4
Grèce	1,29	1,53	1,85	75,5	78,3	79,9	80,6	83,5	85,1
Hongrie	1,32	1,59	1,97	67,2	73,2	76,1	75,7	80,5	82,5
Irlande	1,89	2,08	2,10	74,2	77,2	78,9	79,2	82,4	84,0
Islande	2,08	1,96	2,10	78,0	79,2	80,8	81,4	83,9	85,5

Italie	1,23	1,41	1,61	75,7	77,9	79,5	81,8	84,0	85,6
Lettonie	1,24	1,63	2,00	65,0	71,2	74,6	76,1	79,3	81,3
Lituanie	1,27	1,63	2,00	67,5	73,2	76,1	77,7	81,1	83,0
Luxembourg	1,79	1,83	1,90	74,9	78,4	80,0	81,3	83,9	85,5
Macédoine	1,88	1,58	1,90	70,5	74,8	77,1	74,8	79,5	81,8
Malte	1,67	1,77	1,84	75,1	80,0	82,0	79,3	84,1	86,1
Moldova	1,30	1,60	1,90	63,9	71,0	74,6	71,2	76,1	79,7
Norvège	1,85	1,86	2,07	76,0	78,8	80,8	81,4	84,7	86,7
Pays-Bas	1,72	1,66	1,81	75,5	78,0	79,6	80,5	83,3	84,9
Pologne	1,34	1,68	2,10	69,7	74,6	76,9	77,9	81,4	83,3
Portugal	1,52	1,62	1,83	72,6	76,0	77,9	79,6	82,4	84,1
République slovaque	1,29	1,49	1,70	69,2	74,0	76,6	77,4	80,4	82,4
République tchèque	1,14	1,57	1,97	71,7	76,6	78,4	78,4	82,8	84,4
Roumanie	1,31	1,69	2,05	67,7	71,6	74,2	74,6	77,7	79,7
Royaume-Uni	1,65	1,75	1,91	75,4	79,0	80,6	80,2	84,0	85,6
Slovénie	1,26	1,47	1,83	72,3	76,8	78,6	79,7	83,4	85,0
Suède	1,54	1,65	2,01	77,4	80,1	82,1	81,7	85,1	87,1
Suisse	1,50	1,53	1,72	76,9	78,3	79,9	82,6	84,4	86,0
Turquie	2,50	2,10	2,10	66,9	73,4	76,0	71,5	78,4	81,3
Ukraine	1,10	1,45	1,70	63,0	70,2	74,0	74,0	77,9	80,8
Yougoslavie	1,67	1,68	1,90	70,1	74,3	76,6	75,0	79,3	81,6

¹ niveau actuel (Conseil de l'Europe, 2001).

Annexe 2.2. – suite

Pays	Taux de migration nette (population pour 1000)		
	2000-2005	2025-2030	2045-2050
Albanie	-6,3	-2,7	-2,6
Allemagne	2,2	2,3	2,5
Arménie	-1,3	-1,4	-1,5
Autriche	0,6	0,7	0,8
Azerbaïdjan	-0,6	-0,5	-0,6
Bélarus	1,0	1,1	1,2
Belgique	1,3	1,3	1,3
Bosnie-Herzégovine ¹	9,8	0,0	0,0
Bulgarie	-2,6	-3,4	-4,3
Chypre	1,9	0,0	0,0
Croatie	0,0	0,0	0,0
Danemark	1,9	1,9	2,0
Espagne	0,8	0,8	0,9
Estonie	-6,8	-6,8	-9,0
Fédération de Russie	0,3	0,4	0,5
Finlande	0,8	0,8	0,8
France	0,7	0,6	0,6
Géorgie	-5,8	-7,0	-9,0
Grèce	1,9	2,0	2,2
Hongrie	-0,4	0,0	0,0
Irlande	2,6	2,1	1,9
Islande	0,0	0,0	0,0
Italie	1,0	1,2	1,4
Lettonie	0,0	0,0	0,0
Lituanie	0,0	0,0	0,0
Luxembourg	8,9	6,8	5,7
Macédoine	0,0	0,0	0,0
Malte	0,0	0,0	0,0
Moldova	-1,9	-2,0	-2,2
Norvège	2,2	2,1	2,0
Pays-Bas	1,9	1,8	1,9
Pologne	-0,5	-0,5	-0,6
Portugal	1,0	1,0	1,1

République slovaque	0,4	0,4	0,4
République tchèque	1,0	1,0	1,2
Roumanie	-0,2	-0,2	-0,3
Royaume-Uni	1,6	1,6	1,6
Slovénie	0,5	0,5	0,6
Suède	1,1	1,2	1,3
Suisse	0,6	0,6	0,7
Turquie	-0,7	-0,6	-0,5
Ukraine	-2,1	-2,6	-3,2
Yougoslavie	-1,9	0,6	0,7

Source: Nations Unies, 2001a.

Annexe 2.3. – Répartition des pays européens selon la proportion des personnes âgées au sein de la population totale

Pourcentage des 65 ans et plus	Année			
	2000	2015	2030	2050
Moins de 10,0	Albanie Turquie Azerbaïdjan Arménie Moldova Bosnie-Herz.	Turquie Albanie Azerbaïdjan	-	-
10,0-14,9	Macédoine Irlande Chypre Rép. slovaque Islande Pologne Malte Croatie Féd. Russie Roumanie Biélarus Pays-Bas Yougoslavie Lituanie Géorgie Rép. tchèque Ukraine ² Slovénie Luxembourg Hongrie Danemark	Moldova Arménie Macédoine Irlande Bosnie-Herz. Rép. slovaque Féd. Russie Biélarus Islande Roumanie Pologne Chypre	Turquie Albanie	11,1 13,1

15,0-19,9	<p>Finlande Norvège Estonie Lettonie Suisse Autriche Portugal Royaume-Uni France Allemagne Bulgarie Belgique Espagne Suède Grèce Italie</p>	<p>15,0 15,1 15,2 15,4 15,5 15,6 16,1 16,2 16,3 16,7 16,9 17,2 17,3 18,2</p>	<p>Géorgie Yougoslavie Ukraine Luxembourg Lituanie Croatie Estonie Hongrie Pays-Bas Bulgarie Lettonie Malte Portugal Norvège Slovénie France Rép. tchèque UK Danemark Espagne Belgique</p>	<p>15,0 15,1 15,7 16,1 16,6 16,9 17,0 17,4 17,8 17,9 17,9 18,0 18,0 18,2 18,5 18,6 18,7 18,9 19,5 19,8 19,9</p>	<p>Azerbaïdjan Moldova Irlande Roumanie Macédoine Arménie Yougoslavie Luxembourg Chypre</p>	<p>15,1 16,5 16,9 17,7 18,5 19,2 19,3 19,5 19,6</p>	<p>Turquie Albanie Luxembourg</p>	<p>17,9 18,4 19,7</p>
20,0-24,9	-	<p>20,0 20,7 21,0 21,2 22,1 22,3 22,4</p>	<p>Autriche Finlande Allemagne Grèce Suisse Suède Italie</p>	<p>20,0 20,7 21,0 21,2 22,1 22,3 22,4</p>	<p>Islande Rép. slovaque Belarus Féd. Russie Géorgie Ukraine Estonie Croatie Pologne Hongrie Bulgarie Lituanie Lettonie Portugal Bosnie-Herz. Malte Norvège France Danemark Pays-Bas Royaume-Uni Rép. tchèque</p>	<p>20,0 20,2 20,4 20,9 21,0 21,1 21,2 21,4 21,4 21,7 21,9 22,3 22,3 22,5 22,7 23,5 23,5 23,8 24,2 24,2 24,3 24,4</p>	<p>Irlande Chypre Islande Moldova Azerbaïdjan Croatie</p>	<p>21,9 23,2 23,4 23,5 23,7 24,3</p>

25,0-29,9	-	-	Belgique Grèce Espagne Finlande Slovénie Suède Allemagne Autriche Italie	26,0 26,2 26,5 26,7 26,9 27,0 27,7 27,9 28,6	Yougoslavie Danemark Roumanie Macédoine Norvège Pays-Bas France Biélorus Estonie Malte Royaume-Uni Géorgie Féd. Russie Finlande Pologne Lettonie Ukraine Rép. slovaque Lituanie Hongrie Belgique Bosnie-Herz. Arménie Portugal	25,0 25,9 26,0 26,1 26,2 26,5 26,7 26,9 26,9 27,0 27,3 27,5 27,7 27,9 27,9 28,2 28,7 28,9 28,9 29,0 29,0 29,0 29,1 29,3 29,8
30,0-34,9	-	-	Suisse	30,2	Bulgarie Suède Allemagne Suisse Rép. tchèque Autriche Grèce Slovénie	30,1 30,3 31,0 31,9 32,7 34,0 34,1 34,8
35,0 et plus	-	-	-	-	Italie Espagne	35,9 37,6

¹ données en 2000 tirées de: Nations Unies, 2001a; ² données en 2000 tirées de: Conseil de l'Europe, 2002.
Source: Conseil de l'Europe, 2001; Nations Unies, 2001a.

Annexe 2.4. – Nombre absolu, indice d'accroissement et taux d'accroissement annuel moyen de la population âgée de 50-64 ans, 2000-2050

Pays	Nombre absolu (en milliers)				Indice d'accroissement (2000=100)			
	2000	2015	2030	2050	2000	2015	2030	2050
Albanie	416	548	658	755	100	132	158	182
Allemagne	15570	18543	16306	14289	100	119	105	92
Arménie	437	797	785	780	100	182	180	179
Autriche	1425	1770	1653	1341	100	124	116	94
Azerbaïdjan	702	1518	1760	2074	100	216	251	296
Bélarus	1545	2099	1926	1793	100	136	125	116
Belgique	1714	2226	2037	1862	100	130	119	109
Bosnie-Herzégovine ¹	588	1005	906	748	100	171	154	127
Bulgarie	1527	1438	1422	968	100	94	93	63
Chypre	117	158	160	173	100	135	137	148
Croatie	833	966	881	776	100	116	106	93
Danemark	1015	1112	1097	1007	100	110	108	99
Espagne	6411	8152	9454	5777	100	127	147	90
Estonie	242	244	217	156	100	101	90	64
Fédération de Russie	23148	30324	26046	23233	100	131	113	100
Finlande	995	1116	950	921	100	112	95	93
France	9677	12325	11825	10874	100	127	122	112
Géorgie	572	974	859	696	100	170	150	122
Grèce	1852	2161	2387	1675	100	117	129	90
Hongrie	1765	1880	2052	1555	100	107	116	88
Irlande	541	748	915	868	100	138	169	161
Islande	39	58	59	62	100	149	152	160

Italie	10736	12018	12468	8265	100	112	116	77
Lettonie	426	468	442	377	100	110	104	88
Lituanie	591	722	725	653	100	122	123	110
Luxembourg	73	101	102	128	100	139	140	176
Macédoine	299	403	438	432	100	135	146	144
Malte	69	82	77	75	100	119	112	109
Moldova	476	819	773	803	100	172	162	169
Norvège	745	944	952	938	100	127	128	126
Pays-Bas	2799	3567	3401	3133	100	127	121	112
Pologne	5929	8364	7639	6690	100	141	129	113
Portugal	1734	1968	2295	1655	100	114	132	95
République slovaque	812	1116	1179	998	100	137	145	123
République tchèque	1922	2060	2328	1678	100	107	121	87
Roumanie	3634	3958	4937	3644	100	109	136	100
Royaume-Uni	10193	12442	12077	11640	100	122	118	114
Slovénie	342	443	422	306	100	129	123	89
Suède	1676	1757	1705	1640	100	105	102	98
Suisse	1290	1643	1306	1164	100	127	101	90
Turquie	6612	10984	16010	18008	100	166	242	272
Ukraine ²	8593	9306	8395	6907	100	108	98	80
Yougoslavie	1709	2039	2047	1892	100	119	120	111
Europe	131789	165366	164073	143409	100	125	124	109

Annexe 2.4. – suite

Pays	Taux d'accroissement annuel moyen (%)		
	2000-2015	2015-2030	2030-2050
Albanie	1,84	1,22	0,69
Allemagne	1,16	-0,86	-0,66
Arménie	4,01	-0,10	-0,03
Autriche	1,45	-0,46	-1,05
Azerbaïdjan	5,15	0,99	0,82
Bélarus	2,04	-0,57	-0,36
Belgique	1,74	-0,59	-0,45
Bosnie-Herzégovine ¹	3,57	-0,69	-0,96
Bulgarie	-0,40	-0,07	-1,92
Chypre	2,01	0,08	0,39
Croatie	0,99	-0,61	-0,63
Danemark	0,61	-0,09	-0,43
Espagne	1,60	0,99	-2,46
Estonie	0,05	-0,78	-1,65
Fédération de Russie	1,80	-1,01	-0,57
Finlande	0,76	-1,07	-0,16
France	1,61	-0,28	-0,42
Géorgie	3,55	-0,84	-1,05
Grèce	1,03	0,66	-1,77
Hongrie	0,42	0,58	-1,39
Irlande	2,16	1,34	-0,26
Islande	2,67	0,11	0,25
Italie	0,75	0,25	-2,06
Lettonie	0,62	-0,38	-0,80
Lituanie	1,33	0,03	-0,52
Luxembourg	2,20	0,07	1,14
Macédoine	1,99	0,56	-0,07
Malte	1,16	-0,42	-0,13
Moldova	3,61	-0,39	0,19
Norvège	1,58	0,06	-0,07
Pays-Bas	1,62	-0,32	-0,41
Pologne	2,29	-0,60	-0,66
Portugal	0,84	1,02	-1,63

Vieillesse active en Europe

République slovaque	2,12	0,37	-0,83
République tchèque	0,46	0,82	-1,64
Roumanie	0,57	1,47	-1,52
Royaume-Uni	1,33	-0,20	-0,18
Slovénie	1,72	-0,32	-1,61
Suède	0,32	-0,20	-0,19
Suisse	1,61	-1,53	-0,58
Turquie	3,38	2,51	0,59
Ukraine ²	0,53	-0,69	-0,98
Yougoslavie	1,18	0,03	-0,39
Europe	1,51	-0,05	-0,67

¹ données en 2000 tirées de: Nations Unies, 2001a; ² données en 2000 tirées de: Conseil de l'Europe, 2002.

Source: Conseil de l'Europe, 2001; Nations Unies, 2001a.

Annexe 2.5. – Nombre absolu, indice d'accroissement et taux d'accroissement annuel moyen de la population âgée de 65-79 ans, 2000-2050

Pays	Nombre absolu (en milliers)					Indice d'accroissement (2000=100)				
	2000	2015	2030	2050		2000	2015	2030	2050	
Albanie	167	235	421	534		100	141	253	320	
Allemagne	10416	12447	15610	12594		100	119	150	121	
Arménie	307	308	601	682		100	100	196	222	
Autriche	965	1154	1499	1257		100	120	155	130	
Azerbaïdjan	421	517	1161	1489		100	123	276	354	
Bélarus	1155	1023	1520	1629		100	89	132	141	
Belgique	1359	1429	1887	1677		100	105	139	123	
Bosnie-Herzégovine ¹	351	458	759	700		100	130	216	199	
Bulgarie	1148	971	991	1029		100	85	86	90	
Chypre	68	99	132	142		100	145	194	209	
Croatie	437	588	732	697		100	135	168	159	
Danemark	578	810	914	823		100	140	158	142	
Espagne	5266	5375	6964	7591		100	102	132	144	
Estonie	172	153	162	148		100	89	94	86	
Fédération de Russie	15428	14320	20794	21299		100	93	135	138	
Finlande	600	814	941	811		100	136	157	135	
France	7240	8037	10536	10086		100	111	146	139	
Géorgie	456	523	685	617		100	115	150	135	
Grèce	1446	1572	1858	2001		100	109	128	138	
Hongrie	1222	1244	1384	1593		100	102	113	130	
Irlande	327	449	621	858		100	137	190	262	
Islande	25	31	49	51		100	124	195	203	

Italie	8168	8842	10197	9370	100	108	125	115
Lettonie	299	295	329	349	100	99	110	117
Lituanie	411	430	558	582	100	105	136	142
Luxembourg	49	61	88	90	100	124	178	183
Macédoine	179	216	305	364	100	121	171	204
Malte	38	58	69	70	100	153	183	185
Moldova	300	350	555	655	100	117	185	218
Norvège	482	628	811	774	100	130	168	161
Pays-Bas	1658	2245	2945	2586	100	135	178	156
Pologne	3966	4277	6104	6829	100	108	154	172
Portugal	1292	1348	1625	1861	100	104	126	144
République slovaque	515	582	838	1004	100	113	163	195
République tchèque	1173	1473	1654	1955	100	126	141	167
Roumanie	2609	2458	2825	3612	100	94	108	138
Royaume-Uni	6910	8429	10611	9751	100	122	154	141
Slovénie	234	266	361	350	100	113	154	149
Suède	1078	1421	1520	1412	100	132	141	131
Suisse	818	1143	1399	1008	100	140	171	123
Turquie	3239	4677	8383	13979	100	144	259	432
Ukraine ²	5755	5336	6357	6353	100	93	110	110
Yougoslavie	1267	1195	1495	1665	100	94	118	131
Europe	89993	98287	129250	132927	100	109	144	148

Annexe 2.5. – suite

Pays	Taux d'accroissement annuel moyen (%)		
	2000-2015	2015-2030	2030-2050
Albanie	2,29	3,89	1,19
Allemagne	1,19	1,51	-1,07
Arménie	0,03	4,46	0,63
Autriche	1,19	1,74	-0,88
Azerbaïdjan	1,37	5,39	1,24
Bélarus	-0,81	2,64	0,35
Belgique	0,34	1,85	-0,59
Bosnie-Herzégovine ¹	1,77	3,37	-0,40
Bulgarie	-1,12	0,14	0,19
Chypre	2,49	1,92	0,37
Croatie	1,98	1,46	-0,24
Danemark	2,25	0,81	-0,52
Espagne	0,14	1,73	0,43
Estonie	-0,77	0,38	-0,45
Fédération de Russie	-0,50	2,49	0,12
Finlande	2,03	0,97	-0,74
France	0,70	1,80	-0,22
Géorgie	0,91	1,80	-0,52
Grèce	0,56	1,11	0,37
Hongrie	0,12	0,71	0,70
Irlande	2,11	2,16	1,62
Islande	1,41	3,05	0,20
Italie	0,53	0,95	-0,42
Lettonie	-0,08	0,73	0,30
Lituanie	0,30	1,74	0,21
Luxembourg	1,42	2,44	0,11
Macédoine	1,26	2,30	0,88
Malte	2,85	1,16	0,07
Moldova	1,03	3,07	0,83
Norvège	1,77	1,70	-0,23
Pays-Bas	2,02	1,81	-0,65
Pologne	0,50	2,37	0,56
Portugal	0,28	1,25	0,68

Vieillessement actif en Europe

République slovaque	0,81	2,43	0,90
République tchèque	1,52	0,77	0,84
Roumanie	-0,40	0,93	1,23
Royaume-Uni	1,32	1,53	-0,42
Slovénie	0,84	2,04	-0,15
Suède	1,84	0,45	-0,37
Suisse	2,23	1,35	-1,64
Turquie	2,45	3,89	2,56
Ukraine ²	-0,50	1,17	0,00
Yougoslavie	-0,39	1,49	0,54
Europe	0,59	1,83	0,14

¹ données en 2000 tirées de: Nations Unies, 2001a; ² données en 2000 tirées de: Conseil de l'Europe, 2002.

Source: Conseil de l'Europe, 2001; Nations Unies, 2001a.

Annexe 2.6. – Nombre absolu, indice d'accroissement et taux d'accroissement annuel moyen de la population âgée de 80 ans et plus, 2000-2050

Pays	Nombre absolu (en milliers)				Indice d'accroissement (2000=100)			
	2000	2015	2030	2050	2000	2015	2030	2050
Albanie	23	42	72	184	100	179	307	784
Allemagne	2935	4476	5909	9332	100	153	201	318
Arménie	50	84	102	241	100	169	205	485
Autriche	295	417	579	937	100	142	197	318
Azerbaïdjan	60	188	217	621	100	315	364	1042
Bélarus	192	328	348	604	100	171	181	314
Belgique	356	611	745	1106	100	171	209	310
Bosnie-Herzégovine ¹	43	124	164	307	100	288	381	714
Bulgarie	183	250	278	334	100	137	152	183
Chypre	19	28	44	75	100	150	235	401
Croatie	111	194	220	319	100	175	198	287
Danemark	214	235	378	492	100	110	177	230
Espagne	1527	2365	2691	4180	100	155	176	274
Estonie	36	49	49	54	100	136	136	150
Fédération de Russie	2860	4081	4642	7572	100	143	162	265
Finlande	177	259	416	497	100	146	235	281
France	2278	3469	4473	6443	100	152	196	283
Géorgie	78	193	186	268	100	249	240	345
Grèce	373	647	753	1063	100	173	202	285
Hongrie	246	369	468	576	100	150	190	234
Irlande	96	127	201	319	100	132	209	331
Islande	8	10	16	26	100	125	200	325

Italie	2388	3546	4317	6039	100	148	181	253
Lettonie	62	104	111	142	100	168	179	230
Lituanie	92	157	186	281	100	171	202	306
Luxembourg	14	21	30	48	100	151	216	345
Macédoine	24	52	74	130	100	219	312	548
Malte	9	16	29	38	100	172	312	409
Moldova	42	73	101	187	100	174	241	447
Norvège	197	221	332	504	100	112	169	256
Pays-Bas	517	681	1066	1608	100	132	206	311
Pologne	780	1344	1739	2482	100	172	223	318
Portugal	303	461	561	824	100	152	185	272
République slovaque	104	162	219	345	100	155	210	331
République tchèque	250	407	665	800	100	163	266	320
Roumanie	408	669	735	1100	100	164	180	270
Royaume-Uni	2407	3003	4314	6345	100	125	179	264
Slovénie	47	90	122	181	100	191	260	385
Suède	453	504	757	949	100	111	167	210
Suisse	291	398	583	781	100	137	200	268
Turquie	467	1009	1576	3751	100	216	337	803
Ukraine ²	1093	1449	1586	2253	100	133	145	206
Yougoslavie	181	364	409	592	100	201	226	327
Europe	22286	33277	42463	64930	100	149	191	292

Annexe 2.6. – suite

Pays	Taux d'accroissement annuel moyen (%)		
	2000-2015	2015-2030	2030-2050
Albanie	3,88	3,59	4,69
Allemagne	2,81	1,85	2,28
Arménie	3,51	1,29	4,30
Autriche	2,32	2,19	2,41
Azerbaïdjan	7,66	0,96	5,26
Bélarus	3,56	0,39	2,76
Belgique	3,59	1,32	1,98
Bosnie-Herzégovine ¹	7,06	1,86	3,13
Bulgarie	2,08	0,71	0,92
Croatie	3,72	0,84	1,86
Chypre	2,69	3,01	2,67
Danemark	0,64	3,17	1,32
Espagne	2,92	0,86	2,20
Estonie	2,07	0,00	0,49
Fédération de Russie	2,37	0,86	2,45
Finlande	2,53	3,16	0,89
France	2,80	1,69	1,82
Géorgie	6,07	-0,25	1,83
Grèce	3,67	1,01	1,72
Hongrie	2,71	1,58	1,04
Irlande	1,85	3,06	2,31
Islande	1,49	3,13	2,43
Italie	2,63	1,31	1,68
Lettonie	3,46	0,43	1,23
Lituanie	3,57	1,13	2,06
Luxembourg	2,75	2,38	2,35
Macédoine	5,23	2,35	2,82
Malte	3,62	3,96	1,35
Moldova	3,71	2,16	3,08
Norvège	0,77	2,71	2,09
Pays-Bas	1,84	2,99	2,06
Pologne	3,63	1,72	1,78
Portugal	2,80	1,31	1,92

Vieillesse active en Europe

République slovaque	2,94	2,01	2,27
République tchèque	3,26	3,27	0,92
Roumanie	3,29	0,63	2,02
Royaume-Uni	1,48	2,42	1,93
Slovénie	4,33	2,03	1,97
Suède	0,72	2,71	1,13
Suisse	2,08	2,54	1,46
Turquie	5,13	2,97	4,34
Ukraine ²	1,88	0,60	1,76
Yougoslavie	4,65	0,78	1,85
Europe	2,68	1,63	2,12

¹ données en 2000 tirées de: Nations Unies, 2001a; ² données en 2000 tirées de: Conseil de l'Europe, 2002.

Source: Conseil de l'Europe, 2001; Nations Unies, 2001b.

**Annexe 2.7. – Rapport de masculinité de la population âgée de 50 ans et plus, par groupes d'âges, 2000-2050
(hommes pour 100 femmes)**

Pays	50-64				65-79			
	2000	2015	2030	2050	2000	2015	2030	2050
	Albanie	107	103	104	105	81	91	90
Allemagne	99	102	104	106	70	84	91	94
Arménie	82	83	95	101	75	67	71	86
Autriche	97	101	101	103	70	84	90	92
Azerbaïdjan	88	85	78	101	78	72	74	88
Bélarus	80	85	86	95	53	55	62	73
Belgique	98	100	101	103	77	86	90	93
Bosnie-Herzégovine ¹	90	96	100	102	74	77	83	88
Bulgarie	90	88	94	98	76	71	71	81
Chypre	97	98	103	101	81	87	89	95
Croatie	88	97	96	98	58	75	80	85
Danemark	100	101	101	102	82	90	91	91
Fédération de Russie	78	80	86	92	50	55	60	70
Espagne	95	96	99	101	79	81	85	88
Estonie	78	82	92	95	54	58	65	76
Finlande	98	98	99	100	72	84	86	89
France	97	94	98	101	77	84	83	89
Géorgie	80	84	95	99	62	68	72	85
Grèce	95	96	99	102	83	84	85	90
Hongrie	84	88	96	99	63	64	69	81
Irlande	101	95	100	103	84	88	84	91
Islande	103	100	97	100	89	94	88	89

Italie	95	97	99	102	77	81	85	88
Lettonie	78	85	93	97	51	59	62	78
Lituanie	79	86	91	96	56	61	70	79
Luxembourg	102	98	96	100	75	91	87	88
Macédoine	93	100	100	103	82	80	85	90
Malte	95	105	103	108	75	87	92	100
Moldova	80	82	91	98	63	65	70	81
Norvège	102	102	101	103	82	89	90	91
Pays-Bas	102	101	102	102	80	89	89	91
Pologne	89	99	97	100	66	70	74	84
Portugal	90	91	105	101	74	74	78	86
République slovaque	87	92	97	100	64	68	75	83
République tchèque	93	96	100	101	68	76	81	87
Roumanie	89	90	94	98	74	73	74	80
Royaume-Uni	98	99	102	103	82	87	90	93
Slovénie	97	97	98	101	63	80	83	88
Suède	101	102	102	103	83	92	93	94
Suisse	98	104	101	101	77	88	93	91
Turquie	98	99	100	100	88	85	86	88
Ukraine ²	77	80	88	95	54	56	62	74
Yougoslavie	94	97	100	103	78	79	82	88
Europe	91	93	96	100	69	75	79	84

Annexe 2.7. – suite

Pays	80+			
	2000	2015	2030	2050
Albanie	53	40	41	48
Allemagne	36	48	56	64
Arménie	54	53	50	51
Autriche	40	49	59	64
Azerbaïdjan	35	53	49	54
Bélarus	29	31	33	38
Belgique	42	51	59	63
Bosnie-Herzégovine ¹	48	53	50	54
Bulgarie	63	49	42	42
Chypre	68	56	63	79
Croatie	48	41	45	51
Danemark	50	54	61	61
Espagne	51	53	55	58
Estonie	30	32	32	35
Fédération de Russie	26	32	34	37
Finlande	37	46	56	55
France	46	49	56	55
Géorgie	69	48	48	52
Grèce	70	65	63	63
Hongrie	43	37	36	43
Irlande	54	55	57	56
Islande	60	67	78	63
Italie	48	50	54	58
Lettonie	30	22	26	35
Lituanie	41	38	41	50
Luxembourg	39	40	58	55
Macédoine	74	53	48	53
Malte	60	45	61	65
Moldova	44	46	49	51
Norvège	50	51	60	59
Pays-Bas	44	51	59	61
Pologne	44	41	42	47
Portugal	51	44	44	50

Vieillesse active en Europe

République slovaque	48	43	43	50
République tchèque	43	40	47	53
Roumanie	55	58	51	50
Royaume-Uni	47	55	60	63
Slovénie	38	38	47	51
Suède	54	56	63	64
Suisse	49	52	60	62
Turquie	72	71	62	54
Ukraine ²	28	37	37	40
Yougoslavie	74	62	57	57
Europe	42	47	51	54

¹ données en 2000 tirées de: Nations Unies, 2001b; ² données en 2000 tirées de: Conseil de l'Europe, 2002.

Source: Conseil de l'Europe, 2001; Nations Unies, 2001b.

Annexe 2.8. – Les rapports de dépendance et leur évolution en pourcentage, 2000-2050

Pays	Dépendance des jeunes							
	2000	2015	2030	2050	Evolution pour cent			2030-2050
					2000-2015	2015-2030	2030-2050	
Albanie	52	33	32	30	-37	-1	-6	
Allemagne	23	18	21	22	-21	14	6	
Arménie	34	19	18	21	-45	-2	15	
Autriche	25	17	20	21	-30	15	7	
Azerbaïdjan	46	23	24	25	-49	3	3	
Bélarus	27	20	21	25	-26	3	21	
Belgique	27	21	24	25	-22	13	6	
Bosnie-Herzégovine ¹	27	19	20	22	-27	2	14	
Bulgarie	23	17	18	25	-24	6	33	
Chypre	33	29	28	28	-10	-3	-2	
Croatie	29	25	26	27	-13	1	7	
Danemark	28	23	25	26	-17	10	1	
Fédération de Russie	25	19	19	23	-26	1	22	
Espagne	21	19	17	22	-14	-7	31	
Estonie	26	20	21	27	-25	6	29	
Finlande	27	22	26	26	-19	17	3	
France	29	27	27	28	-6	0	3	
Géorgie	31	21	22	25	-32	3	14	
Grèce	22	19	20	25	-14	1	27	
Hongrie	25	19	20	25	-22	6	25	
Irlande	33	34	29	32	3	-12	10	
Islande	36	28	29	29	-22	6	0	

Italie	21	18	18	22	-14	-1	19
Lettonie	26	18	20	26	-30	12	31
Lituanie	28	18	21	26	-35	15	22
Luxembourg	29	26	28	28	-10	10	-1
Macédoine	32	21	22	24	-35	5	7
Malte	29	26	27	26	-11	1	-1
Moldova	36	23	22	25	-36	-2	12
Norvège	31	24	27	28	-22	13	2
Pays-Bas	27	22	24	25	-21	11	3
Pologne	27	21	22	28	-25	8	26
Portugal	24	23	21	26	-6	-6	20
République slovaque	28	21	20	23	-24	-5	14
République tchèque	23	19	19	25	-20	2	33
Roumanie	26	22	21	27	-18	-4	31
Royaume-Uni	29	23	26	26	-21	12	1
Slovénie	22	17	18	24	-24	7	29
Suède	29	19	24	25	-34	27	5
Suisse	26	18	23	23	-28	22	0
Turquie	46	35	33	31	-23	-7	-5
Ukraine ²	25	18	19	22	-28	4	19
Yougoslavie	30	23	23	25	-24	1	9

Annexe 2.8. – suite

Pays	Dépendance des personnes âgées									
	2000	2015	2030	2050	Evolution pour cent					
					2000-2015	2015-2030	2030-2050	2000-2050	2015-2050	
Albanie	9	12	20	29	29	72	47			
Allemagne	24	31	46	55	31	47	18			
Arménie	14	14	28	50	-2	107	78			
Autriche	23	29	46	62	28	58	35			
Azerbaïdjan	9	11	22	39	17	103	76			
Bélarus	20	19	31	46	-1	59	49			
Belgique	25	30	43	51	18	45	18			
Bosnie-Herzégovine ¹	14	19	35	50	35	87	43			
Bulgarie	24	26	33	54	7	30	61			
Chypre	17	22	31	39	29	40	23			
Croatie	18	26	34	41	38	34	20			
Danemark	22	30	40	44	34	34	10			
Fédération de Russie	18	19	32	47	5	66	49			
Espagne	25	29	42	74	18	44	75			
Estonie	23	24	33	47	8	33	44			
Finlande	22	32	46	49	42	44	7			
France	25	29	40	47	17	37	17			
Géorgie	21	21	32	47	3	51	47			
Grèce	26	32	43	65	26	33	52			
Hongrie	21	25	33	51	17	33	53			
Irlande	17	20	26	37	20	31	42			
Islande	18	21	32	40	18	54	22			

Italie	27	34	47	68	26	38	44
Lettonie	23	26	35	50	14	34	43
Lituanie	20	24	35	51	16	47	47
Luxembourg	21	24	31	31	12	29	1
Macédoine	15	18	28	44	22	54	58
Malte	18	28	39	47	53	40	20
Moldova	14	14	24	39	-1	74	59
Norvège	23	28	39	45	19	42	16
Pays-Bas	20	26	40	45	32	50	13
Pologne	18	21	33	50	17	59	48
Portugal	23	27	35	53	18	30	52
République slovaque	17	19	30	50	16	58	64
République tchèque	20	27	38	61	38	40	58
Roumanie	20	21	26	45	6	25	72
Royaume-Uni	24	29	40	47	20	41	17
Slovénie	20	27	44	66	32	64	51
Suède	27	34	46	55	28	35	19
Suisse	23	34	53	57	47	58	8
Turquie	9	10	17	29	20	58	74
Ukraine ²	20	22	32	49	8	45	55
Yougoslavie	21	22	29	42	7	34	42

Annexe 2.8. – suite

Pays	Dépendance globale						
	2000	2015	2030	2050	Evolution pour cent		
					2000-2015	2015-2030	2030-2050
Albanie	61	44	52	60	-27	18	14
Allemagne	47	49	67	77	5	35	14
Arménie	48	32	46	71	-33	44	54
Autriche	47	47	66	84	-2	42	26
Azerbaïdjan	56	34	46	64	-38	35	38
Bélarus	47	39	52	71	-15	31	38
Belgique	52	51	67	76	-2	31	14
Bosnie-Herzégovine ¹	40	38	55	73	-6	44	33
Bulgarie	47	43	52	78	-8	20	51
Chypre	50	52	60	66	3	16	11
Croatie	48	51	60	68	7	17	14
Danemark	50	53	65	70	6	24	6
Espagne	46	48	59	96	4	24	62
Estonie	49	44	54	74	-10	21	38
Fédération de Russie	43	38	50	70	-13	34	39
Finlande	49	54	71	75	9	33	5
France	54	56	67	75	5	19	11
Géorgie	52	42	54	72	-18	27	34
Grèce	48	51	62	89	7	21	44
Hongrie	46	44	54	77	-4	21	43
Irlande	49	54	56	70	9	4	25
Islande	54	49	62	69	-9	26	12

Italie	48	53	66	90	9	25	37
Lettonie	48	44	55	76	-9	25	39
Lituanie	49	42	56	77	-14	33	38
Luxembourg	50	50	60	60	0	20	0
Macédoine	47	39	50	67	-17	28	35
Malte	48	54	65	73	13	21	12
Moldova	50	37	47	64	-26	27	36
Norvège	54	52	66	73	-5	29	10
Pays-Bas	48	48	64	70	1	32	10
Pologne	45	42	56	77	-8	34	39
Portugal	47	50	57	79	5	14	40
République slovaque	44	40	50	73	-9	25	44
République tchèque	43	46	57	86	7	24	50
Roumanie	46	42	47	72	-8	10	54
Royaume-Uni	53	52	66	73	-2	28	11
Slovénie	43	44	62	89	3	41	45
Suède	55	53	70	80	-4	32	14
Suisse	49	52	76	80	7	45	6
Turquie	55	46	49	60	-16	8	22
Ukraine ²	45	40	50	71	-12	26	42
Yougoslavie	51	45	53	67	-12	17	28

Dépendance des jeunes: population âgée de 0-14 ans pour 100 personnes de la population des 15-64 ans.
 Dépendance des personnes âgées: population âgée de 65 ans et plus pour 100 personnes de la population des 15-64 ans.
 Dépendance globale: population âgée de 0-14 ans et de 65 ans et plus pour 100 personnes de la population des 15-64 ans.
¹ données en 2000 tirées de: Nations Unies, 2001b; ² données en 2000 tirées de: Conseil de l'Europe, 2002.
 Source: Conseil de l'Europe, 2001; Nations Unies, 2001a.

Annexe 2.9. – Indice de vieillissement et son évolution absolue, 2000-2050

Pays	2000	2015	2030	2050	Evolution absolue		
					2000-2015	2015-2030	2030-2050
Albanie	17	36	62	97	18	26	35
Allemagne	104	173	223	250	69	50	27
Arménie	41	73	155	240	33	82	85
Autriche	93	170	235	294	77	65	60
Azerbaïdjan	20	46	91	157	26	45	65
Bélarus	74	98	150	184	24	53	34
Belgique	95	143	183	204	48	40	22
Bosnie-Herzégovine ¹	52	97	180	225	45	82	45
Bulgarie	105	147	180	218	42	33	38
Chypre	53	77	111	139	24	33	28
Croatie	63	100	133	149	37	33	16
Danemark	80	128	157	171	49	29	14
Fédération de Russie	72	101	167	205	30	65	38
Espagne	115	158	246	330	43	88	84
Estonie	86	124	155	173	38	31	18
Finlande	83	146	179	185	63	33	6
France	86	107	147	167	21	40	20
Géorgie	67	102	149	191	35	47	43
Grèce	114	166	217	260	53	51	42
Hongrie	87	131	164	201	44	33	37
Irlande	51	60	89	115	9	29	26
Islande	50	75	110	134	26	35	24

Italie	127	186	260	313	59	74	53
Lettonie	88	143	172	187	55	29	16
Lituanie	71	128	164	197	57	36	33
Luxembourg	75	93	109	112	18	16	3
Macédoine	45	85	125	184	40	40	59
Malte	62	106	146	177	44	41	31
Moldova	39	61	108	154	22	47	46
Norvège	75	115	144	163	40	29	19
Pays-Bas	73	121	164	180	48	43	16
Pologne	65	101	150	177	36	49	27
Portugal	94	118	164	207	24	46	43
République slovaque	60	92	153	219	32	61	66
République tchèque	85	147	203	241	61	56	38
Roumanie	75	96	125	164	21	29	39
Royaume-Uni	83	125	158	182	42	33	24
Slovénie	90	155	238	279	65	83	42
Suède	94	180	190	215	87	10	25
Suisse	89	182	235	255	93	53	19
Turquie	19	30	50	92	11	21	41
Ukraine ²	81	122	171	222	41	49	51
Yougoslavie	68	95	127	165	28	32	38
Europe	75	109	153	187	35	43	35

Indice de vieillissement: population âgée de 65 ans et plus pour 100 personnes de la population des 0-14 ans.
¹ données en 2000 tirées de: Nations Unies, 2001b; ² données en 2000 tirées de: Conseil de l'Europe, 2002.
 Source: Conseil de l'Europe, 2001; Nations Unies, 2001a.

Liste des tableaux

- 1.1. – Pourcentage d'actifs chez les hommes et les femmes dans les pays de l'Union européenne, par région et par groupe d'âges
- 2.1. – Répartition des pays européens selon la proportion des personnes âgées au sein de la population totale, 2000
- 2.2. – Proportion de la population de 65 ans et plus au sein de la population totale dans les principales régions les plus développées du monde en 2015, 2030, 2050
- 2.3. – Répartition des âges par grands groupes d'âges en Europe, 2000-2050
- 2.4. – Répartition des pays européens selon la proportion de la population des personnes de 65 ans et plus au sein de la population totale en 2000-2050
- 2.5. – Années de naissance des groupes d'âges de la population âgée en 2000, 2015, 2030 et 2050
- 2.6. – Répartition par groupe d'âges de la population âgée de 50 ans et plus en Europe en 2000-2050
- 2.7. – Proportion de la population âgée de 65 à 79 ans et de 80 ans et plus au sein de la population totale des personnes de 65 ans et plus en Europe, en 2000-2050
- 2.8. – Indice d'accroissement de la population des 50-64 ans dans une sélection de pays en 2000-2050
- 2.9. – Indice d'accroissement de la population des 65-79 ans dans une sélection de pays, en 2000-2050
- 2.10 – Indice d'accroissement de la population des 80 ans et plus dans une sélection de pays, en 2000-2050
- 2.11. – Rapport de masculinité, par groupe d'âges, dans une sélection de pays, en 2000
- 2.12. – Rapport de masculinité de la population âgée de 50 ans et plus par groupe d'âges et écart entre l'espérance de vie à la naissance masculine et féminine dans une sélection de pays, en 2000
- 2.13. – Rapport de masculinité de la population âgée de 50 ans et plus, par groupe d'âges, dans une sélection de pays, en 2000-2050

2.14. – Rapport de dépendance démographique et économique dans une sélection de pays, en 1999 ou 2000

3.1. – Nombre moyen d'heures hebdomadaires consacrées à différentes activités, par groupe d'âges et par sexe, en Belgique (Flandres)

Liste des graphiques

- 1.1. – Longévité sans pathologie et longévité sans invalidité (modèle de l’OMS de 1984) des femmes en France, pour la période 1981-1991
- 1.2. – Proportion d’actifs en Allemagne chez les hommes et les femmes, dans les groupes d’âges de 55-59 ans et 60-64 ans
- 1.3. – Evolution de l’espérance de vie à la naissance et de l’âge moyen à la retraite en Allemagne et en Suède
- 2.1. – Proportion des grands groupes d’âges dans l’ensemble de la population en Europe, 1950-2050
- 2.2. – Proportion de la population âgée de 65 ans et plus au sein de la population totale dans une sélection de pays, 1950-2000
- 2.3. – Proportion de la population âgée de 65 ans et plus au sein de la population totale dans une sélection de pays en 2000-2050
- 2.4. – Taux d’accroissement annuel moyen de la population âgée de 50 ans et plus, par groupes d’âges, en Europe, en 2000-2015, 2015-2030 et 2030-2050
- 2.5. – Répartition par groupes d’âges de la population âgée de 50 ans et plus en Europe, en 2000-2050
- 2.6. – Proportion de la population âgée de 50 ans et plus au sein de la population totale, par groupes d’âges, en Europe, en 2000-2050
- 2.7. – Taux d’accroissement annuel moyen de la population des 50-64 ans dans une sélection de pays en 2000-2015, 2015-2030 et 2030-2050
- 2.8. – Taux d’accroissement annuel moyen de la population des 65-79 ans dans une sélection de pays, en 2000-2015, 2015-2030 et 2030-2050
- 2.9. – Taux d’accroissement annuel moyen de la population de 80 ans et plus dans une sélection de pays, en 2000-2015, 2015-2030 et 2030-2050
- 2.10. – Rapport de masculinité de la population âgée de 50 ans et plus, par groupe d’âges, en Europe, en 2000-2050
- 2.11. – Rapport de dépendance des personnes âgées dans une sélection de pays, en 2000-2050
- 2.12. – Répartition du rapport de dépendance globale dans une sélection de pays, en 2000-2050

2.13. – Rapport de dépendance économique des personnes âgées et rapport de dépendance des personnes âgées dans une sélection de pays, en 1999 ou 2000

2.14. – Rapport de dépendance économique au sein de la population adulte dans une sélection de pays, en 1999 ou 2000

3.1. – Pourcentage de femmes et d'hommes vivant en ménage d'une personne, par groupes d'âges, dans la base de données commune des quinze Etats de l'UE

3.2. – Sources de revenus des ménages, par groupe d'âges du principal soutien économique, dans la base de données commune des quinze Etats de l'UE

3.3. – Répartition de l'âge à la retraite des femmes et des hommes, dans la base de données commune des quinze Etats de l'UE

3.4. – Pourcentage de femmes et d'hommes actifs, par âge, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE

3.5. – Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires des femmes et des hommes actifs, par groupe d'âges, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE

3.6. – Femmes et hommes travaillant à temps partiel, en pourcentage d'actifs, par groupe d'âges, d'après la base de données commune des quinze pays membres de l'UE

3.7. – Pourcentage de femmes et d'hommes se disant en mauvaise ou très mauvaise santé, par groupe d'âges, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE

3.8. - Préférences exprimées par les personnes âgées de 50 ans et plus concernant leur situation professionnelle dans une sélection de pays

3.9. – Satisfaction moyenne exprimée à l'égard du travail ou de l'activité principale, de la situation financière, du logement et des loisirs, par groupe d'âges, d'après la base de données commune de l'UE

3.10. – Pourcentage de femmes et d'hommes assurant la garde d'enfants et d'enfants ou d'autres personnes, par groupe d'âges, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE

3.11. – Nombre moyen d'heures hebdomadaires consacrées aux différentes activités de l'existence, par groupe d'âges et par sexe, en Belgique (Flandres)

3.12. – Nombre moyen d'heures quotidiennes consacrées aux différentes activités de l'existence, par groupe d'âges et par sexe, en Finlande

- 3.13. – Part de temps libre en heures hebdomadaires moyennes aux Pays-Bas, par âge et année de calendrier
- 3.14. – Nombre moyen d'heures hebdomadaires consacrées à des activités de loisirs, selon l'âge, par les femmes et les hommes en Belgique (Flandres)
- 3.15. – Nombre moyen d'heures hebdomadaires consacrées à diverses activités de loisirs par les femmes et les hommes, au cours de leur existence, en Belgique (Flandres)
- 3.16. – Pourcentage de la population néerlandaise pratiquant une activité sportive, par âge
- 3.17. – Pourcentage de personnes des groupes d'âges supérieurs suivant des études, par niveau d'études, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE
- 3.18. – Type d'enseignement suivi par les personnes appartenant aux groupes d'âges supérieurs, par âge, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE
- 3.19. – Pourcentage de la population néerlandaise possédant ou utilisant une sélection d'équipements des TIC, par âge
- 3.20. – Pourcentage de personnes prenant soin de personnes autres que les enfants dans les ménages avec enfants et les ménages comportant des personnes autres que les parents et les enfants, par âge, d'après la base de données communes des quinze Etats membres de l'UE
- 3.21. – Pourcentage de femmes et d'hommes rencontrant d'autres personnes (amis ou parents ne vivant pas avec eux) à leur domicile ou ailleurs moins d'une fois par mois ou jamais, par âge, d'après la base de données commune des quinze Etats membres de l'UE
- 3.22. – Pourcentage des personnes suivant des études, par âge, dans une sélection de pays

Les auteurs

Dragana Avramov, docteur, est directrice de *Population and Social Policy Consultants* (PSPC).

Adresse:

Maria Louizasquare 33/b2, B-1000 BRUXELLES, Belgique

tél./fax: +32.2.230 02 24

e-mail: pspc@skynet.be

Miroslava Mašková, docteur, est membre du Centre des stratégies économiques et sociales (CESES) de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Charles de Prague.

Adresse:

CESES, Faculté des Sciences sociales, Université Charles, Celetna 20,

CZ-116 36 PRAHA 1, République tchèque

tél.: +420 224 491 490

fax: +420 224 227 950

e-mail: maskovam@mbox.fsv.cuni.cz

Parus dans la même collection:

- 24. Information et éducation en matière de démographie**
Rossella PALOMBA et Alessandra RIGHI (1993)
(ISBN 92-871-2110-9)
- 25. Les aspects politiques et démographiques des flux migratoires en Europe**
Raimondo CAGIANO de AZEVEDO (coordinateur) (1993)
(ISBN 92-871-2359-4)
- 26. L'avenir de la population en Europe**
sous la direction de Robert CLIQUET (1993)
(ISBN 92-871-2368-3)
- 27. La situation démographique hongroise en Europe**
Andras KLINGER (1993)
(ISBN 92-871-2351-9)
- 28. Migration et coopération au développement**
Raimondo CAGIANO de AZEVEDO (coordinateur) (1994)
(ISBN 92-871-2610-0)
- 29. Le vieillissement et ses conséquences sur le système socio-médical**
Jenny DE JONG-GIERVELD et Hanna VAN SOLINGE (1995)
(ISBN 92-871-2684-4)
- 30. Les caractéristiques démographiques des minorités nationales dans certains Etats européens (Volume 1)**
Werner HAUG, Youssef COURBAGE, Paul COMPTON (1998)
(ISBN 92-871-3768-4)
- 31. Les caractéristiques démographiques des minorités nationales dans certains Etats européens (Volume 2)**
Divers auteurs (2000)
(ISBN 92-871-4158-4)
- 32. Migrations internes et dynamique démographique régionale en Europe: une synthèse**
Philip REES, Marek KUPISZEWSKI (1999)
(ISBN 92-871-3955-5)

- 33. La population et le marché du travail en Europe au-delà de l'an 2000**
(Volume 1: Une évaluation des tendances et des questions de politique publique)
Aidan PUNCH, David L. PEARCE (coordinateurs) (2000)
(ISBN 92-871-4272-6)
- 34. La population et le marché du travail en Europe au-delà de l'an 2000**
(Volume 2: Etudes de cas par pays)
Aidan PUNCH, David L. PEARCE (coordinateurs) (2000)
(ISBN 92-871-4399-4)
- 35. Fécondité et nouveaux types de ménages et de formation de la famille en Europe**
Antonella PINNELLI, Hans Joachim HOFFMANN-NOWOTNY et Beat FUX (2001)
(ISBN 92-871-4697-7)
- 36. Tendances en matière de mortalité et mortalité différentielle**
Jacques VALLIN et France MESLE, Tapani VALKONEN (2001)
(ISBN 92-871-4274-8)
- 37. Démographie et exclusion sociale**
Dragana AVRAMOV (2003)
(ISBN 92-871-5093-1)
- 38. Les caractéristiques démographiques des populations immigrées**
Werner HAUG, Paul COMPTON, Youssef COURBAGE (coordinateurs) (2002)
(ISBN 92-871-4973-9)
- 39. Les conséquences démographiques de la transition économique dans les pays d'Europe centrale et orientale**
Dimiter PHILIPPOV et Jürgen DORBRITZ (2004)
(ISBN 92-871-5171-7)
- 40. La population active en Europe**
Rossella PALOMBA et Irena E. KOTOWSKA (2004)
(ISBN 92-871-5182-2)

Sales agents for publications of the Council of Europe
Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Hunter Publications, 58A, Gipps Street
AUS-3066 COLLINGWOOD, Victoria
Tel.: (61) 3 9417 5361
Fax: (61) 3 9419 7154
E-mail: Sales@hunter-pubs.com.au
<http://www.hunter-pubs.com.au>

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie européenne SA
50, avenue A. Jonnart
B-1200 BRUXELLES 20
Tel.: (32) 2 734 0281
Fax: (32) 2 735 0860
E-mail: info@libeurop.be
<http://www.libeurop.be>

Jean de Lannoy
202, avenue du Roi
B-1190 BRUXELLES
Tel.: (32) 2 538 4308
Fax: (32) 2 538 0841
E-mail: jean.de.lannoy@euronet.be
<http://www.jean-de-lannoy.be>

CANADA

Renouf Publishing Company Limited
5369 Chemin Canotek Road
CDN-OTTAWA, Ontario, K1J 9J3
Tel.: (1) 613 745 2665
Fax: (1) 613 745 7660
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

**CZECH REPUBLIC/
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Suweco Cz Dovož Tisku Praha
Ceskomoravska 21
CZ-18021 PRAHA 9
Tel.: (420) 2 660 35 364
Fax: (420) 2 683 30 42
E-mail: import@suweco.cz

DENMARK/DANEMARK

GAD Direct
Fiolstaede 31-33
DK-1171 COPENHAGEN K
Tel.: (45) 33 13 72 33
Fax: (45) 33 12 54 94
E-mail: info@gaddirect.dk

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, PO Box 218
FIN-00381 HELSINKI
Tel.: (358) 9 121 41
Fax: (358) 9 121 4450
E-mail: akatilaus@stockmann.fi
<http://www.akatilaus.akateeminen.com>

FRANCE

La Documentation française
(Diffusion/Vente France entière)
124, rue H. Barbusse
F-93308 Aubervilliers Cedex
Tel.: (33) 01 40 15 70 00
Fax: (33) 01 40 15 68 00
E-mail: commandes.vel@ladocfrancaise.
gouv.fr
<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>

Librairie Kléber (Vente Strasbourg)
Palais de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Fax: (33) 03 88 52 91 21
E-mail: librairie.kleber@coe.int

**GERMANY/ALLEMAGNE/AUSTRIA/
AUTRICHE**

UNO Verlag
Am Hofgarten 10
D-53113 BONN
Tel.: (49) 2 28 94 90 20
Fax: (49) 2 28 94 90 222
E-mail: bestellung@uno-verlag.de
<http://www.uno-verlag.de>

GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann
28, rue Stadiou
GR-ATHINAI 10564
Tel.: (30) 1 32 22 160
Fax: (30) 1 32 30 320
E-mail: ord@otenet.gr

HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service
Hungexpo Europa Kozpont ter 1
H-1101 BUDAPEST
Tel.: (361) 264 8270
Fax: (361) 264 8271
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
<http://www.euroinfo.hu>

ITALY/ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1, CP 552
I-50125 FIRENZE
Tel.: (39) 556 4831
Fax: (39) 556 41257
E-mail: licosa@licosa.com
<http://www.licosa.com>

NETHERLANDS/PAYS-BAS

De Lindeboom Internationale Publikaties
PO Box 202, MA de Ruyterstraat 20 A
NL-7480 AE HAAKSBERGEN
Tel.: (31) 53 574 0004
Fax: (31) 53 572 9296
E-mail: books@delindeboom.com
<http://home-1-worldonline.nl/~lindeboo/>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika, A/S Universitetsbokhandel
PO Box 84, Blindern
N-0314 OSLO
Tel.: (47) 22 85 30 30
Fax: (47) 23 12 24 20

POLAND/POLOGNE

G/lowna Księgarnia Naukowa
im. B. Prusa
Krakowskie Przedmieście 7
PL-00-068 WARSZAWA
Tel.: (48) 29 22 66
Fax: (48) 22 26 64 49
E-mail: inter@internews.com.pl
<http://www.internews.com.pl>

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo, 70
P-1200 LISBOA
Tel.: (351) 13 47 49 82
Fax: (351) 13 47 02 64
E-mail: liv.portugal@mail.telepac.pt

SPAIN/ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros SA
Castelló 37
E-28001 MADRID
Tel.: (34) 914 36 37 00
Fax: (34) 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
<http://www.mundiprensa.com>

SWITZERLAND/SUISSE

BERSY
Route de Monteiller
CH-1965 SAVIESE
Tel.: (41) 27 395 53 33
Fax: (41) 27 395 53 34
E-mail: bersy@bluewin.ch
Adeco – Van Diermen
Chemin du Lacuez 41
CH-1807 BLONAY
Tel.: (41) 21 943 26 73
Fax: (41) 21 943 36 05
E-mail: info@adeco.org

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

TSO (formerly HMSO)
51 Nine Elms Lane
GB-LONDON SW8 5DR
Tel.: (44) 207 873 8372
Fax: (44) 207 873 8200
E-mail: customer.services@theso.co.uk
<http://www.the-stationery-office.co.uk>
<http://www.itsofficial.net>

**UNITED STATES and CANADA/
ÉTATS-UNIS et CANADA**

Manhattan Publishing Company
468 Albany Post Road, PO Box 850
CROTON-ON-HUDSON,
NY 10520, USA
Tel.: (1) 914 271 5194
Fax: (1) 914 271 5856
E-mail: Info@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Editions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex
Tel.: (33) 03 88 41 25 81 – Fax: (33) 03 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>

